

# RAPPORT ANNUEL 2023



**Travail sécuritaire NB**  
RAPPORT ANNUEL 2023

Juin 2024

Travail sécuritaire NB reconnaît respectueusement que le territoire sur lequel nous travaillons fait partie des terres ancestrales des Wolastoqey, des Mi'gmaq et des Peskotomuhkati.

Nous déployons tous nos efforts pour établir des partenariats respectueux avec tous les peuples de la province tout en nous engageant dans la voie d'une guérison collective et d'une véritable réconciliation et en honorant ensemble ces magnifiques terres.

**Publié par :**

Travail sécuritaire NB  
1, rue Portland  
Case postale 160  
Saint John NB E2L 3X9  
Canada

[travailsecuritairenb.ca](http://travailsecuritairenb.ca)  
1 800 999-9775

ISBN : 978-1-927420-20-1  
ISSN : 1710-1212

# TABLE DES MATIÈRES

Nos principes fondateurs .....	4
Qui nous sommes .....	5
Priorités.....	6
Nos clients.....	7
Conseil d'administration .....	8
Équipe de la haute direction .....	9
Indicateurs stratégiques clés .....	10
Aperçu de l'exercice .....	11
Message du président du conseil d'administration.....	12
Message du président et chef de la direction.....	14
Nouer des liens en vue de l'avenir .....	16
Processus de modernisation.....	17

## PROFILS

Une passion pour la sécurité – Shelley Poirier .....	18
La sécurité et les soins – Shanna Parker .....	46
Une famille pleine d'espoir – Diane Henderson .....	54

## ÉTATS FINANCIERS

Rapport de gestion sur les états financiers consolidés et résultats d'exploitation consolidés 2023.....	88
Responsabilité de la direction en matière d'information financière.....	103
Énoncé d'opinion .....	104
Rapport des vérificateurs indépendants .....	105
États financiers consolidés .....	108

## PRIORITÉS



**GENS  
20**



**PRÉVENTION  
48**



**INTÉGRITÉ  
72**

# NOS PRINCIPES FONDATEURS

Le régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick a été établi en 1918. Il repose sur les principes formulés cinq ans plus tôt par l'ancien juge en chef de l'Ontario, sir William Meredith.

Les principes de Meredith représentent un compromis historique selon lequel les employeurs financent le régime d'indemnisation et partagent la responsabilité lorsque des travailleurs sont blessés et en retour, les travailleurs blessés reçoivent des prestations pour perte de gains et de l'aide médicale pendant qu'ils se rétablissent d'une blessure subie au travail. Les travailleurs blessés qui reçoivent des prestations d'indemnisation ne peuvent pas intenter de poursuites contre leur employeur.

Les principes de Meredith sont devenus le fondement de la législation en matière d'indemnisation des travailleurs au Canada et le demeurent encore aujourd'hui.



## PRINCIPES DE MEREDITH

1

INDEMNISATION SANS ÉGARD À LA RESPONSABILITÉ

2

SÉCURITÉ DES PRESTATIONS

3

RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

4

ADMINISTRATION INDÉPENDANTE

5

COMPÉTENCE EXCLUSIVE

# QUI NOUS SOMMES

---

Travail sécuritaire NB est une société de la Couronne engagée à promouvoir des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick. Bien que son objectif principal soit la prévention des blessures subies au travail et des maladies professionnelles, il offre des services de réadaptation complets et des prestations pour perte de gains lorsque ces blessures ou maladies surviennent.

Travail sécuritaire NB est l'organisme de réglementation chargé d'assurer l'observation de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Il est également responsable de rendre des comptes à ses intervenants pour l'application juste de la *Loi sur les accidents du travail*; de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail*; et de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.



## NOTRE VISION

Faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

## NOTRE MISSION

Collaborer avec tous les intervenants pour concevoir, bâtir et gérer un continuum efficace de sécurité et de soins.

# PRIORITÉS



## GENS

Nous créerons une culture axée sur les gens qui se traduira par une expérience exceptionnelle de l'employé et du client.

## UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE

Assurer la santé et la sécurité des travailleurs néo-brunswickois est plus qu'un devoir – c'est une passion! Nous sommes aussi des travailleurs, tout comme nos filles et nos fils, nos sœurs et nos frères, nos parents, nos amis et nos collègues. Ensemble, nous offrons un service et soutien exceptionnels, tout en établissant un solide réseau de soutien en matière de sécurité et de soins pour tous.



## PRÉVENTION

Ensemble, nous allons prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.

## UNE PROVINCE SANS BLESSURE OU INCAPACITÉ LIÉE AU TRAVAIL

Habituellement, lorsque nous pensons à la prévention, nous pensons aux blessures ou aux maladies. Cependant, Travail sécuritaire NB est en train de changer cette mentalité. Il s'agit également d'aider les travailleurs blessés à se rétablir au travail lorsque cela est possible, en les faisant participer et en les gardant productifs afin d'aider à éviter l'incapacité.



## INTÉGRITÉ

Nous protégerons l'intégrité du régime.

## NOTRE PRINCIPE DIRECTEUR

En tant que responsables d'une gérance de confiance, nous sommes engagés à bâtir un régime solide, stable et durable. Bien que la durabilité financière soit un élément clé, l'intégrité du régime comprend également la bonne gouvernance, la protection de la vie privée, les nouvelles technologies, la cybersécurité et un fondement législatif solide.

# NOS CLIENTS



**15 641\***  
EMPLOYEURS  
INSCRITS

**30 031\***  
LIEUX DE TRAVAIL

**369 635\***  
TRAVAILLEURS  
(ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN)

\* AU 31 DÉCEMBRE 2023

## LES TROIS SECTEURS LES PLUS IMPORTANTS

(SELON LA MASSE SALARIALE)



**COMMERCE DE  
DÉTAIL**



**CONSTRUCTION**



**SOINS DE SANTÉ ET  
ASSISTANCE SOCIALE**

(NE COMPREND PAS LES EMPLOYEURS  
TENUS PERSONNELLEMENT  
RESPONSABLES)

## EMPLOYEURS SELON LA TAILLE

**PETITES  
ENTREPRISES**

(MOINS DE 12 ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN)

**11 561**

**MOYENNES  
ENTREPRISES**

(DE 12 À 55 ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN)

**3 214**

**GRANDES  
ENTREPRISES**

(PLUS DE 55 ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN)

**955**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

La lieutenant-gouverneure en conseil nomme le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB pour représenter les intérêts des intervenants de l'organisme. Les membres sont responsables de la gérance et de l'orientation stratégique de Travail sécuritaire NB. À titre de société de la Couronne, l'organisme rend compte au gouvernement du Nouveau-Brunswick par le biais du ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Le conseil est formé d'un président et d'une vice-présidente, qui ne représentent ni les travailleurs ni les employeurs, ainsi que de quatre membres représentant les travailleurs et de quatre représentant les employeurs. Ces membres acceptent d'agir dans le meilleur intérêt de Travail sécuritaire NB en tout temps, sans égard au groupe d'intervenants qu'ils représentent. Le président et chef de la direction est membre d'office du conseil sans droit de vote.



**MEL NORTON**  
Président du conseil



**HALEY FLARO**  
Vice-présidente  
du conseil



**DONNA McNEILL**  
Membre représentant  
les travailleurs  
Fredericton



**MIKE MACMULLIN**  
Membre représentant  
les travailleurs  
Saint John



**TIM PETERSEN**  
Président et chef de  
la direction



**DENNY VAUTOUR**  
Membre représentant  
les travailleurs  
Saint John



**BERT CYR**  
Membre représentant  
les employeurs  
Moncton



**ADAM DONNELLY**  
Membre représentant  
les employeurs  
Bathurst  
Nommé le 6 avril 2023



**GAËTAN GUÉRETTE**  
Membre représentant  
les employeurs  
Edmundston



**JAMES STANLEY**  
Membre représentant  
les travailleurs  
Saint John



**JASON GREEN**  
Membre représentant  
les employeurs  
Quispamsis  
Nommé le 19 octobre 2023

Le conseil se réunit à intervalles réguliers et chaque membre siège à au moins l'un des comités suivants :

- Comité des finances et des placements
- Comité de gouvernance
- Comité des ressources humaines et de la rémunération
- Comité de vérification
- Comité d'examen des accidents mortels



# ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

L'équipe de la haute direction de Travail sécuritaire NB est chargée de mettre en œuvre les stratégies de notre conseil d'administration et de gérer nos activités quotidiennes.

Tous les membres de l'équipe ont les compétences, la formation et l'éducation nécessaires pour diriger. Plus important encore, ils ont chacun les qualités d'un grand leader qui ne s'apprennent pas, comme l'empathie, la reddition de comptes et la fiabilité. Orientés par ces qualités, ils motivent et inspirent les gens qui les entourent en donnant l'exemple. L'équipe maintient notre vision, et établit une stratégie claire et concrète pour réaliser cette vision. Elle motive et habilite tous les autres employés de Travail sécuritaire NB. Nous sommes fiers de notre équipe de la haute direction. Nous n'avons aucun doute qu'elle réussira à concrétiser notre plan stratégique à l'aide de mesures et de surveillance afin de prendre des décisions importantes, lesquelles sont souvent difficiles, pour le bien de l'organisme et de ses intervenants.



**TIM PETERSEN**  
Président et chef de  
la direction



**RICHARD BLAIS**  
Vice-président à  
la Prévention



**DAVID LUTHER**  
Avocat général et  
secrétaire général



**CATHY BENT**  
Vice-présidente à la Gestion  
des réclamations et  
à la réadaptation



**PERRY CHEEKS**  
Principal agent financier  
(Retraite en mars 2023)



**JOSÉE PELLETIER\***  
Directrice générale,  
Ressources humaines



**LARAGH DOOLEY\*\***  
Directrice générale,  
Communications d'entreprise et  
transformation des activités



**LISA WALKER**  
Dirigeante principale de  
l'information



**CAROLYN MacDONALD**  
Directrice générale,  
Planification stratégique,  
politiques et risques

\*A démissionné au mois d'août 2023.

\*\*Ressources humaines, août 2023.

# INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS



## GENS

	2021	2022	2023	CIBLES POUR 2024
<b>Engagement des employés</b>	53,0 %	61,0 %	<b>63,0 %</b>	70,0 %
<b>Satisfaction des clients</b>				
Travailleurs blessés	Non disponible	69,3 %	<b>70,6 %</b>	80,0 %
Employeurs	Non disponible	76,3 %	<b>74,4 %</b>	80,0 %



## PRÉVENTION

	2021	2022	2023	CIBLES POUR 2024
<b>Indice de santé et de sécurité</b>	(4,9 %)	3,7 %	<b>11,1 %</b>	TAUX DE CHANGEMENT POSITIF
<b>Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin dans un délai de :</b>				
90 jours	66,2 %	69,1 %	<b>66,6 %</b>	80,0 %
180 jours	81,3 %	82,7 %	<b>80,4 %</b>	87,5 %



## INTÉGRITÉ

	2021	2022	2023	CIBLES POUR 2024
<b>Pourcentage de capitalisation</b>	147,5 %	147,7 %	<b>156,1 %</b>	115,0 à 125,0 %

# APERÇU DE L'EXERCICE

	2021	2022	2023	
FINANCES	Pourcentage de capitalisation	147,5 %	147,7 %	<b>156,1 %</b>
	Niveau de capitalisation ( <i>en millions de dollars</i> )	640	618	<b>738</b>
	Excédent des revenus sur les dépenses ( <i>en millions de dollars</i> )	310	(22)	<b>117</b>
	Paiements de prestations ( <i>en millions de dollars</i> )	130	136	<b>134</b>
	Gains d'évaluation ( <i>en millions de dollars</i> )	(57)	(47)	<b>17</b>
	Frais engagés au titre des réclamations ( <i>en millions de dollars</i> )	73	89	<b>151</b>
	Engagements au titre des prestations ( <i>en milliards de dollars</i> )	1,3	1,3	<b>1,3</b>
	Taux de cotisation moyen	2,17 \$	1,69 \$	<b>1,31 \$</b>
	Revenu des cotisations ( <i>en millions de dollars</i> )	233	207	<b>181</b>
	Rendement des placements	13,1 %	(3,8 %)	<b>8,9 %</b>
	Revenu de placements ( <i>en millions de dollars</i> )	215	(75)	<b>159</b>
	Frais d'administration ( <i>en millions de dollars</i> )	57,1	59,9	<b>69,3</b>

PRÉVENTION ET RÉCLAMATIONS	Blessures avec interruption de travail – Employeurs cotisés	1,0	0,9	<b>0,8</b>
	Blessures avec interruption de travail – Employeurs tenus personnellement responsables	2,7	2,9	<b>2,3</b>
	Blessures avec interruption de travail – Tous les employeurs	1,2	1,1	<b>1,0</b>
	Taux de blessures entraînant une interruption de travail et n'entraînant pas d'interruption de travail	1,8	1,7	<b>1,6</b>
	Nombre de réclamations avec interruption de travail	4 273	4 229	<b>3 864</b>
	Nombre de réclamations sans interruption de travail	2 009	1 720	<b>1 971</b>
	Pourcentage de réclamations acceptées	94,9 %	95,4 %	<b>95,3 %</b>
	Nombre de réclamations pour blessures psychologiques traumatiques acceptées	137	185	<b>227</b>
	Accidents mortels	14	16	<b>14</b>
	Durée des réclamations ouvertes ( <i>en jours</i> )	330,5	294,6	<b>284,8</b>
	Durée des réclamations fermées ( <i>en jours</i> )	91,0	91,9	<b>94,5</b>
	Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin dans un délai de 90 jours	66,2 %	69,1 %	<b>66,6 %</b>
	Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin dans un délai de 180 jours	81,3 %	82,7 %	<b>80,4 %</b>
	Délai entre l'inscription de la réclamation et le premier paiement ( <i>en jours</i> )	32	22	<b>29</b>
	Délai entre la blessure et l'inscription de la réclamation ( <i>en jours</i> )	17	18	<b>17</b>
	Niveau de satisfaction des travailleurs blessés	Non disponible	69,3 %	<b>70,6 %</b>
	Niveau de satisfaction des employeurs	Non disponible	76,3 %	<b>74,4 %</b>
	Engagement des employés	53 %	61 %	<b>63 %</b>
	Examens du Bureau d'examen de décisions	778	1 195	<b>979</b>
	Indice de santé et de sécurité	(4,9 %)	3,7 %	<b>11,1 %</b>
	Pénalités administratives imposées	24 – 10 950 \$	60 – 31 250 \$	<b>55 – 29 400 \$</b>
	Consultations	1 265	1 540	<b>1 445</b>
	Enquêtes	857	914	<b>813</b>
	Poursuites	8 – 153 000 \$	10 – 225 650 \$	<b>13 – 172 800 \$</b>
	Inspections	6 011	5 124	<b>3 787</b>
	Ordres donnés	3 656	3 718	<b>2 387</b>
	Ordres en matière de violence et de harcèlement	80	60	<b>61</b>

Les données sont établies au 31 mars 2024. À mesure que les données arrivent à échéance, les chiffres des exercices antérieurs pourraient être redressés de façon à refléter les chiffres à jour.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Quand je pense à tout ce que nous avons accompli en 2023, je suis très fier des travailleurs et des employeurs néo-brunswickois. Leur engagement et leur dévouement inébranlables nous ont permis de continuer à réduire le nombre d'incidents et de blessures au travail.**

Grâce à vos efforts collectifs, nous avons non seulement maintenu des normes de sécurité élevées, mais nous avons favorisé une culture de vigilance et de soins dans les lieux de travail. Je suis également fier des employés de Travail sécuritaire NB, sous la direction compétente du président et chef de la direction, Tim Petersen, et de l'équipe de la haute direction. Ils ont accompli un travail remarquable au cours de la dernière année. Ils ont fait de grands pas dans le cadre de notre projet de modernisation. Grâce à leurs efforts inlassables, nous avons réalisé d'importants progrès vers l'atteinte de nos buts.

La formation sur le leadership en matière de changement; le modèle de prestation de services pour le Bureau d'examen de décisions; l'intervention primaire et le retour au travail rapide; et une stratégie de données et une feuille de route ne sont que quelques-uns des projets terminés qui donnent déjà des résultats encourageants. Trois programmes sont en cours dans le cadre de la modernisation : Souci pour nos employés, le modèle de prestation de services en matière de réclamations et Fondations de la technologie.

Les programmes et les projets qui font partie du processus de modernisation reflètent notre engagement envers l'innovation et l'efficacité, et nous permettront de connaître d'autres réussites encore plus grandes au cours des prochaines années.

Puisque l'initiative qui consiste à offrir des soins aux clients plus près de leur domicile a connu de très bons résultats, nous avons clos un chapitre important de notre histoire avec la vente du Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB. Grâce au dévouement des employés exceptionnels de Travail sécuritaire NB, le Centre a été un symbole d'espoir et de guérison pour des milliers de travailleurs blessés. Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui y ont travaillé de leur compassion et dévouement ainsi que de tout ce qu'elles ont fait non seulement pour nos clients, mais pour la communauté de Grand Bay-Westfield.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Nous appuyons le changement, mais nous nous réjouissons aussi à l'idée d'accueillir du nouveau. Je désire remercier tout spécialement les membres sortants du conseil, soit Tina Soucy et Lucien Sonier, de leur travail exceptionnel et de leur précieuse contribution. Nous n'oublierons jamais leur grand dévouement envers notre organisme et nous leur en sommes très reconnaissants.**

**Je veux également souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du conseil, soit Adam Donnelly et Jason Green. Leurs compétences et nouvelles perspectives seront certainement un atout pour le conseil.**

Enfin, j'aimerais souligner notre collaboration continue avec le gouvernement, en particulier son soutien au niveau de l'amélioration des prestations des travailleurs. Sa collaboration nous a permis de faire avancer nos initiatives et nous avons hâte de continuer à collaborer avec lui.

À mesure que nous allons de l'avant, restons fidèles à notre engagement envers l'excellence, l'innovation et la collaboration. Ensemble, nous continuerons à tracer la voie vers un avenir meilleur et plus sécuritaire, en faisant du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.


Meilleures salutations,



**MEL NORTON**

Président du conseil d'administration

# MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



**Je suis très fier de vous présenter le rapport annuel de Travail sécuritaire NB, qui met en lumière non seulement nos réalisations financières, mais aussi les éléments qui sont au cœur de notre organisme, c'est-à-dire nos gens et notre culture.**

Nous avons connu une année de croissance et de transformation importantes, et je suis heureux de diriger des employés aussi dévoués.

Le fait le plus remarquable est que le taux de blessures au Nouveau-Brunswick est non seulement le plus bas jamais enregistré, mais il est aussi le plus bas au pays en 2023. Ce résultat est impressionnant, et chaque travailleur, employeur et employé de Travail sécuritaire NB devrait en être fier. Le fait qu'un plus grand nombre de Néo-Brunswickois rentrent à la maison sains et saufs à la fin de la journée est une raison de se réjouir et témoigne de nos progrès en vue de réaliser notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

**Nos efforts en vue d'améliorer l'engagement des employés ont donné de très bons résultats. Grâce à plusieurs initiatives et programmes, nous continuons à faire des progrès. De plus, en mettant le bien-être et le perfectionnement de nos employés au premier plan, nous n'établissons pas seulement une culture d'entreprise positive, mais nous améliorons les résultats pour nos intervenants.**

Nous croyons fermement que la réussite de Travail sécuritaire NB repose sur le dévouement, le talent et la passion de chacun de ses employés. Notre culture n'est pas seulement un ensemble de valeurs affichées au mur; c'est l'essence même de ce que nous sommes et de la façon dont nous fonctionnons chaque jour. Elle se retrouve dans notre façon de collaborer, de nous appuyer les uns les autres et de viser l'excellence dans tout ce que nous faisons.

Les résultats du sondage sur l'engagement et la culture que nous avons effectué en 2023 indiquent que nous sommes sur la bonne voie pour faire de Travail sécuritaire NB le meilleur endroit où travailler.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

En général, l'engagement a augmenté de 2 % par rapport à 2022 et d'un impressionnant 10 % par rapport à 2021, pour passer de 53 % à 63 %. Le sondage indique également une amélioration au niveau de la culture de l'organisme. Le pourcentage est passé de 24 % à 55 % en un peu plus d'un an et est 16 % plus élevé que le pourcentage de référence pour l'industrie.

Par-dessus tout, notre équipe continue de faire preuve d'une résilience, d'une flexibilité et d'une unité remarquables. Qu'il s'agisse de faire la transition au travail à distance, de trouver des solutions novatrices pour servir nos clients ou de se soutenir les uns les autres dans les moments difficiles, notre force collective a été plus grande que jamais.

En tant que dirigeant de Travail sécuritaire NB, je suis particulièrement impressionné par la diversité des talents, des perspectives et des connaissances de nos employés. C'est cette diversité qui alimente notre créativité, stimule l'innovation et favorise une culture d'inclusion où chacun se sent valorisé, respecté et habilité à donner le meilleur de lui-même.

Il a été essentiel à notre réussite d'investir dans l'apprentissage et le perfectionnement de nos employés. En offrant des possibilités de croissance et d'amélioration des compétences, nous offrons à nos employés les outils et les connaissances dont ils ont besoin pour exceller à leur poste et contribuer de façon importante à nos objectifs organisationnels et à l'excellence en matière de la prestation de services.

Nous sommes toujours engagés à renforcer les relations avec les intervenants. Qu'il s'agisse d'initiatives de soutien par les pairs pour les pompiers ou d'une collaboration continue avec l'industrie de la pêche, nous sommes engagés à créer des partenariats importants qui améliorent la sécurité et le bien-être au travail dans le cadre de notre processus de modernisation. Ces partenariats sont essentiels pour réaliser notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

La mise en œuvre de plusieurs projets visant les systèmes fondamentaux, qui s'inscrivent dans le cadre de notre processus de modernisation, constitue une grande étape de la transformation de la technologie et permettra d'améliorer de façon importante l'expérience du client. En tirant parti de la technologie et en simplifiant les processus, nous

améliorons l'efficacité de la prestation de services, ce qui est avantageux à la fois pour les travailleurs et les employeurs de la province.

Nous sommes heureux d'annoncer une réduction du taux de cotisation moyen des employeurs pour la cinquième année consécutive. Le taux de 2024 se chiffrera à 1,18 \$, soit le deuxième plus bas au pays. Cette réduction est possible grâce à notre stabilité financière continue et à nos pratiques de gestion prudentes. De plus, elle témoigne de notre engagement à maintenir un avantage concurrentiel pour les employeurs néo-brunswickois tout en offrant des prestations valables aux travailleurs.

En 2023, nous avons poursuivi avec détermination des améliorations aux prestations versées aux travailleurs blessés, y compris une augmentation des prestations pour perte de gains et l'augmentation du salaire annuel maximum.

**Pour ce qui est de l'avenir, nous continuerons à mettre l'accent sur la modernisation et l'innovation, tout en déployant des efforts en vue de satisfaire aux besoins changeants de nos intervenants et de réaliser notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Grâce à votre appui continu, je suis persuadé que nous continuerons à connaître des réussites et à atteindre des objectifs encore plus grands au cours des prochaines années.**

Je vous remercie de votre collaboration et de votre soutien, ainsi que de votre engagement envers la santé et la sécurité au travail.

Meilleures salutations,



**TIM PETERSEN, CPA, CA**  
Président et chef de la direction

# NOUER DES LIENS EN VUE DE L'AVENIR

En 2022, nous avons été fiers de publier notre *Plan stratégique 2022-2024*, intitulé *Nouer des liens en vue de l'avenir*.

Le plan témoigne de notre engagement envers les pratiques de bonne gouvernance et nos priorités, soit les gens, la prévention et l'intégrité.

**Ce rapport annuel demeure axé sur nos trois priorités et présente les progrès que nous avons réalisés à cet égard au cours de la deuxième année de notre plan de trois ans. Nous sommes très heureux à l'idée de continuer à collaborer avec nos divers partenaires, et ce, à l'interne comme à l'externe.**

Tous les trois à cinq ans, nous prenons un recul pour évaluer les progrès que nous avons réalisés et tracer une voie pour l'avenir. Le conseil d'administration établit l'orientation stratégique, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance. Des employés de tous les niveaux de l'organisme déterminent ensuite ce que nous devons faire pour transformer l'orientation stratégique générale en mesures et en objectifs concrets qui orienteront notre travail au cours des trois prochaines années.

Le *Plan stratégique 2022-2024*, intitulé *Nouer des liens en vue de l'avenir*, clarifie notre travail quotidien et lui donne un but, en intégrant notre avenir au présent. Nous avons compris que pour réaliser notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler, nous devons établir des liens et collaborer avec nos diverses équipes et divisions, ainsi qu'avec nos partenaires externes.

Le plan précise des buts et des objectifs ambitieux et importants, et définit clairement nos trois priorités, soit les gens, la prévention et l'intégrité. En nous concentrant sur ces trois priorités, nous sommes persuadés que nous pouvons réaliser notre vision et faire une vraie différence dans la vie des travailleurs et des employeurs néo-brunswickois. Le présent rapport annuel est lié à ces trois priorités et expliquera les mesures que nous avons prises à cet égard au cours de la deuxième année du plan.

Nous avons hâte de poursuivre notre cheminement et de collaborer avec nos partenaires internes et externes pour faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

**GENS  
PRÉVENTION  
INTÉGRITÉ**



# PROCESSUS DE MODERNISATION

## MODERNISATION

Dans un monde où la technologie et les attentes relativement au service sont en constante évolution, Travail sécuritaire NB n'a pas échappé au besoin de transformer ses services au cours de ses 100 ans d'existence afin de satisfaire aux besoins de ses clients et des membres de son équipe. La législation appuyant les travailleurs a évolué; la nature des blessures a changé; et les exigences en matière de santé et de sécurité dans presque toutes les industries ont été renforcées. Le changement, ce n'est rien de nouveau pour nous.

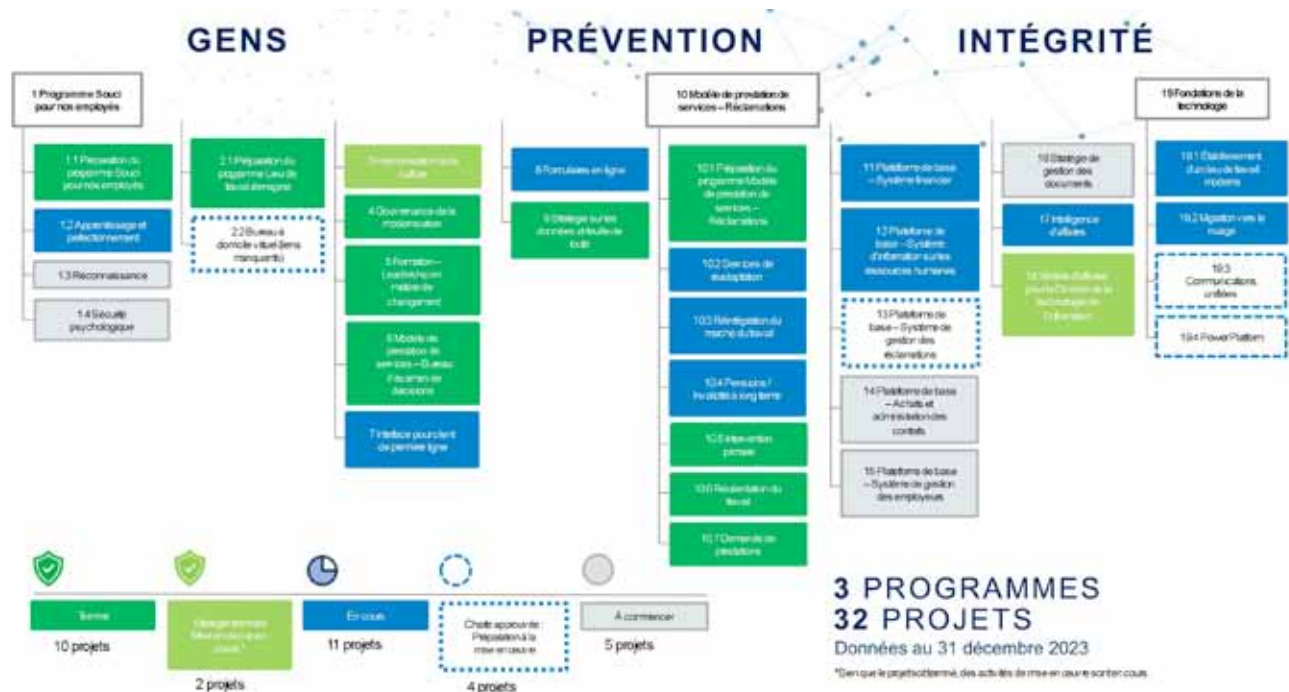
La pandémie de la COVID-19 a toutefois accéléré ce changement. De nouvelles possibilités, comme le travail à distance et des modèles de services novateurs, ont vu le jour alors que nous commençons véritablement notre processus de modernisation. Notre engagement envers la modernisation n'est pas qu'un désir de suivre l'évolution : il s'agit de l'établissement d'un fondement solide pour assurer l'avenir de Travail sécuritaire NB. Cet avenir fera de nous un employeur de choix qui accélère le traitement des réclamations des travailleurs et habilite les employeurs à prévenir les blessures à l'aide de renseignements fondés sur des données et d'options de libre-service.

Après que notre conseil d'administration nous a donné le feu vert au printemps de 2022, nous avons

**Notre feuille de route sur la modernisation de cinq ans, qui correspond parfaitement à notre plan stratégique et à nos priorités, soit les gens, la prévention et l'intégrité, nous donne de l'entrain.**

plongé tête première dans notre feuille de route sur la modernisation. On constate déjà des résultats. Non seulement nous créons de la valeur pour nos clients en offrant de nouveaux services comme le modèle Des soins plus près de son domicile, mais nous réaffirmons aussi notre engagement à mettre les gens au premier plan et à établir un lieu de travail où chaque membre de l'équipe peut s'épanouir. L'année 2023 a été une année d'action : 20 des 32 projets de modernisation prévus ont gagné du terrain. De ce chiffre, nous avons mené à bien cinq projets et poursuivi nos efforts sur cinq autres. Nous avons aussi lancé dix projets qui se poursuivront en 2024. Cette vague d'activités a invité de nouvelles idées dans tous les services et a produit des résultats plus solides.

En maintenant nos clients et nos employés à l'avant plan de toutes nos décisions, nous orientons Travail sécuritaire NB vers un avenir défini par l'innovation et des approches axées sur les gens, de sorte à préparer le terrain pour l'héritage que nous laisserons pour les 100 prochaines années.





# UNE PASSION POUR LA SÉCURITÉ

Lorsqu'il s'agit de susciter une prise de conscience et une passion pour la sécurité dans l'industrie de la construction, Shelley Poirier déploie des efforts supplémentaires. Elle est reconnaissante envers Travail sécuritaire NB de la collaboration qui lui a permis d'y parvenir.

Travail sécuritaire NB a reconnu M<sup>me</sup> Poirier en tant qu'étoile de la sécurité 2023 pour son dévouement à la santé et à la sécurité dans l'industrie de la construction.

M<sup>me</sup> Poirier est conseillère principale en sécurité et responsable de la formation et de l'élaboration de programmes d'études pour la New Brunswick Construction Safety Association (NBCSA). Au service de l'association depuis 20 ans, elle dirige des programmes visant à fournir des ressources et de la formation en sécurité. La NBCSA a pour mission de créer un changement de culture positif au sein de l'industrie de la construction afin de réduire de façon considérable les pertes humaines, sociales et économiques attribuables aux blessures et aux accidents subis au travail.

« J'ai déjà travaillé dans le domaine de la réadaptation professionnelle, et cette expérience, que j'ai acquise auprès de personnes qui avaient subi de graves

blessures au travail, m'a donné envie de travailler dans le domaine de la prévention », a confié M<sup>me</sup> Poirier à propos de son premier rôle au sein de l'Abilities Foundation of Nova Scotia. « Certaines personnes avaient des blessures assez graves, ce qui les empêchait de travailler une journée complète. Cependant, certaines d'entre elles étaient jeunes, et il était donc important pour elles de continuer à faire une contribution. »

Ce travail l'a amenée à décrocher un bref contrat avec le Conseil canadien de la réadaptation et du travail, où elle donnait des cours à des adultes et les aidait à améliorer leur aptitude aux études pour obtenir l'emploi qu'ils recherchaient. C'était sa première expérience d'enseignement dans une salle de classe, quelque chose qu'elle n'avait jamais envisagé de faire auparavant. Elle a adoré.

« C'est ce qui m'a poussé à prendre une autre direction. Je disais à mon mari, qui est un homme de



métier, que je voulais vraiment faire quelque chose dans le domaine de l'enseignement. Il m'a dit : "Eh bien, c'est intéressant, parce qu'il y a un organisme qui s'appelle la New Brunswick Construction Safety Association, et il cherche un enseignant." J'ai ri et je me suis demandée ce que je pouvais bien savoir sur la sécurité dans le secteur de la construction. »

« Je ne suis certainement pas née avec un marteau à la main. »

Toutefois, après que son mari l'a incitée à le faire, elle a appelé le président de la NBCSA, Roy Silliker, qui a décidé que, compte tenu de son expérience, elle conviendrait certainement aux besoins de la NBCSA pour enseigner ses cours de gestion.

M<sup>me</sup> Poirier est ainsi devenue la première femme instructrice de la NBCSA, puis la première femme vérificatrice.

« Les femmes étaient rares dans l'industrie de la construction. Dans ma classe, j'étais le plus souvent entourée de 20 hommes. C'était un monde différent, avec des attitudes différentes en matière de sécurité et à l'égard des femmes dans le secteur de la construction. »

Sa franchise et son enthousiasme pour la sécurité en ont cependant convaincu plus d'un dans la salle de classe. Elle est ensuite devenue responsable de la formation et de l'élaboration des programmes d'études.

« Sa passion pour la sécurité au travail, à la fois en tant que formatrice et conseillère en sécurité, a contribué à faire de la NBCSA ce qu'elle est aujourd'hui », a affirmé M. Silliker. « Sa passion l'a également amenée à aider de nombreuses personnes à se diriger vers une profession en sécurité. Plus d'une fois, quelqu'un m'a dit : "Je me suis lancé dans le domaine de la sécurité grâce à la formation ou aux conseils de Shelley." J'ai été très heureux de la voir accepter le prix de l'étoile de la sécurité 2023. Il n'aurait pas pu être remis à une meilleure personne. »

Après avoir passé 20 ans au sein de la NBCSA, M<sup>me</sup> Poirier est reconnaissante des relations qu'elle a établies avec le personnel de Travail sécuritaire NB et des buts communs qu'ils se sont fixés en vue d'améliorer la sécurité dans le secteur.

« Nous avons toujours considéré Travail sécuritaire NB comme un partenaire. Il est bien facile de prendre le téléphone ou d'envoyer un courriel pour poser une question et de recevoir une réponse rapidement », a-t-elle fait savoir. « Dans le monde d'aujourd'hui, avec Google, les gens vérifient parfois des renseignements en classe et remettent en question la matière enseignée. Je peux être en train de donner un cours et avoir une question à poser à l'agent principal de contrôle de Travail sécuritaire NB, Eric Brideau, et habituellement obtenir une réponse avant la fin du cours. Je peux alors dire : "Eh bien, l'agent principal de contrôle a dit que..." »

Récemment, Travail sécuritaire NB et la NBCSA ont collaboré à un nouveau programme de formation en ligne axé sur la sensibilisation à la sécurité des fermes de toit.

« Il y a eu un nombre alarmant d'incidents impliquant des travailleurs qui sont tombés de fermes de toit. Nous avons donc travaillé en étroite collaboration avec Travail sécuritaire NB pour élaborer ce nouveau cours sur la sécurité relative aux fermes de toit. »

Le cours est conçu pour sensibiliser aux mesures de contrôle et aux risques associés à l'installation de fermes de toit, y compris l'effondrement des fermes de toit, les défaillances d'équipement, les blessures liées à la manutention des matériaux et le travail à partir de hauteurs.

M<sup>me</sup> Poirier a qualifié sa relation avec le personnel de Travail sécuritaire NB d'incalculable.

Elle a ajouté : « Cela nous aide à concevoir de meilleurs cours et à éduquer l'industrie. »

Selon M<sup>me</sup> Poirier, il s'agit d'un partenariat qui a contribué à apporter des changements à la mentalité qui règne sur les chantiers de construction au cours des 20 dernières années.

« Il y a encore du travail à faire, mais je dirais que les politiques de sécurité sont désormais mieux acceptées sur les chantiers comme faisant partie intégrante du travail. Ces politiques sont ancrées dans les esprits comme elles ne l'étaient pas il y a quelques dizaines d'années. Les gens se rendent compte que la sécurité au chantier est importante pour décrocher d'autres contrats. Des programmes de sécurité solides et un personnel bien formé permettent d'assurer le bon déroulement du travail et, nous l'espérons, de limiter le nombre d'incidents à des incidents mineurs et à des blessures très légères. »

# PRIORITÉ

# GENS

**NOUS CRÉERONS UNE CULTURE AXÉE SUR LES GENS QUI SE TRADUIRA PAR UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE DE L'EMPLOYÉ ET DU CLIENT.**



À Travail sécuritaire NB, nous mettons les gens au premier plan. Nous avons à cœur nos employés et les gens que nous servons, c'est-à-dire vous, nos clients et nos intervenants. Prendre soin de nos employés et faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler est pour nous plus qu'un travail : c'est une passion.

Nous sommes engagés à appuyer les travailleurs blessés et leur famille pendant leur rétablissement; à aider les employeurs à naviguer dans les programmes de sécurité au travail et de retour au travail; et à favoriser un milieu où les membres de notre équipe peuvent s'épanouir. Tout cela, parce qu'à Travail sécuritaire NB, nous mettons les gens au premier plan.

## OBJECTIFS



Favoriser une culture à rendement élevé qui est inclusive, engagée et habilitée.



Faire évoluer l'expérience des services aux clients accessibles et personnalisés.



Axer la prestation de services sur la qualité, l'efficacité, les résultats voulus et les ressources appropriées.

## INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

### ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

2021	2022	2023
53 %	61 %	63 %

Puisque l'engagement est essentiel pour attirer et conserver les meilleurs talents, nous effectuons un sondage approfondi sur l'engagement des employés chaque année. Des employés qui sont engagés se motivent mutuellement, ce qui favorise la réussite des équipes individuelles et de l'organisme. Nous reconnaissons que cela est nécessaire pour assurer notre réussite à l'avenir.

Le niveau d'engagement des employés a atteint 63 % en 2023, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à 2022 et une augmentation impressionnante de 10 % par rapport à 2021 (53 %). Travail sécuritaire NB a obtenu un résultat supérieur à l'indice de référence global pour l'engagement et considérablement supérieur à l'indice de référence de l'industrie de l'administration publique (55 %). En fait, il s'est classé parmi le premier 25 % de tous les organismes d'administration publique. Le taux de participation, qui a atteint 94 %, est également beaucoup plus élevé que la moyenne de l'industrie, ce qui indique une main-d'œuvre engagée qui se sent valorisée et a confiance qu'on l'écoute.

**Nous aimons nos employés et nous voulons qu'ils continuent à aimer travailler avec nous.**

Cette augmentation importante du niveau d'engagement en deux ans indique que nos employés sont investis dans notre vision et notre culture. Elle démontre également que les initiatives que nous avons mises en œuvre et le travail que nous effectuons donnent rapidement des résultats. Nous sommes heureux de constater cette tendance positive et c'est pourquoi nous nous sommes fixé une cible ambitieuse pour 2024, soit 70 %.

Pour atteindre cette cible, nous continuerons à mettre l'accent sur l'engagement et la culture en encourageant la collaboration; en améliorant la productivité; en établissant une confiance et des relations; et en attirant, en perfectionnant et en conservant les meilleurs talents. Une communication en temps utile, fréquente et transparente, ainsi que des initiatives de modernisation axées sur les gens, y compris le leadership en matière de changement; l'harmonisation de la culture; l'apprentissage et le perfectionnement professionnel; et la sécurité psychologique sont en cours en vue d'améliorer le niveau d'engagement des employés.

**Le résultat obtenu pour l'expérience des employés, qui est un élément évalué dans le cadre du sondage sur l'engagement, indique dans quelle mesure les employés recommanderaient Travail sécuritaire NB à un ami ou à un membre de leur famille comme un bon endroit où travailler.**

**CE POURCENTAGE A AUGMENTÉ DE 54 POINTS EN SEULEMENT DEUX ANS.**

## INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

### SATISFACTION DES CLIENTS\*

#### TRAVAILLEURS BLESSÉS

2021	2022	2023
Non disponible	69,3 %	70,6 %

#### EMPLOYEURS

2021	2022	2023
Non disponible	76,3 %	74,4 %

\*Avant 2022, le sondage était mené tous les deux ans. Il est maintenant mené tous les ans.

Afin d’assurer que nous offrons le meilleur service possible à nos clients, c’est-à-dire les travailleurs et les employeurs de la province, une tierce partie effectue chaque année un sondage sur la satisfaction des clients en notre nom. Ce sondage nous permet de savoir ce que nous faisons bien et ce que nous pouvons améliorer.

Puisque nous travaillons en vue d’offrir un service exceptionnel, les résultats du sondage représentent pour nous plus que des statistiques. Ils témoignent de notre engagement envers une approche axée sur les clients. Nous sommes engagés à mettre les clients au premier plan et nous essayons d’en faire preuve dans chaque interaction.

En 2023, nous avons effectué un sondage auprès de 900 travailleurs blessés et de 300 employeurs inscrits qui avaient reçu des services de Travail sécuritaire NB entre septembre 2022 et mai 2023. Les résultats du sondage demeurent stables, avec les résultats pour les travailleurs blessés se chiffrant à 70,6 % et ceux pour les employeurs inscrits, à 74,4 %.

Nous demeurons engagés à améliorer ces résultats grâce à des mesures telles que les formulaires en ligne, les services de réadaptation et des taux de cotisation stables. En améliorant la façon dont nous offrons des services et communiquons avec les clients chaque jour, nous continuons d’améliorer l’expérience du client.



## LES GENS À VOTRE SERVICE

Une culture de sécurité solide reflète des comportements particuliers qui améliorent les services aux clients et l'engagement des employés.

Travail sécuritaire NB a comme priorité la création d'une expérience stimulante pour ses employés en favorisant leur croissance et un milieu où les gens sont au premier plan. Nous voulons aussi attirer les meilleurs talents et nous reconnaissons qu'une bonne culture de travail dynamique est essentielle à cette fin.

Nous avons effectué notre premier sondage sur la culture en 2021. Ce sondage nous a permis de saisir les valeurs personnelles des employés, les valeurs qu'ils observaient à Travail sécuritaire NB et les valeurs qu'ils souhaitaient y voir à l'avenir. En 2022, nous avons organisé des ateliers, des entretiens et de petits groupes de discussion pour déterminer les écarts entre notre culture actuelle et la culture que nous voulons créer. Nous avons obtenu des commentaires de nos employés afin d'élaborer nos valeurs, c'est-à-dire les croyances et les principes

qui nous feront aller de l'avant et qui sont très importants pour façonner notre culture d'entreprise.

Nous avons effectué un autre sondage sur la culture en 2023 et le taux de réponse était de 94 %, comparativement à 76 % en 2021. Le taux de réponse était une bonne raison pour célébrer, mais ce sont les résultats qui ont vraiment témoigné de nos progrès. Le résultat obtenu pour la culture est passé de 24 à 55, et était quatre points de pourcentage plus élevé que la moyenne globale de 51. Il s'agit là d'une réalisation importante et de la preuve que nos initiatives axées sur les employés exercent une grande influence en peu de temps.

Nous sommes fiers des résultats relativement à la culture, et de la façon dont notre culture de travail se traduit en une excellente expérience pour nos employés et nos clients.

« Le taux de réponse a été une réussite en soi. Il est passé de 76 % à 94 %, une augmentation sans précédent. » – Administrateur du sondage

### QUELS ÉLÉMENTS PERMETTENT D'ÉTABLIR UNE CULTURE DE SÉCURITÉ?



**Valeurs importantes**



**Équilibre entre la vie et le travail, et mieux-être des employés**



**Confiance et transparence**



**Respect, inclusivité et responsabilité**



**Leadership et gestion du changement**



**Possibilités de faire part de ses commentaires**

## LES GENS À VOTRE SERVICE

### NOS VALEURS FAÇONNENT NOTRE CULTURE – MISE EN PRATIQUE DE NOS VALEURS

Une culture de travail solide signifie que l'on s'assure que les valeurs que les employés considèrent comme les plus importantes pour l'avenir de Travail sécuritaire NB sont celles qui orientent nos actions chaque jour.

Les employés qui ont participé au sondage sur la culture ont choisi dix valeurs qu'ils voudraient voir chaque jour. Nous avons constaté que l'ensemble de l'organisme favorisait trois valeurs en

particulier, soit la responsabilité, la collaboration et la confiance.

Nous avons annoncé nos nouvelles valeurs au printemps 2023. Nous avons ensuite organisé des ateliers et des activités à l'intention des leaders afin d'aider les employés à toujours faire de nos valeurs et de notre culture une priorité. Nous mettons nos valeurs au premier plan, non seulement lors d'activités comme la réunion annuelle des employés, mais aussi lors d'autres réunions et d'activités quotidiennes.

La culture est fondée sur nos valeurs et les gestes que nous posons tous les jours pour faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Ces gestes, comportements et valeurs nous font aller de l'avant et nous unissent en tant qu'équipe.

On ne crée pas une bonne culture du jour au lendemain. Une bonne culture ne peut non plus être dictée par la direction. Elle est façonnée par les employés par le biais de leurs gestes de tous les jours. C'est pourquoi nous avons établi quatre comportements pour chacune des valeurs. Ces comportements reflètent nos valeurs mises en pratique. L'engagement que nous avons tous envers ces valeurs et ces comportements assure que nous travaillons ensemble à l'établissement de notre culture pour faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler et de Travail sécuritaire NB un endroit où il fait bon travailler.





# CONNECT 2023

En 2022, les employés se sont réunis en personne à la réunion annuelle des employés pour la première fois en 1 608 jours. L'activité avait pour thème « Retrouvailles ».

En 2023, un total de 350 employés se sont à nouveau réunis pour revoir leurs collègues; applaudir les retraités et les employés reconnus pour leurs années de service; et participer à des activités qui soulignaient nos valeurs, soit la responsabilité, la collaboration et la confiance. Le thème de la journée cette année était « Connect ». TIMtalks a été présenté en direct et mettait l'accent sur nos valeurs. Nous avons entendu des témoignages touchants de deux travailleurs blessés, soit Guillaume Bernard et Olga Petiteau; et d'un coordonnateur de la santé et de la sécurité chez Clow Canada et représentant de l'employeur, Craig Silliphant. Les employés ont collaboré dans le cadre d'un atelier mettant l'accent sur nos valeurs, et ils ont préparé un livret qui démontrait leur travail et les inspirait à prendre des mesures pour vivre selon

ces valeurs chaque jour. Ensuite, le conférencier Michael Bach a fait une présentation émouvante sur la confiance intitulée « Why Inclusion, Diversity, Equity, and Accessibility Matters to Everyone ».

Nous avons célébré les réalisations pendant la journée et en soirée, nous avons reconnu 14 employés qui ont pris leur retraite et 97 employés qui ont célébré 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40 années de service.



## LES GENS À VOTRE SERVICE

### APPRENTISSAGE ET PERFECTIONNEMENT

Nous savons à quel point l'apprentissage et le perfectionnement sont importants pour notre culture et pour faire de Travail sécuritaire NB un employeur de choix au Nouveau-Brunswick. L'investissement dans l'apprentissage et le perfectionnement n'est pas seulement avantageux pour nous, mais ce l'est également pour nos clients, qu'il s'agisse d'acquérir de nouvelles compétences, de prévoir les tendances ou simplement d'améliorer notre capacité de résoudre les problèmes. Lorsque nos employés se perfectionnent, notre organisme devient meilleur. Il faut toujours chercher à s'améliorer, être flexibles et être prêts à faire face à toutes les situations qui se présentent afin d'offrir la meilleure expérience possible à nos employés et à nos clients.

Notre projet pluriannuel d'apprentissage et de perfectionnement a permis d'établir un fondement solide pour 2023. Un sondage a été effectué auprès de tous les services pour bien comprendre leurs besoins en matière d'apprentissage et de perfectionnement. Nous avons ensuite élaboré une stratégie et une feuille de route visant la création d'excellentes possibilités d'intégration, d'encadrement et de perfectionnement. À mesure que nos employés deviendront plus compétents, nos clients et les lieux de travail de la province disposeront d'une main-d'œuvre plus renseignée pour les aider dans leurs efforts de prévention et de retour au travail rapide et sécuritaire.

Grâce à l'apprentissage et au perfectionnement, nos employés ont davantage de possibilités, de ressources et d'options pour ce qui est de façons d'acquérir des compétences et de faire avancer leur carrière.

### INVESTIR DANS NOS LEADERS

L'investissement dans le perfectionnement en leadership est essentiel pour assurer que nos leaders ont les compétences et les habiletés nécessaires pour produire des résultats positifs. Travail sécuritaire NB comprend l'importance de ce facteur et prend les mesures nécessaires à cette fin.

Cette expérience fait partie du programme de leadership en cinq piliers auquel les nouveaux leaders promus ou embauchés participent au cours de leurs premiers 12 à 18 mois à Travail sécuritaire NB. En 2023, nous avons ajouté deux piliers essentiels :

#### 1 PROGRAMME DE COMPÉTENCES D'ENCADREMENT POUR LES GESTIONNAIRES

Tous les leaders ont pris part à des séances interactives en salle de classe, animées par un professionnel en la matière, suivies de séances individuelles pour intégrer cette capacité à leur rôle de leadership de personnes.

#### 2 FORMATION – LEADERSHIP EN MATIÈRE DE CHANGEMENT

Les résultats et l'expérience de ce nouveau programme sont soulignés à la prochaine page.

**Nous utilisons entre autres la plateforme *LinkedIn Learning* pour appuyer nos employés dans leur apprentissage et leur perfectionnement.**



**76 %**

**DES EMPLOYÉS ONT CONSACRÉ**

**1 274**

**HEURES À L'APPRENTISSAGE, ONT SUIVI**

**1 012**

**COURS ET REGARDÉ**

**22 000**

**VIDÉOS**

### LE LEADERSHIP POUR COMPOSER AVEC LE CHANGEMENT

Lorsque nous avons mis en œuvre notre feuille de route sur la modernisation en 2022, nous savions que beaucoup de services de l'organisme seraient touchés.

Dans le cadre de notre approche visant à mettre les gens au premier plan, l'un de nos premiers projets portait sur la formation en leadership en matière de changement. Puisque nous voulions que nos employés comprennent la raison du changement, nous leur avons donné les ressources et le soutien nécessaires pour composer avec le changement. Nous avons pour but de fournir à nos leaders les compétences nécessaires pour bien appuyer leur équipe et l'organisme en cette période de changement en suivant la méthode CLARC, qui tient compte des rôles clés que les gestionnaires jouent lorsqu'il s'agit d'appuyer leur équipe pendant les changements.

La méthode CLARC consiste à bien communiquer les changements; à assurer une liaison avec les équipes de projets et leurs subordonnés; à appuyer et à renforcer les changements et les résultats positifs qu'ils produiront; à déterminer et à atténuer la résistance au changement; et à aider les employés pendant le processus de changement.

Nous voulons, en fin de compte, minimiser le dérangement et faire participer nos employés. Nous voulons les inspirer à non seulement adopter le changement, mais à s'y adapter.

Nous avons offert des séances de formation. Au premier trimestre, 72 employés avaient reçu la formation et obtenu de très bons résultats. Nous avons constaté une augmentation remarquable de 30 % pour ce qui est des auto-évaluations indiquant un niveau de compétence relativement au leadership en matière de changement égal ou supérieur à celui prévu à la suite de la formation. La formation a aussi permis aux employés de nouer des liens avec leurs collègues.

« **Le fait d'accompagner notre équipe dans le changement est un élément fondamental de la transformation, et ce genre de formation et d'investissement vaudra la peine à long terme alors que nous travaillons pour devenir le meilleur endroit où travailler au Nouveau-Brunswick.** » – Laragh Dooley, directrice générale, Communications d'entreprise; Ressources humaines; Transformation des activités



« **Il est important pour nous, en tant que leaders, de comprendre les obstacles et comment nous pouvons mieux appuyer les employés à composer avec le changement.** » – Joanie McGraw, directrice des Ressources humaines par intérim



« **Le changement se fait une personne à la fois et une conversation à la fois. Étant donné que les gens franchissent toutes les étapes à leur propre rythme, il est très important d'avoir des conversations intentionnelles avec chaque personne et d'assurer que chacun comprend vraiment les raisons du changement.** » – Katie Melvin, gestionnaire, Activités commerciales et services de santé



« **Une chose que ce processus de transformation m'a confirmé, c'est que nous avons tous notre propre façon de composer avec le changement et de l'accepter. C'est tout à fait normal.** » – Robyn Gardner Losier, agente d'examen en chef, Bureau d'examen de décisions



### UN LIEU DE TRAVAIL SÉCURITAIRE SUR LE PLAN PSYCHOLOGIQUE

Travail sécuritaire NB dispose de ressources spécialement conçues pour aider ses clients sur le plan de la santé mentale, y compris du soutien en matière de gestion des blessures psychologiques traumatiques et de prévention du suicide. Toutefois, nous savons que nos employés aussi ont besoin d'appui à cet égard.

En 2024, nous lancerons officiellement notre initiative de modernisation qui porte sur la santé et la sécurité psychologiques, mais nous cherchons toujours de nouvelles façons de favoriser ce milieu et d'assurer que tout le monde y gagne.

C'est pourquoi nous avons offert à nos employés un atelier dans le cadre de la Formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide (ASIST) de LivingWorks en 2023.

Brandi McHarg et un employé de Travail sécuritaire NB, Randy Tibbits, ont animé l'atelier interactif, qui a permis aux participants d'acquérir des compétences pratiques pour reconnaître les signes avant-coureurs de tendances suicidaires et dispenser des premiers soins efficaces. Grâce à cet atelier, ces personnes ont une meilleure compréhension des problèmes de santé mentale, et se sentent plus confiantes et plus aptes à aider les personnes qui ont des pensées suicidaires.



« J'ai connu une perte en raison d'un suicide, et c'est ce qui motive ma passion et mon désir de faire une différence sur le plan de la santé mentale et de sensibiliser à la prévention du suicide », a expliqué M. Tibbits. « De nombreuses personnes ont été personnellement touchées par le suicide. L'atelier est un endroit sûr où les participants peuvent parler ouvertement de leur expérience personnelle et de l'effet que le suicide a sur leur vie. »

En tant que formateur ASIST, M. Tibbits explique qu'il peut transmettre les connaissances et l'expérience qu'il a acquises afin de mieux préparer les gens à venir en aide à des personnes en détresse.

« J'ai trouvé très valorisant de pouvoir transmettre mes connaissances à mes collègues de Travail sécuritaire NB. »



Randy Tibbits

« Ce que j'ai retenu de l'atelier ASIST, c'est qu'il est important de faire confiance à son intuition. Si on a le sentiment que quelqu'un a des pensées suicidaires, on devrait le lui demander directement. On peut ainsi lui offrir de l'aide rapidement. » – Tamara Bodechon, Gestion du changement



« C'est pour aider à répondre aux besoins grandissants en matière de santé mentale à l'échelle mondiale et pour pouvoir aider ma famille, ma communauté et mon lieu de travail que je me suis inscrite à l'atelier ASIST. Cette formation m'a donné les outils dont j'avais besoin pour aider les autres. Le fait d'apprendre de véritables héros en a fait une expérience inoubliable. Merci à Travail sécuritaire NB d'investir dans notre bien-être. »

– Yenni Ogando, Ressources humaines



« Les témoignages de mes collègues sur les répercussions du suicide m'ont touchée et m'ont rappelé que l'on ne sait jamais vraiment ce que quelqu'un est en train de vivre. »

– Ashley Robichaud, Communications



## LES GENS À VOTRE SERVICE

### MIEUX-ÊTRE

En 2023, les comités de mieux-être de Travail sécuritaire NB dans les régions ont uni leurs efforts pour organiser des activités amusantes et des défis intéressants, ainsi que pour accueillir des conférenciers.

Dans le cadre de notre série Words of Wellness, le comité a réuni un groupe de conférenciers de divers secteurs qui ont permis aux participants d'en apprendre sur les bienfaits de l'observation des oiseaux pour la santé; le jardinage; un meilleur sommeil; la cuisine; et les bienfaits réparateurs de la nature, de la comédie, et de la santé et sécurité psychologiques.

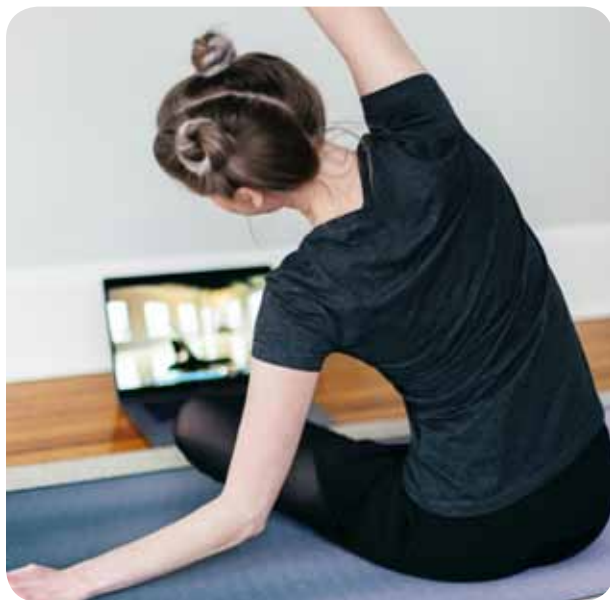
Le comité de mieux-être a aussi traité des principes fondamentaux de la santé, soit la nutrition et

l'exercice, en offrant des séances sur l'alimentation intuitive et le yoga en douceur.

Trois séances Live Well / Vivre bien ont été offertes de façon virtuelle. Elles portaient sur les objectifs « SMART » (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement défini), l'art du rebond et l'établissement de routines de santé.

Des marcheurs et coureurs ont pris part à cinq activités au cours de l'année : la Shamrock Shuffle, la randonnée « Un pas pour la vie », la course Sweet Caroline, la Course à la vie et la Santa Shuffle.

Grâce à un bon mélange d'activités en personne et virtuelles, le comité de mieux-être a fixé la barre haute pour des activités qui stimulent la vie communautaire et le mieux-être dans l'ensemble de l'organisme.



Kari Shea enseigne le yoga en douceur.



Équipe de Shamrock Shuffle



Équipe de Santa Shuffle



Équipe de la Course à la vie

## LES GENS À VOTRE SERVICE

### SOUCI POUR LES AUTRES – RESPONSABILITÉ SOCIALE

Étant donné que nos employés consacrent leur carrière à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler, il va sans dire qu'ils se préoccupent des gens. Nos employés font preuve de compassion non seulement dans leurs tâches quotidiennes, mais aussi dans leur engagement envers la communauté.

#### AIDE À COMBATTRE LA FAIM

Des employés comme Doug Malcolm, développeur d'applications au sein du Service de technologie de l'information, témoignent de la compassion qui guide notre travail.

M. Malcolm mène une initiative de collecte de fonds annuelle pour la soupe populaire Romero House, à Saint John, depuis 2009. Jusqu'à présent, il a aidé à recueillir plus de 25 000 \$.

« De notre bureau principal sur la rue Portland, on pouvait voir l'arbre qui symbolise la campagne Harbour Lights, une cueillette de fond pour les banques alimentaires », a expliqué M. Malcolm. « Travail sécuritaire NB appuie généreusement cette campagne importante. J'ai toutefois entendu à la radio qu'il y avait quelqu'un de Ritchie's Building and Flooring Centre qui avait promis de vivre à l'arrière d'une remorque de 53 pi jusqu'à ce que la remorque soit remplie de nourriture pour Romero House », a-t-il

précisé. « Cela m'a poussé à faire quelque chose. »

Étant donné que Romero House est une soupe populaire et non pas une banque alimentaire, elle ne recevait pas d'argent de la campagne Harbour Lights.

Le besoin de services comme ceux qu'offre Romero House est cependant tout aussi important. Depuis 1982, la soupe populaire sert des repas chauds 365 jours par année à ceux qui n'ont pas les moyens de se préparer de la nourriture, dont la plupart sont sans abri.

M. Malcolm a donc lancé un appel de dons en argent ou en aliments à ses collègues. Les employés se sont montrés généreux. Depuis 2009, un total de 14 294 \$ a été recueilli pour Romero House. « Je remets le don le jour où l'argent est doublé, qui fait que ce montant équivaut à 28 588 \$ », a-t-il affirmé. (Ritchie's verse une somme égale aux dons ce jour-là.)



Doug Malcolm

« Bien que l'engagement dont Doug fait preuve est représentatif de la nature bienveillante des employés de Travail sécuritaire NB, je tiens à le remercier personnellement de faire une différence réelle dans notre communauté. »

– Tim Petersen, président et chef de la direction

### FIL DE VIE

Fil de vie, un organisme de bienfaisance qui offre du soutien aux familles touchées par une tragédie au travail, a aussi profité de la nature généreuse de Travail sécuritaire NB. Chaque année, nos employés prennent part à la randonnée « Un pas pour la vie », soit la plus importante activité de financement de Fil de vie.

En 2023, un total de 171 employés, des membres de leur famille et amis ont pris part à la randonnée. Un nombre record de participants ont amassé plus de 5 400 \$.



## LES GENS À VOTRE SERVICE

### CENTRAIDE

Depuis 2016, des employés de Travail sécuritaire NB ont donné plus de 67 000 \$ à Centraide par le biais de retenues sur la paie. Les fonds recueillis ont été versés à des sections régionales de Centraide dans l'ensemble de la province pour appuyer des centaines d'organismes de services communautaires.

En 2022, nous avons monté la barre en ajoutant un élément amusant à la collecte de fonds pour Centraide. En plus de retenues sur la paie, nous nous sommes joints à d'autres organismes provinciaux pour organiser un tirage 50/50 hebdomadaire et des jeux de bingo, ce qui nous a permis de recueillir 1 100 \$\* en plus du total des retenues sur la paie de 14 100 \$\*. En 2023, nous avons amassé 3 000 \$ de plus qu'en 2022, pour donner plus de 18 000 \$ et ajouter à la contribution d'environ 243 000 \$ du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

C'est en 2018 que la gestionnaire des Demandes de renseignements, Shawna Wallace, a commencé à coordonner la collecte de dons de Travail sécuritaire NB à Centraide.

« La fondation Centraide me tient beaucoup à cœur », a confié M<sup>me</sup> Wallace. « J'ai commencé à jouer un rôle actif dans sa campagne en raison des nombreux groupes auxquels elle contribue. Centraide détermine où les besoins se font le plus sentir et affecte des fonds en conséquence. L'argent aide aux jeunes, aux sans-abri, aux personnes vulnérables, à ceux qui ont faim, et j'en passe. C'est pourquoi notre campagne de financement est si importante. Je suis fière d'en faire partie. »

Spécialiste de l'amélioration continue au sein de notre Service de transformation des activités et membre du comité de financement de Centraide, Todd Boudreau, explique qu'avant 2022, les employés de Travail sécuritaire NB dans la partie centrale de la province participaient déjà aux tirages 50/50 et aux jeux de bingo.



**Dans l'ordre habituel : Shawna Wallace, Travail sécuritaire NB; Jenna Holder, agente des relations et du développement, Centraide; Joanne Renton, agente du développement des ressources, Centraide; et Tim Petersen, président et chef de la direction, Travail sécuritaire NB.**

« L'an dernier, nous avons demandé la participation de tous les employés de l'organisme et cela a été une ÉNORME réussite. Le nombre de participants et de dons a presque triplé », a-t-il précisé. « Cela a été formidable de voir un si grand nombre de collègues prendre part à des activités virtuelles amusantes tout en faisant une contribution importante à Centraide, qui profite, en fin de compte, à chacune de nos communautés. Au cours de la campagne de 2023, les deux activités ont permis à Travail sécuritaire NB d'amasser 2 808 \$! »

Centraide nous a décerné le prix Quantum Leap pour avoir augmenté le total recueilli de plus de 100 %, ainsi que le prix Outstanding Campaign Team pour avoir fait preuve de travail d'équipe et de réflexion stratégique afin d'améliorer notre campagne.

Toutes nos félicitations à tous les employés qui ont fait des dons généreux à la campagne de Centraide!

*\*Les chiffres ont été arrondis.*

## LES GENS À VOTRE SERVICE

### BIEN PLUS QUE DE L'ARGENT

Nos employés font preuve de compassion non seulement dans leurs tâches quotidiennes, mais aussi dans leur engagement envers la communauté. Ils font plus qu'amasser des fonds. Ils font don de leur temps, de leur énergie, de leur expertise et même de leur sang pour enrichir la vie des autres.

Voici quelques-uns de nos employés qui font du bénévolat.



**STEPHEN JACKMAN**  
231 dons de sang



**MONICA McHUGH**  
Red Head Strays



**COLLEEN KINCH**  
Meals on Wheels



**RENZ ABUHAN**  
Association civile de recherche et de sauvetage aériens (ACRSA)



**MONIQUE ROGERS**  
Champlain Heights Community Association



**RANDY TIBBITS**  
Saint John Suicide Prevention



**JENNIFER KEIR**  
PMI-NB (Project Management Institute of New Brunswick)



**KYM ELDER**  
Triathlon Nouveau-Brunswick



**KAVITHA JAGADEESAN**  
Kaleidoscope Social Impact



**CINDY LOSIER**  
YMCA



**REBECCA BONNELL CONNORS**  
Hampton Minor Basketball Association



### RECONNAISSANCE DES AUTRES

Naturellement, nous croyons que nos employés sont chefs de file dans leur domaine, mais lorsqu'ils sont invités à prendre la parole devant d'autres organismes pour partager leurs connaissances avec eux, cela veut dire qu'il n'y a pas que nous qui croyons qu'il s'agit d'employés de premier plan.



La gestionnaire des Secteurs de l'administration publique et des services spécialisés, Sheila Liston, a été invitée à discuter de notre programme RÉUSSIR à la conférence annuelle du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, à Toronto.



En 2023, un ergonomiste de Travail sécuritaire NB, Todd Hickey, a non seulement animé un atelier à notre Conférence sur la santé et la sécurité, mais il a aussi pris la parole à la Atlantic Workplace Health & Safety Conference, qui s'est déroulée à Halifax, et à la conférence de la Workers Compensation Board of Prince Edward Island, qui a eu lieu à Charlottetown.

La directrice de la Planification générale et du rendement opérationnel de Travail sécuritaire NB, Donna Miller-Wallace, a pris la parole devant un grand auditoire au congrès de la International Association of Industrial Accident Boards and Commissions, qui s'est déroulé au Colorado.



Un autre exemple de Travail sécuritaire NB qui mène la marche en ce qui concerne l'expertise se trouve dans le numéro 1 de 2023 de *Psynopsis*, une revue publiée par la Société canadienne de psychologie. Un article qu'a rédigé le conseiller en psychologie principal de Travail sécuritaire NB, Douglas French, y figure.



## LES GENS À VOTRE SERVICE

### RECONNAISSANCE DES AUTRES

Depuis 1967, Services de sécurité Nouveau-Brunswick est un organisme de bienfaisance sans but lucratif qui offre des services d'éducation, de formation, de consultation et de défense en matière de santé et de sécurité. En 2023, plusieurs employés de Travail sécuritaire NB ont été invités à participer à des balados que l'organisme présente à toutes les deux semaines.



**Health & Safety Podcast for New Brunswick**



**Laragh Dooley**  
Executive Director, Corporate Communications and Business Modernization  
WorkSafeNB

Listen on  **Apple Podcasts**

Listen on  **Spotify**



**Health & Safety Podcast for**



**Belinda Kumar**  
Manager, Pensions and Long-term Disability  
WorkSafeNB

*"How does the worker's compensation system work?"*

Listen on  **Apple Podcasts**

LISTEN ON  **Spotify**



**Health & Safety Podcast for New Brunswick**



**Eric Brideau**  
Director – Investigations & Technical Services/  
Chief Compliance Officer  
WorkSafeNB

Listen on  **Apple Podcasts**

Listen on  **Spotify**



**Health & Safety Podcast for New Brunswick**



**Tim Petersen CPA, CA**  
President & CEO  
WorkSafeNB

LISTEN ON  **Spotify**

Listen on  **Apple Podcasts**



Notre président et chef de la direction, Tim Petersen, a pris la parole devant les membres de l'Association internationale des pompiers pour aborder notre programme RÉUSSIR qui vise à traiter les blessures psychologiques traumatiques subies au travail et a remercié les pompiers de leur important travail. Il a aussi fait une présentation à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. Sa présentation portait sur la sécurité au sein des soins de santé; nos initiatives de retour au travail; et les services de consultation en matière de violence et de harcèlement



## LES GENS QUE NOUS SERVONS

### DES SOINS PLUS PRÈS DE SON DOMICILE



En 2023, Travail sécuritaire NB a mis en œuvre un nouveau modèle de soins qui permet aux clients de rester plus près de leur domicile et de leur réseau de soutien. Le modèle Des soins plus près de son domicile a été adopté à la suite d'une période d'essai et de consultations approfondies auprès d'intervenants, de travailleurs et d'employeurs de la province.

Travail sécuritaire NB a mis le modèle de soins à l'essai pour la première fois en 2020, lorsque la pandémie de la COVID-19 l'a forcé à suspendre les services qu'il offrait à son Centre de rééducation à Grand Bay-Westfield. Les clients ont commencé à recevoir des soins de santé virtuels de fournisseurs dans leur communauté, sans avoir à quitter leur domicile pendant plusieurs semaines.

Les clients n'avaient donc plus besoin de se déplacer sur de longues distances ni de s'éloigner de leurs proches et de leur réseau de soutien. Le succès du modèle nous a convaincu d'adopter cette approche de façon officielle, mettant les besoins des clients au premier plan.

Parce que notre programme d'intervention primaire mis en œuvre en 2021 a été une réussite, il n'était plus nécessaire que les clients reçoivent des traitements en personne à notre Centre de rééducation. L'intervention primaire nous permet d'offrir aux clients un soutien personnalisé afin de se rétablir au lieu de travail, et de dépister les clients qui pourraient être à risque de voir leur condition empirer ou d'être atteints d'une invalidité. (Voir les détails à la prochaine page.)

### DIRE ADIEU AU CENTRE DE RÉÉDUCATION DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

Depuis 1946, Travail sécuritaire NB a offert des services de réadaptation à l'interne à plus de 24 000 travailleurs de la province. À l'époque, l'organisme se nommait Commission des accidents du travail et il fournissait les services dans l'édifice qui abrite maintenant le Centre de traitement des dépendances de Ridgewood, à South Bay, dans les environs de Saint John.



C'est en 1977 qu'un établissement de calibre mondial offrant des traitements aux travailleurs blessés, soit le Centre de rééducation professionnelle, a ouvert ses portes à Grand Bay-Westfield.

À ce moment-là, le Centre était un établissement avant-gardiste et le seul centre de réadaptation au travail de son genre dans l'est du Canada. Il s'agissait du seul établissement dans la province à offrir des services de réadaptation multidisciplinaires par l'entremise d'une équipe

formée de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, de psychologues, de travailleurs sociaux, de prothésistes / d'orthésistes, d'infirmières, d'une diététicienne et d'autres professionnels de la santé. Il y avait trois volets de prestation de services :

- ▶ Programme d'évaluation professionnelle
- ▶ Programme de rétablissement
- ▶ Programme d'appareils de réadaptation

**Le Centre demeurera une partie importante de notre histoire. Il était comme une communauté vivante d'employés et de travailleurs depuis qu'il a ouvert ses portes en 1977, et l'a été jusqu'au mois de mars 2020.**

## LES GENS QUE NOUS SERVONS

À titre d'établissement de soins, le Centre devait répondre à des exigences strictes pour obtenir le niveau d'agrément de la Commission on Accreditation of Rehabilitation Facilities (CARF) International à tous les quatre ans. Pour recevoir cet agrément, il devait satisfaire à plus de 1 000 normes reconnues à l'échelle internationale par le biais d'un processus d'examen rigoureux par ses pairs.



## LES GENS QUE NOUS SERVONS



Un des nombreux défis « Marche et roule » pour souligner la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.

En plus d'être un centre d'excellence pour l'espoir et la guérison, l'établissement était aussi un endroit pour la communauté. On y organisait des campagnes de collecte de sang pour les employés et les résidents, et l'édifice agissait comme refuge d'urgence. De nombreux défis « Marche et roule » y ont eu lieu pour souligner la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Il s'agit d'une activité où des employés et clients, ainsi que des dignitaires et résidents de la région, utilisaient des fauteuils roulants, des cannes, des béquilles et des bandeaux pour les yeux pour simuler les défis de la mobilité.

Des employés, clients et membres de la communauté aimaient parcourir les sentiers pédestres derrière l'édifice, sur la terre connue sous le nom de Blueberry Hill. La terre est tellement



L'ancien président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Doug Stanley (à gauche) et l'ancienne présidente du conseil d'administration, Roberta Dugas, cèdent Blueberry Hill à l'ancien président de la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick, Ken Hirtle.



Une des nombreuses campagnes de collecte de sang organisées au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB.

importante qu'en 2008, Travail sécuritaire NB a cédé Blueberry Hill à la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick. Elle est formée de 50 acres de divers habitats et écosystèmes, y compris des champs, des marais et différents types de forêts en bordure de la magnifique rivière Saint-Jean. En la confiant à la Fondation, nous avons assuré sa conservation pour toutes les générations futures de Néo-Brunswickois.

Par contre, comme cela a été le cas pour la plupart des choses, la pandémie de la COVID-19 a changé le rôle du Centre de façon importante. Elle nous a forcés de suspendre les activités au Centre et de trouver une façon de continuer à offrir des services de réadaptation aux clients. Nous avons misé sur la technologie et établi un partenariat avec des fournisseurs de soins dans les régions, qui sont plus facilement accessibles qu'ils ne l'étaient lorsque le Centre a ouvert ses portes, pour offrir des soins spécialisés à nos clients dans leur propre communauté. Le besoin de clients de se déplacer à Grand Bay-Westfield pour subir des traitements pendant une période de six à huit semaines a donc été éliminé. C'est alors que notre modèle Des soins plus près de son domicile a vu le jour.

Le modèle minimise les dérangements dans la vie des clients, produit des résultats positifs comparables et appuie mieux un retour au travail en toute sécurité. Les clients obtiennent maintenant les soins dont ils ont besoin plus près de leur domicile et de leur famille, ainsi que du réseau de soutien qui est si essentiel à leur guérison.

## LES GENS QUE NOUS SERVONS



Une ergothérapeute à la retraite, Kate Coffman, a partagé ses photos et objets de souvenirs de façon à remonter dans le passé.



En raison du succès du modèle au plus fort de la pandémie, et après mûre réflexion et des consultations approfondies avec les intervenants, Travail sécuritaire NB a adopté le modèle en permanence en 2023.

Nous avons aussi élaboré un autre modèle de service, soit l'intervention primaire. Ce modèle nous permet de dépister les cas complexes plus tôt dans le processus des réclamations et d'affecter du personnel à l'intervention primaire. Il s'agit de cas qu'on n'aurait pas dépisté avant plus de 300 jours après l'ouverture de la réclamation et où le travailleur aurait typiquement fini par être admis à notre Centre de rééducation.

Une fois que l'équipe d'intervention primaire a déterminé qu'un client fait face à des obstacles psychosociaux au retour du travail, ce client est immédiatement adressé à l'unité de prévention de l'incapacité au travail pour surmonter ces obstacles dès le début de sa réclamation dans le but de l'aider à retourner au travail rapidement et en toute sécurité.

Il a été prouvé que les programmes d'intervention primaire et de prévention de l'incapacité peuvent

améliorer le temps de guérison, réduire les absences du travail, réduire l'usage d'opiacés et prévenir d'autres résultats négatifs sur le plan médical.

Les nouveaux modèles de soins ont fait en sorte que le Centre n'était plus nécessaire. Les clients n'avaient plus besoin d'y subir des traitements, et les bureaux n'étaient plus utilisés puisqu'un locataire important n'a pas renouvelé son bail et la plupart de nos employés travaillaient à partir de la maison. Il fallait toutefois entretenir la propriété, ce qui entraînait des coûts importants.

En 2023, nous avons donc conclu une entente avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et vendu le Centre. Compte tenu de notre approche visant à mettre les gens au premier plan, nous avons offert à tous les employés qui travaillaient au Centre un poste à valeur ajoutée au sein de l'organisme ou des options de retraite.

Le 17 août, c'est avec des sentiments partagés que des employés actuels ainsi que des anciens employés se sont réunis au Centre pour renouveler des liens d'amitié et célébrer sa longue histoire de soins. C'était la fin émotionnelle d'une époque.

Nous espérons que l'édifice continuera d'apporter une valeur ajoutée à la communauté et à la province.

## LES GENS QUE NOUS SERVONS

### NOUVELLE PLATEFORME CENTRALE POUR LES COMITÉS MIXTES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Les comités mixtes d'hygiène et de sécurité sont des partenaires importants qui nous aident à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Ils se composent de représentants de travailleurs et d'employeurs qui travaillent ensemble pour créer et maintenir des lieux de travail positifs, sans blessure, sains et sécuritaires dans la province. Les lieux de travail comptant 20 travailleurs et plus sont tenus par la loi d'avoir un comité mixte.

Nous avons consulté des comités mixtes dans l'ensemble de la province pour savoir comment nous pouvions améliorer leur expérience avec Travail sécuritaire NB. Les membres nous ont dit qu'il était difficile de trouver des renseignements car ils étaient répartis dans différents endroits sur notre site Web. Ils voulaient un seul endroit qui rassemblait toutes les ressources ayant trait aux comités mixtes.

À l'automne, Travail sécuritaire NB a donc lancé une plateforme centrale pour les comités mixtes au Nouveau-Brunswick.

La plateforme vise toute personne ayant un lien quelconque avec les comités mixtes, qu'il s'agisse d'un nouveau membre; d'un employeur qui établit un comité mixte; ou d'un membre et fournisseur de services de formation d'expérience.

#### LA PLATEFORME REGROUPE CE QUI SUIT :

- ▶ Exigences législatives relatives aux comités mixtes
- ▶ Outil d'auto-évaluation
- ▶ Accès à des services de consultation
- ▶ Formulaire
- ▶ Renseignements sur la formation et certificats
- ▶ Exigences s'appliquant aux fournisseurs de services de formation
- ▶ Questions fréquemment posées

Nous avons aussi créé une version améliorée du modèle de procès-verbal pour les comités mixtes. La présentation de procès-verbaux est une exigence en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Le nouveau modèle utilise un langage simple et contient un espace réservé pour d'autres coordonnées.

### NOUVELLES RESSOURCES POUR LES FAMILLES TOUCHÉES PAR UNE BLESSURE SUBIE AU TRAVAIL OU UN ACCIDENT MORTEL

Travail sécuritaire NB consulte périodiquement le Comité consultatif des travailleurs blessés pour discuter de questions qui sont importantes aux travailleurs blessés de la province et à leur famille, y compris les familles qui ont perdu un être cher. Le comité discute d'inquiétudes et offre des suggestions au nom des travailleurs blessés et de leur représentant afin d'aider à améliorer la qualité de nos programmes.

Avec l'aide du comité, nous avons élaboré de nouvelles ressources pour mieux appuyer ceux qui vivent un traumatisme après une blessure grave subie au travail ou un accident mortel. Le guide mis à jour *Vous aider en cas d'incident critique* fournit des renseignements utiles aux travailleurs et à leur famille alors qu'ils font leur deuil et s'adaptent à la suite d'un

incident critique. C'est l'employé qui est le premier contact pour appuyer le travailleur et sa famille qui lui remet la publication. Le guide est également disponible sur notre site Web. Il présente des renseignements sur les prestations; décrit le rôle de Travail sécuritaire NB dans le cas d'une blessure subie au travail ou d'une maladie professionnelle; donne des conseils pour faire face au traumatisme et au deuil; et explique comment obtenir du soutien de notre partenaire, Fil de vie. Des ressources du genre font en sorte que nos clients reçoivent les soins et la compassion dont ils ont besoin pour faire face à l'adversité.





## LES GENS QUE NOUS SERVONS

### DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

La diversité, l'équité et l'inclusion font partie intégrante d'une culture florissante et progressive. Pour se conformer au comportement de Travail sécuritaire NB selon lequel « Je célèbre la diversité, l'inclusion et l'appartenance », nous avons donné la priorité à la mise en place d'un cadre de travail sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

Bien que le cadre de travail soit toujours en voie d'élaboration, en 2023, nous nous sommes engagés à établir des lignes directrices sur le langage inclusif pour nos lettres aux travailleurs et aux employeurs; pour nos efforts de recrutement et pour nos conversations. Le travail est déjà terminé et les lignes directrices ont été mises en œuvre, ce qui témoigne de notre dévouement envers l'amélioration continue en vue de promouvoir l'inclusion et le respect au sein de notre organisme.



Michael Bach

La présentation du fondateur du Centre canadien pour la diversité et l'inclusion, Michael Bach, à notre réunion annuelle des employés 2023 s'inscrivait dans le cadre de nos efforts afin de donner à nos employés les outils nécessaires pour créer une expérience du client plus inclusive.

Nous sommes engagés à continuer d'améliorer nos efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Notre objectif ultime est d'assurer que toute personne qui a une interaction avec Travail sécuritaire NB se sent valorisée, respectée, bienvenue et habilitée.

### FAIRE DE LA SÉCURITÉ UN CONCEPT UNIVERSEL – RESSOURCES ACCESSIBLES DANS PLUSIEURS LANGUES

Nous sommes fiers de vivre et de travailler dans la seule province bilingue au pays, et d'offrir des services dans les deux langues officielles. Cependant, la main-d'œuvre actuelle compte des travailleurs dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais. Pour faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler, il faut surmonter les différences de langue et de culture.

Chaque année, la province accueille un grand nombre de nouveaux arrivants, de travailleurs étrangers temporaires, et de personnes dont le français ou l'anglais est la deuxième langue. Nous reconnaissons que ces travailleurs peuvent faire face à des défis au lieu de travail. Il faut donc veiller à ce qu'ils aient les connaissances et les outils nécessaires pour assurer un lieu de travail sécuritaire.

Travail sécuritaire NB a lancé une campagne de sensibilisation pour communiquer des renseignements clés sur la santé et la sécurité au travail, en mettant l'accent sur les droits et les responsabilités de tous les travailleurs.

Nous avons créé une page Web et produit un dépliant dans plusieurs langues, soit l'arabe, le coréen, l'espagnol, le mandarin, le pendjabi, le tagalog, l'ukrainien et le vietnamien. Nous avons fait la promotion de ces ressources par le biais de médias sociaux et communiqué activement avec les employeurs, les associations d'industries, les organismes d'aide à l'établissement et les organismes multiculturels, et ce, pour aborder les défis liés aux obstacles linguistiques, aux diverses attentes en matière de santé et de sécurité ainsi qu'à l'hésitation à exprimer ses préoccupations au travail.

Voilà un pas de plus pour rendre la sécurité facilement accessible à tous.

## LES GENS QUE NOUS SERVONS

### LE BUREAU D'EXAMEN DE DÉCISIONS DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB ÉTABLIT DE NOUVELLES NORMES CONCERNANT LES DÉLAIS DE TRAITEMENT

Le Bureau d'examen de décisions de Travail sécuritaire NB tient vraiment à l'excellence et à l'innovation. C'est pourquoi il redéfinit toujours les points de référence de l'industrie en réalisant des délais de traitement sans précédent pour ce qui est de l'examen de décisions. Misant sur une approche définie et la technologie, le Bureau a battu des records en traitant les demandes d'examen, en moyenne, dans un délai de 16,6 jours, bien plus rapidement que la norme de service établie de quatre semaines. À des fins de comparaison, le délai de traitement en 2021 était près de huit mois.

rapide de décisions et soulignent le rôle important qu'il joue afin de respecter le droit des clients de contester une décision sans retard injustifié.

Les réalisations exceptionnelles du Bureau ne sont pas passées inaperçues. L'avocat général de Travail sécuritaire NB, David Luther, a reçu le prestigieux Prix de l'innovation ayant un impact sur la profession à la cérémonie organisée par l'Association canadienne des conseillers et conseillères juridiques d'entreprise, qui a eu lieu à Toronto. Non seulement cet honneur reconnaît le leadership visionnaire de M<sup>e</sup> Luther, mais il célèbre aussi les efforts collectifs de toute l'équipe afin de transformer le processus d'examen de décisions.



**979**  
NOMBRE TOTAL  
D'EXAMENS  
EFFECTUÉS – 2023



**16,6**  
JOURS CIVILS  
MOYENS POUR  
PRENDRE LA  
DÉCISION – 2023

En 2023 seulement, Travail sécuritaire NB a effectué 979 examens de décisions pour se positionner comme leader parmi les autres provinces et territoires dans les délais de traitement pour le premier niveau d'appel. Ces résultats mettent en évidence le dévouement du Bureau envers l'examen



### NOMBRE DE DÉCISIONS SELON LE RÉSULTAT – 2023



MODIFICATION

**341**

(34,83 %)

CONFIRMATION

**297**

(30,34 %)

RÉVOCATION

**236**

(24,11 %)

SUSPENSION

**105**

(10,73 %)

### DES COMMUNICATIONS POUR SATISFAIRE AUX BESOINS CROISSANTS

Le fait d'assurer un service exceptionnel aux clients signifie qu'on leur offre les renseignements qu'ils veulent et dont ils ont besoin. Nous sommes à l'écoute de leurs besoins et surveillons les tendances afin de préparer des publications qui les aident à gérer les risques; à déterminer les dangers; ainsi qu'à élaborer des politiques et des procédures qui aideront à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. D'autres publications servent de guides, comme celle intitulée *Vous aider en cas d'incident critique*.



Le fait de travailler dans la forêt comporte de nombreux dangers possibles. Nous avons préparé un guide pour aider les employeurs et les travailleurs à comprendre la Partie XXI du *Règlement général 91-191*, Opérations de bûcheronnage et de sylviculture, y compris les modifications apportées le 1<sup>er</sup> avril 2022.

En 2023, Travail sécuritaire NB a envoyé un bulletin par courriel à des abonnés fidèles (environ 3 000) à chacune des saisons (quatre fois pendant l'année). *Cybernouvelles* aide les abonnés à se tenir au courant de renseignements opportuns et utiles sur la santé et la sécurité qui pourraient avoir un effet sur leur lieu de travail. En 2024, nous ferons de *Cybernouvelles* un bulletin mensuel pour permettre la communication plus rapide de renseignements.



### MÉDIAS SOCIAUX



**2 398**  
ABONNÉS

(401 abonnés en français et 1 997 abonnés en anglais)



**7 397**  
ABONNÉS



**570**  
ABONNÉS

AUTRES PUBLICATIONS DE 2023



## LES GENS QUE NOUS SERVONS

### LANCEMENT DU PROJET SUR L'INTERFACE POUR CLIENT DE PREMIÈRE LIGNE

Nous savons que les travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de services veulent un accès facile à un système de soutien global, à des renseignements essentiels et à des conseils éclairés de Travail sécuritaire NB. C'est d'ailleurs ce dont ils ont besoin parce qu'un lieu de travail sain et sécuritaire protège des vies, et le rétablissement à la suite d'une blessure subie au travail est essentiel afin d'assurer des communautés néo-brunswickoises vibrantes et dynamiques.

Avec le lancement de notre stratégie sur l'interface pour client de première ligne en 2023, nous bâtissons un avenir où chaque contact avec Travail sécuritaire NB représentera une expérience harmonieuse, une facilité d'accès et une interaction personnalisée,

qu'il s'agisse d'une visite de notre site Web ou d'un appel téléphonique. Imaginez des options à réseaux multiples où les Néo-Brunswickois peuvent interagir avec nous sur différentes plateformes numériques en fonction de leurs préférences. En apportant une touche de modernité aux méthodes de communication, nous nous engageons à offrir des renseignements essentiels facilement accessibles et à habiliter nos clients à l'aide d'options libre-service.

Notre plan, c'est plus que la technologie. Nous voulons inspirer la confiance, établir la transparence et habiliter nos clients au moyen d'une expérience du client numérique moderne qui appuie les communautés de la province tout en mettant l'accent sur l'accessibilité et l'excellence du service.



### ACCENT SUR LES SOINS CRITIQUES

À Travail sécuritaire NB, nous sommes déterminés à améliorer les services aux clients en mettant les gens au premier plan et en créant une expérience personnalisée. En 2023, nous avons commencé à examiner comment cette approche pourrait s'appliquer à notre modèle de service relativement aux clients recevant une pension et des prestations d'invalidité à long terme. Nous lançons maintenant deux initiatives clés : des soins spécialisés pour les blessures graves et une nouvelle approche pour les clients recevant des prestations d'invalidité à long terme.

Bien que nous en soyons aux premières étapes, nous sommes persuadés que cette nouvelle approche améliorera l'expérience des nouveaux clients tout comme celle des clients de longue

durée. Nous reconnaissons que les travailleurs ayant subi une blessure grave au travail ont des besoins particuliers qui exigent de l'aide et du soutien immédiats pour eux-mêmes et leur famille, ainsi qu'une relation personnelle avec un gestionnaire de cas qui les aidera pendant leur rétablissement.

En même temps, nous mettons à jour l'accès à de l'aide médicale et les paiements d'aide médicale pour les clients recevant des prestations d'invalidité à long terme qui n'ont pas besoin d'autant de points de contact afin d'offrir des services rapides et de qualité. Nous avons comme but d'offrir des services segmentés et personnalisés pour satisfaire aux besoins des clients atteints d'une blessure grave et de ceux ayant besoin de soins à long terme.

## LES GENS QUE NOUS SERVONS

### AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DU CLIENT : UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE POUR LES PRÉPOSÉS À L'INFORMATION

L'année 2023 a été une année marquante pour nos préposés à l'information. D'importantes améliorations ont été apportées relativement aux mesures de la prestation de services qui ont un effet direct sur nos clients, y compris les travailleurs blessés, les employeurs et le grand public. Étant donné que les préposés à l'information sont le premier point de contact avec nos clients par téléphone et qu'ils répondent à près de 50 000 appels par année, on ne saurait surestimer leur rôle dans la création d'une expérience du client positive.

Une réalisation majeure de l'équipe a été la diminution du temps de réponse. En 2022, l'équipe a répondu à 42 % des appels dans les 20 à 30 secondes du délai précisé dans la norme de service. En 2023, ce chiffre est passé à un pourcentage impressionnant de 73 %. De plus, les préposés ont réussi à faire passer le délai moyen pour répondre aux appels, qui était de 2 minutes, 52 secondes en 2022, à 51 secondes en 2023, réduisant ainsi le temps d'attente pour les clients et leur offrant un accès plus rapide aux services de soutien dont ils ont besoin.



2022 ► **2 MINUTES 52 SECONDES**  
DÉLAI POUR RÉPONDRE AUX APPELS

2023 ► **51 SECONDES**  
DÉLAI POUR RÉPONDRE AUX APPELS

« L'équipe comprend le rôle important que nous jouons afin de façonner l'expérience du client », a expliqué la gestionnaire des Demandes de renseignements, Shawna Wallace. « L'accent qu'elle met sur l'amélioration continue est admirable et contribue grandement à la qualité générale de nos services, dont profiteront directement les travailleurs blessés, les employeurs et le grand public. »

Ces réalisations soulignent notre engagement envers la prestation de services exceptionnels et l'amélioration de l'expérience du client pour tous les intervenants. En 2023, les efforts des préposés à l'information ont établi un fondement solide pour le succès continu et renforcent notre réputation en tant que partenaire de confiance qui est dévoué à satisfaire aux besoins de ses clients de façon efficace.

### LES NOUVEAUX AGENTS DES SERVICES AUX CLIENTS FONT UNE DIFFÉRENCE

Dans le cadre de notre engagement continu en vue d'améliorer les services aux clients et d'assurer un soutien harmonieux pour nos clients, nous avons été heureux d'annoncer un nouveau rôle pour aider les clients à se retrouver dans le processus de réclamation, soit celui d'agent des services aux clients.

**En donnant rapidement des renseignements exacts aux travailleurs, aux employeurs et aux intervenants, nos agents facilitent le processus de rétablissement du travailleur et lui permettent de recevoir le soutien dont il a besoin pour demeurer au travail ou retourner au travail.**

Ces professionnels dévoués jouent un rôle essentiel afin d'offrir des services de qualité supérieure aux clients en facilitant le processus d'admissibilité à des prestations, qui comprend l'aide médicale, l'admissibilité à des prestations pour perte de gains, et plus encore. Au moyen de communications rapides et précises, ainsi que du recueil de renseignements essentiels, les agents des services aux clients simplifient les tâches administratives pour produire une expérience moins intimidante pour les travailleurs et les employeurs.

En donnant rapidement des renseignements exacts aux travailleurs, aux employeurs et aux intervenants, nos agents facilitent le processus de rétablissement du travailleur et lui permettent de recevoir le soutien dont il a besoin pour demeurer au travail ou retourner au travail.

En 2023, les agents ont répondu à un total impressionnant de 3 884 appels et ont fait 2 403 appels.

La mission de Travail sécuritaire NB est de collaborer avec tous les intervenants pour concevoir, établir et gérer un continuum efficace de sécurité et de soins. Nos agents de services aux clients jouent un rôle important afin d'assurer que nos clients reçoivent de l'aide rapidement.



# LA SÉCURITÉ ET LES SOINS

Shanna Parker célèbre son nouveau plan de carrière. Nouvellement diplômée du campus de Miramichi du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et première de sa classe, elle est reconnaissante du soutien qu'elle a reçu de Travail sécuritaire NB tout au long de son rétablissement qui l'a menée à cette nouvelle voie.

Il y a dix ans, M<sup>me</sup> Parker n'aurait jamais imaginé devenir assistante en éducation à l'âge de 40 ans.

M<sup>me</sup> Parker travaillait comme agente de correction depuis plus d'une décennie lorsque le fardeau psychologique d'être témoin de la violence en établissement est devenu trop lourd à supporter.

« Les incidents étaient cumulatifs, survenant l'un après l'autre, mais il y en a eu un en particulier en juillet 2018 qui me revenait sans cesse en tête », a-t-elle confié. « Je m'occupais d'un contrevenant qui avait subi une grave agression, et je suis restée avec lui jusqu'à l'arrivée de l'ambulance. »

Sur le moment, M<sup>me</sup> Parker n'a pas pensé que l'incident ait pu la toucher. Pendant les mois qui ont suivi, elle a continué à se rendre au travail. Mais au fil du temps, elle a arrêté de se sentir en sécurité au travail.

« La situation a commencé à se détériorer. J'avais des pensées négatives et envahissantes à propos des événements violents que j'avais vécus, mais surtout au sujet de cet incident. Il revenait me hanter pendant mon sommeil. J'ai commencé à me sentir anxieuse au travail. »

En novembre, elle a déclaré avoir atteint son point de rupture. Elle a indiqué qu'un jour, alors qu'elle se préparait à aller travailler, elle s'est sentie détachée et a su qu'elle ne pouvait plus continuer son travail.

Une fois sur les lieux, elle a fait part de ses inquiétudes à un collègue, qui s'est immédiatement inquiété de l'état dans lequel elle se trouvait.

« Mon collègue m'a regardée, puis m'a dit : "Bon, il faut que tu aies de l'aide." »

M<sup>me</sup> Parker a affirmé qu'elle était reconnaissante du soutien immédiat qu'elle a reçu de Travail sécuritaire NB.

« Ma gestionnaire de cas était formidable. Elle m'a prise au sérieux et a été la première personne à me dire "Je suis désolée que tu vives ça." »

Grâce à sa gestionnaire de cas, à son ergothérapeute et à son psychologue, elle a senti qu'elle avait vraiment une équipe qui l'appuyait.

« On m'a dit qu'il fallait avancer à petits pas, faire le nécessaire pour survivre aujourd'hui. Le sommeil, le

prochain repas, les gestes de soins auto-administrés... Parce que j'ai appris que je ne peux pas prendre soin de tout le monde si je ne prends pas soin de moi-même. »

« À ce moment-là, j'avais du mal à sortir du lit et j'avais du mal à m'occuper de mes enfants. On a travaillé pour m'aider à me retrouver. J'ai eu beaucoup de succès avec mon équipe. Elle a été vraiment merveilleuse. »

Pour M<sup>me</sup> Parker, les soins auto-administrés, c'était notamment le jardinage, les sorties en plein air avec son mari et ses fils, la restauration d'une vieille Firebird de 1979 et l'apprentissage de la méditation Reiki.

Au début de sa convalescence, M<sup>me</sup> Parker avait comme objectif de retourner au travail en tant qu'agente de correction. L'été suivant, son équipe de Travail sécuritaire NB a commencé à chercher des moyens de l'aider à l'atteindre.

Elle a commencé à parler à son psychologue de ce qui s'était passé et de ce que serait le retour au travail. Son ergothérapeute lui a demandé de recommencer ses habitudes et de se préparer à se rendre au travail le matin, par exemple de déposer son sac de travail et ses bottes à la porte, puis de penser à ce qu'elle ressentait.

« J'ai travaillé très fort dans cette carrière. Je ne voulais pas renoncer à ma pension et à mes avantages sociaux », a-t-elle avoué. « J'étais titulaire d'un baccalauréat en psychologie. J'ai travaillé comme adjointe à la recherche pour un professeur qui faisait des recherches sur les services correctionnels dans les prisons. Lorsque j'ai commencé à travailler comme agente de correction, je pensais que c'était temporaire, mais j'ai fini par m'y plaire et c'est ce qui m'a attiré. J'ai fait beaucoup d'efforts pour retourner à mon poste. »

Malgré les progrès considérables réalisés dans son rétablissement, les inquiétudes et le stress qu'elle continuait de ressentir en raison de la violence vécue au travail l'ont finalement obligée à quitter l'emploi qu'elle aimait autrefois.

« J'ai dû en faire le deuil. Passer du rétablissement au deuil de la perte, et me concentrer sur l'avenir. Ce moment a été décisif dans mon rétablissement. »

Grâce au programme de réintégration du marché du travail de Travail sécuritaire NB, elle a commencé à se tourner vers de nouvelles possibilités. Travail sécuritaire NB a organisé un test d'aptitude qui l'a orientée vers une passion qu'elle n'avait jamais envisagée comme carrière jusqu'alors, soit le domaine de l'éducation.



« J'aimais diriger et enseigner. J'ai fait beaucoup de choses avec les cadets de la marine. Soudainement, j'avais hâte à la prochaine étape de ma vie et à mon avenir. »

« J'avais presque 40 ans à ce moment-là, mais tout le monde m'a appuyée. Cet appui m'a permis de me sentir plus forte. L'approche adoptée par l'équipe de Travail sécuritaire NB consistait à me confier tout le pouvoir et à m'aider à faire tout ce que je voulais. Comme je m'étais sentie tellement impuissante jusque-là, c'était incroyable d'avoir un tel soutien. »

M<sup>me</sup> Parker aime que sa carrière actuelle lui permette de montrer son côté attentionné et lui donne la possibilité d'améliorer la vie quotidienne des enfants avec lesquels elle travaille.

« J'adore mon travail avec les enfants. Jusqu'à ce que je le trouve, c'est un sentiment qui me manquait sans même que je le sache. »

Diplômée en juin, première de sa classe et choisie pour prononcer le discours d'adieu dans le cadre de son programme d'assistance en éducation, M<sup>me</sup> Parker a déclaré qu'il s'agissait d'un véritable moment de célébration pour toute sa famille.

« Mon plus vieux commençait tout juste à aller à l'école lorsque ceci est arrivé. Mes enfants ne se souviennent pas vraiment de moi en tant qu'agente de correction », a-t-elle affirmé. « Mais nous parlons de la transition et du fait que je veux être plus heureuse. »

« Lorsque j'ai décroché un stage à leur école, mes garçons étaient très heureux. Ils sont très fiers de moi. Nous avons fait la fête le dernier jour d'école. Mes enfants seront à la cérémonie de remise de diplômes, et ils comprendront que les fois où je n'ai pas pu jouer avec eux parce que j'avais des devoirs, c'était un sacrifice en vue d'atteindre cet objectif. Nous avons fait les efforts ensemble, et nous allons le fêter ensemble. »

# PRIORITÉ

# PRÉVENTION



**ENSEMBLE, NOUS ALLONS PRÉVENIR LES BLESSURES, LES MALADIES, LES DÉCÈS ET L'INCAPACITÉ AU TRAVAIL.**



La prévention est la pierre angulaire de notre plan stratégique et motive nos efforts dans le cadre de notre engagement solide à cet égard. Nous sommes pleinement engagés et déterminés à prévenir les blessures et les accidents mortels au travail. C'est plus qu'empêcher que ces tragédies ne surviennent, c'est aussi réduire l'effet de ces blessures en prévenant l'incapacité pendant le rétablissement.

Nous offrons du soutien et des programmes efficaces pour aider à prévenir les blessures, les maladies et l'incapacité. Grâce à la priorité que nous accordons à la prévention, nous habilitons les employeurs et les travailleurs à prendre des mesures pratiques pour aider à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

## OBJECTIFS



**Renforcer la responsabilité et l'efficacité en offrant les bons services, au bon moment et au bon endroit, fournis par les bonnes personnes.**



**Promouvoir une culture de sécurité, de maintien au travail et de retour au travail rapide au sein des lieux de travail de la province.**

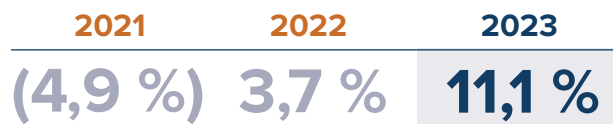


**Tirer parti des capacités, de l'expertise et de l'accessibilité de nos réseaux de fournisseurs de services et de nos partenariats stratégiques.**



## INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

### INDICE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ



L'indice de santé et de sécurité mesure la santé et la sécurité générales des lieux de travail néo-brunswickois. Il tient compte de quatre composantes : prévention; habilitation et culture de travail; exécution des lois; et lésions, ainsi que de 12 paramètres de santé et de sécurité.

Les composantes sont pondérées et regroupées pour obtenir une seule mesure. L'indice nous permet d'obtenir une image plus complète des progrès réalisés en matière de santé et de sécurité au travail que des mesures individuelles, ce qui nous aide à déterminer où nous devons concentrer nos efforts.

La cible annuelle de l'indice est simple : un taux de changement positif.

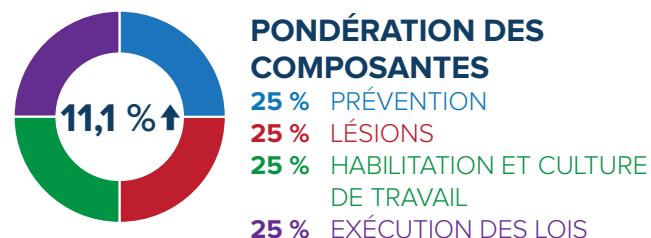
La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario a élaboré l'indice selon les meilleures pratiques et des indices bien connus tels que l'Indice de développement humain des Nations Unies. Travail sécuritaire NB l'a adopté en 2019 et l'a mis à jour en 2022 pour mieux refléter les changements dans la province au niveau de la santé et de la sécurité. Nous avons réduit le nombre de composantes

pour le faire passer de cinq à quatre en combinant l'habilitation des travailleurs et la culture de travail. On attribue une pondération égale de 25 % à chacune des composantes, qui comprennent des indicateurs de rendement multiples.

En 2023, l'indice se chiffrait à 11,1 %, ce qui dépassait de beaucoup notre cible d'un taux de changement positif. Ce pourcentage est surtout attribuable à ce qui suit :

<b>RÉSULTAT COMBINÉ DES ORDRES</b>	<b>- 5,90</b>
<b>TAUX DE GRAVITÉ</b>	<b>- 2,31</b>
<b>TAUX DE BLESSURES</b>	<b>- 1,88</b>

Nous sommes très fiers des lieux de travail de la province et de leur engagement envers la santé et la sécurité, et nous les remercions de leurs efforts exemplaires afin d'obtenir une amélioration appréciable de l'indice. Nous sommes aussi fiers de nos efforts car cela veut dire que nos initiatives font une différence. Ensemble, nous faisons réellement du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.



### INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS



#### PRÉVENTION

- ▶ Ressources en matière de sécurité
- ▶ Santé mentale
- ▶ Activités de prévention



#### LÉSIONS

- ▶ Lésions
- ▶ Gravité
- ▶ Recevant des prestations



#### HABILITATION ET CULTURE DE TRAVAIL

- ▶ Milieu du travailleur
- ▶ Sensibilisation
- ▶ Leadership
- ▶ Culture de travail



#### EXÉCUTION DES LOIS

- ▶ Résultat combiné des ordres\*
- ▶ Proportion d'inspections non prévues

\*Le résultat combiné des ordres est calculé d'après la gravité. Par exemple, une plus grande valeur est accordée aux ordres de suspension des travaux qu'aux pénalités administratives.

## INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

### POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS DONT LA RÉCLAMATION A PRIS FIN

À 90 JOURS

2021	2022	2023
66,2 %	69,1 %	<b>66,6 %</b>

À 180 JOURS

2021	2022	2023
81,3 %	82,7 %	<b>80,4 %</b>

À Travail sécuritaire NB, nous faisons tout pour faire une vraie différence dans la vie des travailleurs blessés en favorisant une culture de sécurité tout en prévenant l'incapacité à la suite d'une blessure.

C'est pourquoi nous surveillons de près le nombre de jours écoulés avant que les travailleurs retournent au travail à la suite d'une blessure subie au travail. Nous suivons leur progression à 90 jours et à 180 jours.

Ces délais sont très importants car ils nous permettent d'évaluer l'efficacité des efforts que nous déployons pour aider les travailleurs à se rétablir et à réintégrer le marché du travail pour ainsi rajuster nos stratégies, au besoin. C'est plus qu'une question de chiffres. Nous voulons assurer que les travailleurs blessés obtiennent le soutien dont ils ont besoin.

Nous avons constaté une légère augmentation du

pourcentage de travailleurs dont la réclamation demeure ouverte à ces intervalles, mais la priorité que nous accordons aux blessures à risque élevé et aux initiatives auprès de différentes industries a porté fruit. Nous avons beaucoup d'histoires de réussites à communiquer et elles seront présentées plus loin dans ce rapport.

Nous sommes convaincus que nous sommes sur la bonne voie et que notre travail a un effet réel. Notre but est de continuer d'améliorer ces mesures à 90 jours et à 180 jours de façon générale puisqu'elles s'inscrivent dans le cadre de notre engagement visant à appuyer les travailleurs et à prévenir l'incapacité au travail.



## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

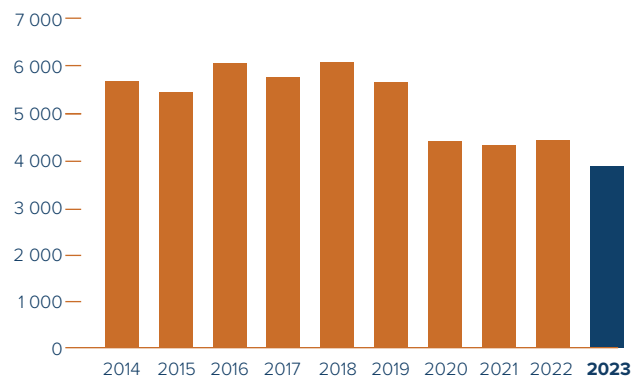
### LE NOUVEAU-BRUNSWICK MÈNE LA MARCHÉ : TAUX DE BLESSURES AVEC INTERRUPTION DE TRAVAIL À UN NIVEAU HISTORIQUEMENT BAS

D'après les données les plus récentes de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada, à ce jour, le Nouveau-Brunswick affiche fièrement le taux de blessures avec interruption de travail le plus bas au pays. Cela veut dire que grâce à des efforts collectifs, moins de travailleurs néo-brunswickois se blessent au travail. Ce fait important souligne les progrès que nous avons réalisés ensemble.

C'est plus qu'une statistique : ce jalon témoigne du travail acharné et des efforts collaboratifs des travailleurs, des employeurs et des associations de sécurité de la province. Voilà une excellente raison de célébrer!

#### BLESSURES AVEC INTERRUPTION DE TRAVAIL

Au 31 mars 2023



Bien que le taux de blessures avec interruption de travail pour les employeurs tenus personnellement responsables, qui sont surtout des ministères et organismes gouvernementaux, continue à être plus élevé que celui pour les employeurs cotisés, nous continuons de voir une tendance à la baisse pour les employeurs tenus personnellement responsables. En 2023, le taux de blessures avec interruption de travail pour les employeurs tenus personnellement responsables est passé de 2,9 à 2,3.

Au cours des dernières années, nous avons constaté une diminution soutenue des blessures avec interruption de travail. Le taux est passé de 1,3 en 2020 à 1,1 en 2023. Bien que le taux de 1,1 représente une réalisation importante, notre travail n'est pas terminé. Nous avons toujours comme but un nombre d'accidents de zéro et nous sommes déterminés à continuer de repousser les limites jusqu'à ce que chaque travailleur rentre à la maison sain et sauf.

En prévenant les blessures, non seulement nous aidons à assurer que nos travailleurs sont en santé et heureux, mais nous favorisons aussi un milieu où nos entreprises peuvent prospérer. Ensemble, nous continuerons de monter la barre relativement à la sécurité au travail pour faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

#### BLESSURES LES PLUS COURANTES EN 2023



- DOS, Y COMPRIS LA COLONNE VERTÉBRALE ET LA MOELLE ÉPINIÈRE
- ÉPAULE, Y COMPRIS LA CLAVICULE ET L'OMOPLATE
- PARTIES MULTIPLES DU CORPS
- JAMBE(S)
- DOIGT(S)
- OREILLE(S)



## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

### SE SOUVENIR DE CEUX QUE NOUS AVONS PERDUS : RÉFLEXION SUR LES ACCIDENTS MORTELS ET LE JOUR DE DEUIL

Personne ne s'attend à perdre la vie au travail, mais malheureusement, 14 Néo-Brunswickois ne sont pas rentrés à la maison en 2023. Le nombre de décès n'est pas seulement une statistique. Ces travailleurs avaient des histoires et des rêves pour l'avenir qui n'ont pas pu se réaliser. Leur décès a eu un effet dévastateur sur leur famille, leurs amis et leurs collègues. Chaque accident mortel nous rappelle le travail important qu'il nous reste à faire pour prévenir ces tragédies.

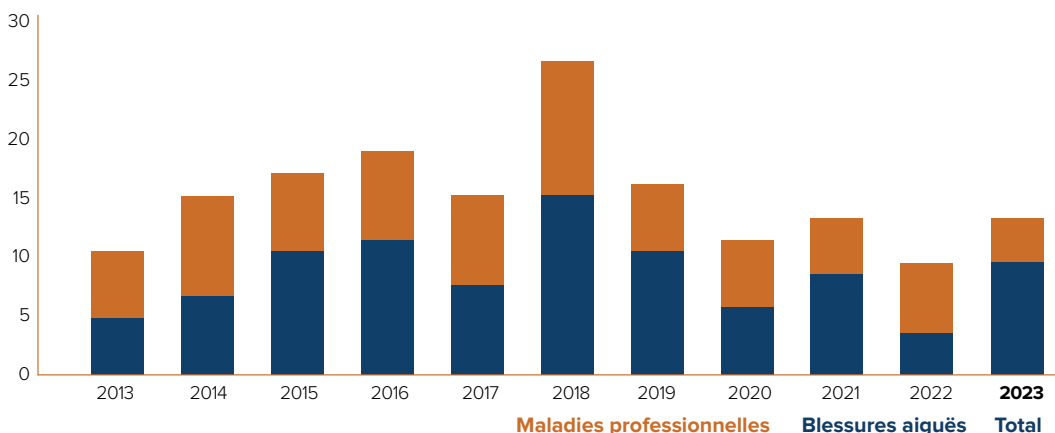
Des 14 accidents mortels en 2023, dix découlaient d'une blessure aiguë, soit un incident soudain, comme une chute ou une blessure par écrasement. Les décès découlant d'une blessure aiguë sont survenus dans les secteurs suivants :

- ▶ Transport et entreposage
- ▶ Construction
- ▶ Commerce de gros
- ▶ Administrations publiques

- ▶ Fabrication
- ▶ Arts, spectacles et loisirs
- ▶ Services publics

Quatre travailleurs sont décédés des suites d'une maladie professionnelle. Puisque de nombreuses maladies professionnelles, comme le mésothéliome et la silicose, apparaissent de façon graduelle, elles sont souvent diagnostiquées plusieurs années après la première exposition. Bien que des mesures aient été mises en œuvre il y a des années, voire des décennies, nous continuons à voir des décès à la suite de maladies professionnelles parce que les mesures de contrôle nécessaires pourraient être inadéquates. Nous travaillons toujours avec le gouvernement afin de mettre à jour la législation en matière d'hygiène du travail pour mieux protéger les travailleurs et prévenir de nouvelles maladies professionnelles.

### ACCIDENTS MORTELS



Les accidents mortels découlant d'une blessure aiguë surviennent le plus souvent à un lieu de travail. Il s'agit par exemple de chutes, de blessures par écrasement, de noyades et d'accidents d'automobile. Ces décès surviennent le jour même de l'accident ou peu de temps après.

Les décès attribuables à une maladie professionnelle découlent d'une exposition à un danger pour la santé au lieu de travail, comme l'amiante ou la silice.

## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

### RÉAFFIRMER SON ENGAGEMENT

Le 28 avril, c'est-à-dire le Jour de deuil national, est une journée solennelle pendant laquelle nous nous rappelons les travailleurs qui ont perdu la vie à la suite d'une blessure subie au travail ou d'une maladie professionnelle. Travail sécuritaire NB met ses drapeaux en berne et écoute le témoignage émouvant de personnes comme April McCarthy, dont la famille demeure touchée à tout jamais par une tragédie survenue au travail. C'est une journée de réflexion qui nous rappelle l'importance de notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.



**April McCarthy**

Il n'y a pas que Travail sécuritaire NB qui rend hommage à ces travailleurs. Des communautés partout dans la province, de Saint John jusqu'à Miramichi, se joignent à nous pour les honorer et pour souligner l'engagement que nous avons tous envers la sécurité et envers notre vision partagée pour l'avenir, soit de prévenir les tragédies au travail. Des employés de Travail sécuritaire NB participent à de nombreuses cérémonies pour poser une couronne et se souvenir de ceux qui ont perdu la vie.





## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

### UNE FAMILLE PLEINE D'ESPOIR

Les deux fils de Diane Henderson, Eric et Michael, font sa fierté et son bonheur.

M<sup>me</sup> Henderson et ses fils vivaient en Ontario, où leur famille est restée, jusqu'en 2012, date à laquelle ils ont quitté la province, impatients d'entamer un nouveau chapitre de leur vie à New Maryland, au Nouveau-Brunswick. Eric avait alors 20 ans et Michael, 12.

Très populaires, les deux frères se sont épanouis à New Maryland, s'adonnant aux sports, au ski alpin, à la chasse et au jeu. Michael a fréquenté la Bliss Carman Middle School, puis la Fredericton High School, où il était fier de défendre les couleurs de son équipe de football, les Black Kats. Quant à Eric, qui avait terminé ses études lorsque la famille a déménagé, il a obtenu un poste de boulanger chez Tim Hortons peu après son arrivée au Nouveau-Brunswick. Quelques mois plus tard, il est devenu membre de la section locale 1386 de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique et a commencé à travailler chez Springhill Construction.

« Eric et Michael avaient une relation fraternelle normale. Ils s'entendaient bien, ils se disputaient, ils se taquinaient, ils s'aimaient. Michael admirait Eric. Il voulait toujours être près de son frère. Si j'étais en colère contre l'un d'entre eux, ils faisaient tous deux fronts contre moi. »

Michael s'est donc évidemment fait une joie de rejoindre son grand frère chez Springhill Construction en tant que travailleur syndiqué après avoir obtenu son diplôme (il y avait effectué un stage lorsqu'il était au secondaire). Cette décision devait lui être malheureuse, laissant sa mère et son frère inconsolables.

« Je n'y croyais pas, j'étais en état de choc. Je voulais rentrer à la maison pour être auprès d'Eric... J'ai continué de prier que Michael survive à cet accident et que ce ne soit pas réel. Je ne souhaite cette souffrance à personne. »

Diane Henderson, mère



**Grâce à sa force et à son engagement, Diane Henderson espère sensibiliser la population à la sécurité au travail et empêcher que des tragédies semblables ne se reproduisent.**

#### L'INCIDENT

Le 16 août 2018, à peine un mois après avoir terminé le secondaire, Michael travaillait à l'usine de traitement des eaux usées de Barkers Point, à Fredericton, en tant que charpentier de première année, dans un espace clos. Il n'avait pas d'équipement de sécurité, car ni son superviseur, ni l'entreprise ne considéraient la zone comme un espace clos.

Michael nettoyait les débris au fond du trou qui mesurait environ 8 pi de profondeur et 4 pi de largeur. Un tuyau inséré à peu près à mi-chemin dans le trou laissait un espace d'environ 2 pi pour travailler. Un gros ballon pneumatique en caoutchouc épais avait été installé dans le tuyau pour empêcher



## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES



le ruissellement de l'eau de pluie de pénétrer dans le trou. Une personne compétente n'avait pas installé le ballon, lequel n'avait pas été installé selon les spécifications du fabricant car il ne s'agissait que d'une mesure temporaire.

Avec le ballon en place, le superviseur a décidé d'effectuer un essai d'eau. Il a mis un tuyau dans un trou d'homme et a fait couler l'eau d'une borne d'incendie. L'eau menait à l'endroit où Michael travaillait. Ce dernier n'avait pas été informé de l'essai d'eau, ni qu'il ne devait pas retourner travailler dans le trou après le dîner. Il est donc retourné au travail après le dîner et, en quelques minutes, des milliers de litres d'eau ont fait sortir le ballon du tuyau et ont coincé Michael dans le trou.

« On m'a dit qu'il n'avait pas compris ce qui l'avait frappé », a déclaré M<sup>me</sup> Henderson. « L'eau recouvrait le trou de 8 pi de profondeur d'au moins 2 pi. Mon fils s'est noyé sur le coup. »

L'enquête de Travail sécuritaire NB a révélé que le ballon n'avait pas été installé par une personne compétente, n'avait pas été installé selon les spécifications du fabricant, n'avait pas été étayé et que Michael, qui était apprenti charpentier depuis un mois, n'avait pas été formé pour installer le ballon ni pour travailler dans un espace clos.

Eric travaillait sur un mur en béton dans une autre zone que celle de Michael, d'une hauteur de près de 16 pi. Il était alors apprenti de troisième année et travaillait ce jour-là avec un compagnon charpentier. Tous deux ont témoigné devant le tribunal qu'ils n'étaient pas au courant d'un essai d'eau. Eric a expliqué qu'il a entendu un bruit sec, qu'il a baissé les yeux et qu'il a vu de l'eau jaillir du trou où son frère travaillait.

« Eric a indiqué qu'il était descendu de l'échafaudage à toute vitesse, sans emprunter les marches et s'exposant à un risque de blessure. Il a couru vers son frère aussi vite qu'il le pouvait et a sauté dans le trou », a déclaré M<sup>me</sup> Henderson.

À ce moment-là, Michael était complètement immergé sous 35 000 l d'eau. Eric cherchait la bouche de son frère et plongeait sous l'eau pour essayer de lui donner de l'air. Le superviseur a lancé un couteau de poche à Eric afin qu'il essaie de percer le sac gonflable, mais le caoutchouc était trop épais. L'équipe de sauvetage est alors arrivée sur les lieux.

### LES CONSÉQUENCES

Eric, qui venait d'être témoin du décès de son frère, avait alors la lourde tâche d'appeler sa mère, qui était en vacances dans une autre province, pour lui annoncer la terrible nouvelle... Le pire cauchemar de tous les parents.

« Je n'y croyais pas, j'étais en état de choc. Je voulais rentrer à la maison pour être auprès d'Eric. J'étais en Ontario avec mon compagnon et je devais rentrer le lendemain. J'ai continué à prier pour que Michael survive à cet accident et que ce ne soit pas réel. Je ne souhaite cette souffrance à personne », a-t-elle confié.



## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

La famille était très affectée, en proie à un chagrin inconsolable.

« Eric a essayé de sauver son frère, mais c'était impossible. Il éprouve un sentiment de culpabilité du survivant et est atteint de l'état de stress post-traumatique. Il aurait souhaité pouvoir changer de place avec Michael. Comme Michael, il avait des projets sur les plans personnel et professionnel, mais Eric ne serait plus capable de les réaliser. »

« Il s'est perdu. Il se détestait. Il ne savait plus comment prendre soin de lui. Il s'est tourné vers les drogues et l'alcool pour essayer de "ne plus ressentir". Il avait du mal à prendre une douche et à laisser l'eau couler sur son visage. Il finissait par avoir des crises de panique et il avait de la difficulté à respirer. Eric aimait aller à la plage mais, en raison de son état psychologique, il ne se sentait plus capable d'y aller. »

Les accusations criminelles portées contre l'entreprise et le superviseur ont accentué son chagrin, en le prolongeant.

« Eric a dû témoigner devant le tribunal en tant que témoin pour les procureurs de la Couronne. D'abord réticent, de peur de devoir revivre cette journée, il y est allé et son courage a forcé l'admiration de tous. »

Comme on pouvait s'y attendre, l'incident a aussi eu des répercussions tragiques sur M<sup>me</sup> Henderson. Elle a perdu un fils, encore adolescent, et elle avait très peur d'en perdre un autre. « J'ai souffert de dépression et d'anxiété, j'ai fait des cauchemars. J'avais vraiment beaucoup de mal à faire face à la situation, jour après jour, et à me lever le matin. »

« Au chagrin immense causé par le décès de Michael s'ajoutait une profonde inquiétude pour Eric, que je

« Je me dis tous les jours que cet accident n'aurait jamais dû se produire et qu'il était évitable à 100 %. Michael n'a eu aucune chance de s'en sortir ce jour-là. »



voyais dépérir rapidement. Moi et mon compagnon, Armond Daigle, avons veillé sur Eric. Je ne pouvais pas perdre un autre fils. »

M<sup>me</sup> Henderson avait également des crises de panique et avait peur de répondre au téléphone lorsqu'elle voyait le nom d'Eric apparaître sur l'écran. « J'étais prise de panique car cela me ramenait sans cesse à ce jour effroyable où j'ai reçu l'appel d'Eric. La plupart du temps, je donnais le téléphone à Armond pour qu'il prenne l'appel. »

La pandémie de la COVID-19 a hélas intensifié leur chagrin, empêchant Eric et M<sup>me</sup> Henderson de trouver du réconfort auprès de leur famille et de leurs amis. L'aide aux personnes en deuil qu'elle a reçue lui a permis de trouver des mécanismes d'adaptation, qu'elle utilise d'ailleurs toujours. Par ailleurs, grâce au Reiki, M<sup>me</sup> Henderson a réussi à lutter contre le stress et l'épuisement.

« J'ai communiqué avec Fil de vie qui m'a mise en contact avec un mentor, ce qui m'aide énormément. Je reste en contact avec les amis de Michael, dont je suis



## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

toujours proche. Ensemble, nous avons appris à parler de Michael et à toujours prononcer son nom; nous nous souvenons des bons moments passés avec lui. »

Chaque année, vers le 16 août, date anniversaire du décès de Michael, Diane, Armond et Eric se réunissent, avec leur famille et leurs amis, à la mémoire de Michael. Son héritage se perpétue à travers l'influence qu'il a eue sur son entourage, à tel point que plusieurs de ses amis ont donné son prénom à leur enfant.

« Je me dis tous les jours que cet accident n'aurait jamais dû se produire et qu'il était évitable à 100 %. Michael n'a eu aucune chance de s'en sortir ce jour-là. Je n'arriverai jamais à me faire à cette idée et je ne comprendrai jamais comment un superviseur peut faire preuve d'une telle négligence vis-à-vis des autres. »

M<sup>me</sup> Henderson a indiqué qu'Eric s'est réadapté et qu'il va bien. Il a repris ses études au campus de Moncton du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, excellent dans le domaine de la technologie du génie du soudage. Il obtiendra son diplôme en juin.

« Il passe la plus grande partie de son temps à étudier et il adore ses cours. Chaque jour est une épreuve, et ce sera toujours le cas. Nous parlons de Michael tous les jours. Il est présent dans chaque fête et dans tout ce que nous faisons. Ce jour-là, nous avons définitivement perdu une partie de nous-mêmes. Au fil du temps, les choses deviennent plus faciles à gérer, mais notre peine sera toujours là. Nous profitons toujours tous les deux de l'aide aux personnes en deuil et nous continuerons probablement pendant un certain temps. Nous garderons vivant le souvenir de Michael. »

Tout en rappelant que ce type d'incident ne devrait jamais se produire, M<sup>me</sup> Henderson donne les conseils suivants : « Prononcez le nom de la personne disparue. Sachez qu'il est normal de ne pas avoir envie de se lever le matin. Vous connaîtrez des hauts et des bas. Demandez de l'aide à vos amis et à votre famille. Communiquez avec Fil de vie. »

Travail sécuritaire NB est profondément attristé par le drame qui touche Diane et Eric, ainsi que toute leur famille, et c'est pourquoi nous ne devons jamais relâcher nos efforts pour faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.



### UN SUPERVISEUR CONDAMNÉ POUR L'ACCIDENT MORTEL DE MICHAEL HENDERSON, ÂGÉ DE 18 ANS

Le 5 juin 2023, Jason King, ancien superviseur de la construction chez Springhill Construction, a été reconnu coupable de négligence criminelle dans le décès de Michael Henderson. Le 12 septembre 2023, il a été condamné à trois ans de prison pour ce crime.

La condamnation a été prononcée après un procès de 15 jours par un juge siégeant sans jury de la Cour du Banc du Roi, présidé par le juge Thomas Christie.

Ces accusations, portées en 2020, marquent le premier cas dans lequel une affaire de négligence criminelle ayant entraîné la mort a fait l'objet de poursuites relativement à un incident survenu au travail au Nouveau-Brunswick. M. King n'est que la dixième personne accusée de négligence criminelle à la suite d'un décès survenu au travail et la quatrième personne seulement au Canada à être condamnée pour ce chef d'accusation.

Lors de la détermination de la peine, le juge Christie a estimé que M. King n'avait même pas respecté les normes de conduite minimales attendues d'un superviseur de chantier raisonnable. Le fait que M. King n'ait pas respecté la législation; qu'il n'ait pas lu et compris le guide de sécurité du chantier; qu'il n'ait pas lu et suivi les mises en garde de sécurité apposées par le fabricant sur le ballon pneumatique; et qu'il n'ait pas mis en place un plan de sauvetage raisonnable démontre un écart marqué et important par rapport à une norme minimale et qu'il a fait preuve d'une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la sécurité de Michael Henderson.

Le juge Christie a déclaré que les actes de M. King devaient être condamnés et que l'effet dissuasif général était un facteur clé dans la peine prononcée. Il voulait s'assurer que tous les autres superviseurs de lieux de travail au Nouveau-Brunswick comprennent désormais leurs responsabilités à l'égard des personnes qu'ils supervisent.

Springhill Construction avait également été accusée de négligence criminelle pour le décès de Michael Henderson, mais ces accusations ont ensuite été retirées, et l'entreprise a été accusée d'une infraction à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis de bien former ses salariés.

Le 15 décembre 2023, Springhill Construction a plaidé coupable et, dans le cadre d'une peine de remplacement, a été condamnée à verser une amende de 100 000 \$ au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick en vue de la création d'une bourse d'études au nom de Michael Henderson.

## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

### CONSULTATION ET CONFORMITÉ

Nous effectuons des inspections pour assurer que les lieux de travail du Nouveau-Brunswick se conforment à la législation en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Lorsque nous déterminons des risques et des dangers, nous travaillons avec ces lieux de travail pour les éliminer.

L'éducation et la sensibilisation sont toujours notre premier moyen de défense pour assurer la conformité. Nos agents de santé et de sécurité ont toutefois des outils et des ressources pour assurer la conformité des lieux de travail qui continuent à exercer leurs activités d'une manière qui n'est pas sécuritaire, y compris des ordres de conformité et de suspension des travaux, des pénalités administratives et des recommandations de poursuites.

En 2023, nos recommandations à la Couronne de porter des accusations ont donné lieu à 13 poursuites, pour un montant de 172 800 \$ en amendes et de 100 000 \$ en peines de remplacement, pour un total de 272 800 \$.

#### CONFORMITÉ – LES CHIFFRES



**6 291**

TOTAL DES ACTIVITÉS  
AU LIEU DE TRAVAIL



**3 787**

INSPECTIONS



**1 445**

CONSULTATIONS



**818**

SUIVIS  
D'INCIDENTS



**55**

NOMBRE DE PÉNALITÉS  
ADMINISTRATIVES



**29 400 \$**

PÉNALITÉS  
ADMINISTRATIVES

## AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : NOUVELLES RESSOURCES POUR PRÉVENIR LES BLESSURES PSYCHOLOGIQUES TRAUMATIQUES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Pour mieux se conformer à nos priorités, soit les gens, la prévention et l'intégrité, et pour améliorer l'expérience de nos employés et de nos clients, nous avons effectué une restructuration majeure de la Division de la prévention en 2023.

Il convient de signaler l'ajout d'une équipe d'agents de santé et de sécurité, qui a été affectée à la prévention des blessures psychologiques traumatiques. Au cours des dernières années, nous avons constaté un plus grand nombre de blessures psychologiques traumatiques signalées en plus des blessures physiques traditionnelles. En fait, entre 2021 et 2023, le nombre de réclamations pour une blessure psychologique traumatique acceptées par

Travail sécuritaire NB a augmenté de plus de 60 %. Cette tendance souligne le besoin urgent d'une différente approche envers la sécurité et d'outils de prévention pour ces blessures uniques.

On s'attend à ce que l'équipe soit opérationnelle en 2024. Elle concentrera ses efforts sur les lieux de travail à risque élevé et offrira des services spécialisés au moyen d'une approche qui tient compte des traumatismes. Étant donné que les blessures psychologiques traumatiques deviennent de plus en plus courantes chez les travailleurs de la province, nous sommes persuadés que cette ressource additionnelle aidera à rendre nos lieux de travail plus sécuritaires sur le plan mental ainsi que sur le plan physique.

## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

### NOTRE CONFÉRENCE ANNUELLE : UNE SOURCE D'INSPIRATION ET DE SENSIBILISATION

L'éducation est un outil principal de prévention et notre conférence annuelle sur la santé et la sécurité est un moyen d'éducation clé.

Les défis qu'ont posés la pandémie de la COVID-19 nous ont forcés à présenter notre Conférence sur la santé et la sécurité en ligne en 2020 et 2021, et à l'annuler en 2022. Par contre, nous avons été heureux d'accueillir la conférence en personne en 2023 et nos intervenants avaient hâte d'y participer.

La Conférence s'est déroulée du 10 au 12 mai, au Palais des congrès de Fredericton. Un nombre record de 644 participants y ont assisté! L'activité offrait 29 ateliers, deux séances plénières et une exposition commerciale qui comptait 26 exposants.

Spencer Beach, survivant de brûlures et spécialiste en culture de sécurité au travail, a animé la séance plénière d'ouverture qui portait sur la culture de soins. Il a présenté un témoignage captivant et touchant qui soulignait pourquoi il fallait accorder la priorité à la santé et à la sécurité au travail, et pourquoi les comportements au lieu de travail devaient changer. M. Beach a surmonté de dures épreuves, y compris la toxicomanie et la dépression, après avoir subi de graves brûlures dans un accident du travail qui ne lui laissait que 5 % de chances de survie.



La séance plénière de clôture était tout aussi puissante et inspirante. Hayley Wickenheiser, gagnante de quatre médailles d'or aux Jeux olympiques et membre du Temple de la renommée du hockey, est considérée comme une leader sur la glace et ailleurs. Dans sa présentation, intitulée « Buck it », elle a encouragé les délégués à chercher des façons de défier le statut quo lorsqu'il s'agissait de faire la bonne chose plutôt que de suivre la mentalité de troupeau, tout en accordant toujours la priorité à la santé et à la sécurité. Elle a aussi souligné l'importance de maintenir un bon équilibre dans le travail et les loisirs.

D'autres ateliers portaient sur la gestion des dangers; les taux de cotisation; l'élaboration de politiques de santé et de sécurité; la supervision; des mises à jour législatives; et les comités mixtes d'hygiène et de sécurité efficaces.

En 2024, la conférence se déroulera à Fredericton, du 2 au 4 octobre.



**3** JOURS  
**26** EXPOSANTS  
**29** ATELIERS  
**644** INSCRIPTIONS

## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

### NOTRE CONFÉRENCE ANNUELLE : UNE SOURCE D'INSPIRATION ET DE SENSIBILISATION (suite)

Notre raison d'être, c'est-à-dire notre vision, est de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler, mais nous ne pouvons pas le faire seuls. Nous comptons sur le soutien et le leadership de gens et d'organismes pour nous aider. Voilà pourquoi nous reconnaissons les efforts exceptionnels de leaders en santé et en sécurité chaque année en remettant des prix des étoiles de la sécurité dans le cadre de la Conférence sur la santé et la sécurité.

#### GAGNANTS DES PRIX DES ÉTOILES DE LA SÉCURITÉ DE 2023



- ▶ **SHELLEY POIRIER**  
Conseillère principale en sécurité,  
New Brunswick Construction  
Safety Association  
(Voir son profil à la page 18.)
- ▶ **CLOW CANADA**
- ▶ **FREDERICTON PLAYHOUSE**

« Il est extrêmement important de prendre un moment pour reconnaître et remercier ces leaders en sécurité. Ces personnes vont au-delà des exigences pour améliorer la culture et changer les comportements. Elles travaillent avec diligence pour assurer que leurs collègues rentrent à la maison sains et saufs à la fin de la journée. »

**Tim Petersen**  
Président et chef de la direction



Félicitations aux gagnants des prix des étoiles de la sécurité de 2023! Dans l'ordre habituel : Tim Yerxa, directeur général, Fredericton Playhouse; Shelley Poirier, conseillère principale en sécurité, New Brunswick Construction Safety Association; et Rick Benoit, vice-président et directeur général, Clow Canada.

Y a-t-il une étoile de la sécurité à votre lieu de travail? Visitez notre site Web pour apprendre comment proposer une personne ou un organisme.

## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

### LA SÉCURITÉ EN MER

DE 2019 À 2022, PROMOTION DU PORT DE VÊTEMENTS DE FLOTTAISON INDIVIDUELS ET DE LA SÉCURITÉ À BORD DES BATEAUX DE PÊCHE PAR LE BIAIS DE MÉDIAS SOCIAUX ET DE PUBLICITÉ PAYANTE



En décembre 2022, Travail sécuritaire NB a été très heureux de voir l'adoption de mesures législatives visant à sauver des vies et à améliorer la sécurité dans l'industrie de la pêche, qui comporte des risques élevés. Les bateaux de pêche sont maintenant considérés comme un lieu de travail en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Cela signifie que les propriétaires et capitaines de bateaux sont responsables de la santé et de la sécurité de leur équipage, comme c'est le cas pour tout autre employeur. De plus, il est désormais

obligatoire pour les travailleurs de porter un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel à bord d'un bateau de pêche.

Bien que les nouvelles dispositions aient été adoptées en 2022, Travail sécuritaire NB ne commencera à vérifier la conformité qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024. Nous avons continué de travailler avec l'industrie de la pêche tout au long de 2023 pour assurer qu'elle connaissait ses droits et ses responsabilités en vertu de la *Loi*.

À l'automne, nous avons organisé des exercices de sauvetage en mer à Caraquet et à Shediac. Les exercices illustraient différents scénarios et les types d'appareils de sauvetage pour sauver une personne à la mer.

Nous avons élaboré plusieurs ressources, comme des feuilles de renseignements sur les vêtements de flottaison individuels, une liste de contrôle en matière de sécurité pour les bateaux de pêche et des affiches. Toutes ces ressources se trouvent sur notre site Web.

Bien que les mesures aient été adoptées en 2022, Travail sécuritaire NB ne commencera pas à appliquer la législation avant le mois de juin 2024 afin de permettre à l'industrie de se préparer et de comprendre ses responsabilités légales qui portent sur la santé et la sécurité. En 2023 et 2024, nous continuerons nos communications avec l'industrie, y compris des séances d'information; des questions fréquemment posées affichées sur notre site Web; et des exercices de sauvetage en mer.



# PRIORITÉ – PRÉVENTION

PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET  
DES MALADIES PROFESSIONNELLES

## EXERCICES DE SAUVETAGE EN MER



## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

### TRAVAIL SÉCURITAIRE NB CONTINUE DE TRAVAILLER AVEC SES PARTENAIRES DANS LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ANNUELLE SUR LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS DE LA ROUTE

Une fois de plus, Travail sécuritaire NB a travaillé avec le gouvernement provincial et d'autres partenaires de l'industrie pour rappeler aux automobilistes de ralentir, de respecter la limite de vitesse affichée et d'être prudents dans les zones de travaux routiers ou près de celles-ci. Il participe à cette campagne depuis 2013.



Dans l'ordre habituel : Chris Hickey et Cherie Haas, Application de la loi sur la sécurité routière, ministère de la Justice et de la Sécurité publique; Evan Campbell, directeur, Conformité et application de la loi, Travail sécuritaire NB; Tom McGinn, directeur général, Association de constructeurs de routes et de la construction lourde du Nouveau-Brunswick; Jeff Carr, ministre des Transports et de l'Infrastructure; Roy Silliker, directeur général, Association de constructeurs de routes et de la construction lourde du Nouveau-Brunswick; Randy Chase, président, Association de constructeurs de routes et de la construction lourde du Nouveau-Brunswick; et gendarme Bruce Pelletier, Groupe tactique de la sécurité routière, Gendarmerie royale du Canada.

## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

### DES PARTICIPANTS DU CONCOURS DE VIDÉOS « OBJECTIF : SÉCURITÉ » DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB SONT RECONNUS À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le concours de vidéos annuel « Objectif : sécurité » de Travail sécuritaire NB était une occasion importante pour les jeunes néo-brunswickois de démontrer leur créativité et leurs connaissances en matière de sécurité au travail, et de transmettre leur message à leurs pairs à l'échelle du pays.

Le concours invitait les élèves des écoles secondaires à réaliser une vidéo originale de deux minutes illustrant l'importance de travailler en toute sécurité. Cette année, Travail sécuritaire NB a reçu un nombre sans précédent de soumissions de partout dans la province.

Lilianne Gagné et Zoé Robichaud de l'École Mathieu-Martin, à Dieppe, ont gagné le premier prix pour leur vidéo intitulée *Sécurité au travail*. Elles ont gagné un prix de 1 000 \$ et un montant équivalent a été remis à leur école.

Maxime Caissie et Ophélie Robichaud de l'École Louis-J.-Robichaud, à Shediac, ont remporté le deuxième prix pour leur vidéo *La sécurité, notre priorité*, et Stanislav Korobeinkov, de l'École Sainte-Anne, à Fredericton, le troisième prix pour sa vidéo intitulée *Premier jour au travail*.

La vidéo gagnante a aussi remporté le troisième prix au concours national « Objectif : sécurité » du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Cette réalisation souligne l'importance d'initiatives comme ce concours afin de sensibiliser les jeunes à leur propre sécurité au travail, surtout si l'on tient compte du fait que les jeunes travailleurs sont plus susceptibles d'être blessés au travail.



Regardez les trois vidéos gagnantes sur la chaîne YouTube de Travail sécuritaire NB!



## PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

### LA SÉCURITÉ PAR LE BIAIS DE LA LÉGISLATION

Nous consultons périodiquement des travailleurs et des employeurs de la province sur des modifications législatives que nous proposons au gouvernement provincial pour aider à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. En 2023, des modifications ont été apportées aux règlements suivants :



#### RÈGLEMENT SUR LES PREMIERS SOINS

Des modifications ont été apportées récemment au *Règlement sur les premiers soins* du Nouveau-Brunswick afin de l'harmoniser avec les normes nationales portant sur la formation et les trousse de premiers soins.

Le Nouveau-Brunswick a été la première province à prendre des mesures pour rendre son règlement conforme, y compris :

- ▶ Conformité aux normes de l'Association canadienne de normalisation
  - Norme CSA Z1210-F17 – Formation en secourisme en milieu de travail – Programme et gestion de la qualité pour les organismes de formation
  - Norme CSA Z1220-F17 – Trousse de secourisme en milieu de travail
- ▶ Une nouvelle disposition selon laquelle Travail sécuritaire NB doit approuver les fournisseurs de services de formation en premiers soins.
- ▶ Une modification qui permettrait aux médecins, aux infirmières et aux travailleurs paramédicaux d'être désignés comme des secouristes sans avoir obtenu la formation de secouriste mentionnée dans le *Règlement*.
- ▶ Une modification visant le contenu nécessaire des trousse de premiers soins afin d'être conforme à la norme CSA.



#### RÈGLEMENT GÉNÉRAL 91-191

Le *Règlement général 91-191* a fait l'objet de nombreuses modifications législatives et continue de le faire afin d'améliorer la santé et la sécurité des lieux de travail du Nouveau-Brunswick. Les modifications apportées lors de la phase II de l'examen sont entrées en vigueur en 2023. Ces modifications touchent les secteurs suivants :

- ▶ Espaces clos
- ▶ Levages critiques
- ▶ Soudage
- ▶ Sécurité électrique
- ▶ Sécurité du piéton (près des chariots élévateurs)
- ▶ Verrouillage lors de travaux de tuyauterie
- ▶ Mise à jour des normes relatives aux appareils de levage
- ▶ Sécurité en laboratoire
- ▶ Piquage sur conduite en charge



Le directeur de la Conformité et de l'application de la loi, Evan Campbell, discute des modifications apportées aux règlements avec des employés du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

## PRÉVENTION DE L'INCAPACITÉ

Bien que notre priorité soit la prévention des blessures subies au travail et des maladies professionnelles, nous sommes également engagés à prévenir l'incapacité à la suite d'une blessure ou d'une maladie.

La prévention veut aussi dire minimiser les répercussions des blessures et des maladies sur le travailleur, et appuyer son retour rapide au travail, mais uniquement lorsqu'il peut le faire en toute sécurité.

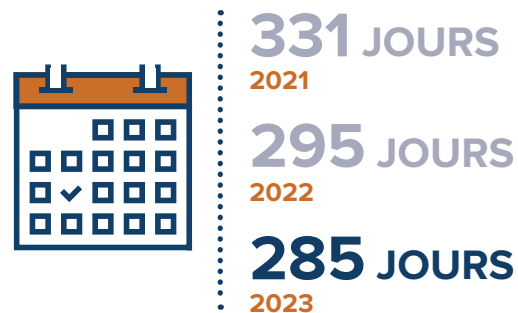
Nous savons qu'un retour au travail à la suite d'une blessure profite autant à l'employeur qu'au travailleur blessé. Des études démontrent que la participation à des activités au travail peut accélérer le rétablissement des travailleurs. Les employeurs peuvent maintenir leur niveau de productivité, conserver un employé ayant des compétences, réduire les coûts liés à trouver un remplaçant et diminuer les coûts de réclamation qui pourraient finir par réduire leur cotisation. C'est un effort d'équipe qui a mené à notre succès à cet égard. Nous sommes fiers de souligner d'autres indicateurs de succès et des initiatives en 2023 en matière de prévention de l'incapacité, lesquels sont décrits plus bas.

### BAISSE CONTINUE DE LA DURÉE DES RÉCLAMATIONS OUVERTES

Pour mesurer le succès de nos efforts visant à prévenir l'incapacité, nous utilisons le nombre moyen de jours avant qu'une réclamation ouverte soit résolue.

En 2022, le nombre moyen de jours a diminué pour la première fois depuis plus de 10 ans, pour passer de 331 jours en 2021 à 295 jours en 2022. Voilà une réalisation importante. En 2023, la diminution s'est poursuivie et la durée moyenne des réclamations est passée à 285 jours. Ces résultats témoignent de l'efficacité des initiatives comme celles du maintien au travail, de l'intervention primaire, du retour au travail rapide et Des soins plus près de son domicile. Plusieurs facteurs ont contribué à ce changement positif, comme notre travail avec les employeurs afin d'offrir des possibilités pour les travailleurs blessés de continuer à travailler au moyen de

tâches modifiées et de mesures d'adaptation; une meilleure évaluation des réclamations; la gestion des réclamations selon le secteur; l'intervention primaire; et les soins personnalisés. Non seulement ces efforts réduisent la durée des réclamations, ils améliorent également le bien-être général et la productivité de la main-d'œuvre, ce qui favorise l'atteinte de bons résultats pour les travailleurs, leur famille, leur communauté et la province, et ce, en facilitant un retour au travail sécuritaire et rapide.



## PRÉVENTION DE L'INCAPACITÉ

### LE NOMBRE DE JOURS AVANT LA PREMIÈRE DÉCISION CONTINUE D'APPUYER LA PRÉVENTION DE L'INCAPACITÉ

Subir une blessure au travail peut être stressant pour les travailleurs, en particulier lorsqu'il s'agit de recevoir des traitements et des prestations rapides. Nous savons aussi que plus rapidement un travailleur reçoit le soutien et le traitement nécessaires, plus élevées sont les chances d'un retour au travail en toute sécurité et de la prévention d'une incapacité à long terme. Chaque jour compte.

C'est pourquoi nous travaillons pour accélérer le processus de traitement des réclamations et la prise de décision. L'an dernier, nous avons réduit de façon importante le délai moyen avant la première décision après une demande de prestations. Le nombre moyen de jours est passé de 53 en janvier à 34 en décembre. Cette amélioration s'applique à tous les types de décisions, à partir de cas simples à des réclamations plus complexes.

Cette année, nous sommes très heureux de signaler que nous avons continué d'obtenir des

résultats positifs. Le délai moyen avant la première décision est de 30 jours pour tous les types de blessures, ce qui démontre notre engagement envers un traitement des réclamations efficace. Pour les blessures du type 1, c'est-à-dire celles dont le lien de causalité est évident, nous avons maintenu la moyenne impressionnante de neuf jours entre l'inscription de la réclamation et la première décision. Étant donné qu'environ 50 % des réclamations sont du type 1, nous pouvons prendre une décision plus rapidement.

Le système de gestion de file d'attente que nous avons mis en place l'an dernier continue de jouer un rôle essentiel en vue d'évaluer les réclamations et de les acheminer vers une équipe spécialisée, de façon à assurer une approche fondée sur les meilleures pratiques pour chaque cas. En 2024, nous serons tout aussi engagés à trouver de nouvelles façons d'améliorer davantage notre processus.

### LE RETOUR AU TRAVAIL, ÇA FAIT PARTIE D'UN RETOUR À LA VIE NORMALE

En 2023, Travail sécuritaire NB a lancé une campagne publicitaire inspirante, soit *Le retour au travail, ça fait partie d'un retour à la vie normale*, pour souligner le rôle important du travail dans le rétablissement.

Le retour au travail est essentiel au rétablissement du travailleur blessé. Voilà le message important que Travail sécuritaire NB met en évidence. Notre campagne rappelle aux travailleurs et aux employeurs dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick que le travail joue un rôle essentiel dans le processus de guérison.



## PRÉVENTION DE L'INCAPACITÉ

### LE RETOUR AU TRAVAIL, ÇA FAIT PARTIE D'UN RETOUR À LA VIE NORMALE

En 2023, plus de 3 800 Néo-Brunswickois se sont absentes du travail à la suite d'une blessure subie au travail. Bien que nous ayons fait beaucoup de progrès à l'égard de nos efforts et des résultats par rapport au retour au travail, chaque jour compte. Nous ne pouvons pas y arriver seuls. Le travail d'équipe est nécessaire pour établir des modalités de travail sécuritaires et durables pour les travailleurs blessés. Les travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de soins de santé doivent travailler ensemble pour mettre l'accent sur les capacités au lieu des limitations. C'est là où l'effet réel se fait sentir.

Pour le travailleur, non seulement un retour au travail lui assure une stabilité financière, il lui permet aussi de demeurer actif et lui donne une détermination renouvelée. Étant donné que des recherches ont démontré que le travail peut aider à accélérer le processus de guérison, la situation profite à tous. Les programmes de retour au travail sont également avantageux pour les employeurs puisqu'ils leur permettent de maintenir leur niveau de productivité; de conserver un employé ayant des compétences et de l'expérience; de réduire les coûts liés à trouver un remplaçant; et de diminuer les coûts de réclamation qui peuvent finir par réduire leur cotisation. C'est un véritable effort d'équipe qui mène au succès. Pour mettre en évidence le retour au travail rapide et en toute sécurité dans différents milieux, la campagne montrait des travailleurs dans les secteurs de la construction, de la fabrication, des soins de santé et des services alimentaires.

« Il ne faut surtout pas oublier que le rétablissement est un processus graduel, et que la reprise d'activités au travail, à la maison et dans la

communauté fait partie intégrante de la guérison », a expliqué le médecin-chef de Travail sécuritaire NB et professeur de Dalhousie Medicine New Brunswick, d<sup>r</sup> Paul Atkinson. « Les liens, l'objectif et l'engagement, ainsi que les bienfaits financiers d'être actif, sont tous importants. »



Travail sécuritaire NB a élaboré la campagne avec les autres commissions des accidents du travail des provinces de l'Atlantique. La campagne de 2023 comprenait du marketing dans les médias sociaux, de la publicité en ligne et des annonces à la télévision. Nous l'avons communiquée à nos partenaires par le biais de bulletins électroniques, et les annonces défilaient en boucle sur plus de 325 écrans numériques situés à des endroits publics et dans des aires réservées au personnel au sein des établissements du Réseau de santé Horizon.

Nous avons fait la promotion de la campagne à la Conférence sur la santé et la sécurité par le biais de matériel imprimé, de contenu numérique et d'un kiosque. De plus, une table ronde sur le retour au travail rapide et en toute sécurité portait le nom de la campagne. Nous avons invité nos employés à se servir d'une signature de courriel personnalisée et les avons encouragés à partager les vidéos de la campagne par le biais de leurs propres médias sociaux.

**Il ne faut surtout pas oublier que le rétablissement est un processus graduel, et que la reprise d'activités au travail, à la maison et dans la communauté fait partie intégrante de la guérison.**

– D<sup>r</sup> Paul Atkinson, médecin-chef de Travail sécuritaire NB et professeur de Dalhousie Medicine New Brunswick

## PRÉVENTION DE L'INCAPACITÉ

### LE PROGRAMME RÉUSSIR DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB CONTINUE D'APPUYER LE RETOUR AU TRAVAIL SÉCURITAIRE ET PLUS RAPIDE À LA SUITE D'UNE BLESSURE PSYCHOLOGIQUE TRAUMATIQUE

Les blessures psychologiques traumatiques peuvent être difficiles à traiter car elles diffèrent de façon importante des blessures physiques et exigent souvent une plus longue période de rétablissement. Nous sommes fiers de notre approche novatrice pour le traitement par le biais du programme RÉUSSIR que nous avons lancé en 2022 et selon lequel l'accent est placé sur les défis uniques auxquels font face les travailleurs qui sont atteints de ces blessures. Nous sommes heureux de signaler que nous avons déjà constaté des résultats mesurables.

En 2023, nous avons vu une amélioration globale de 7 % par rapport aux résultats de 2022 pour le retour au travail des clients atteints d'une blessure psychologique traumatique 180 jours après l'inscription de leur réclamation. Certaines industries ont réalisé une encore meilleure amélioration : le secteur des administrations publiques a fait un bond de 13 %, et les secteurs de la construction et de la fabrication, un bond de 22 %.

Les données prouvent que le programme RÉUSSIR répond à un besoin essentiel. Les clients se sentent appuyés, ils ont un accès rapide aux soins dont ils ont besoin et ils finissent par retourner au travail.

Dans le cadre du programme, un travailleur atteint d'une blessure psychologique traumatique peut y être adressé avant que sa réclamation soit acceptée, de façon qu'il puisse commencer son traitement dans les trois semaines qui suivent sa demande de prestations. Des fournisseurs de services approuvés offrent jusqu'à six séances de 90 minutes sur une période de six semaines. Afin d'assurer que le traitement est accessible partout dans la province, les séances peuvent être en personne ou virtuelles, et se dérouler dans l'une des langues officielles.

**Cette approche d'intervention primaire est habilitante pour la personne. Elle représente la résilience et la force, et un engagement à surmonter les défis.**



#### PREMIÈRE PHASE

La première phase sert à renseigner le travailleur sur les blessures psychologiques traumatiques, les outils pour l'autorégulation, les réactions courantes face au traumatisme et l'importance de ne pas l'éviter.



#### DEUXIÈME PHASE

La deuxième phase aide le travailleur à élaborer un processus structuré pour assimiler l'événement traumatique et à acquérir les compétences pour assimiler des événements traumatiques à l'avenir.



#### TROISIÈME PHASE

La troisième phase aide le travailleur à acquérir des compétences pour renouer des liens avec d'autres personnes, possiblement à son lieu de travail, et à continuer à assimiler d'autres événements traumatiques à l'aide de ces compétences.

Du mois de juin 2022 au mois de mars 2024, un total de 299 travailleurs ont été adressés au programme RÉUSSIR et plus de 50 % d'entre eux ont connu d'importantes améliorations sur le plan clinique.

Pour les travailleurs dont la réclamation est acceptée, le traitement ou l'intervention peut se poursuivre après le programme, au besoin.

Cette approche d'intervention primaire qui permet aux travailleurs de retourner au travail à la suite d'une blessure psychologique traumatique est habilitante pour eux. Elle représente la résilience et la force, et un engagement à surmonter les défis. Elle peut aussi inspirer d'autres personnes qui pourraient éprouver des difficultés semblables en leur démontrant qu'il est possible de se remettre de leur blessure et que chercher de l'aide n'est pas un signe de faiblesse.

Les résultats préliminaires du programme sont encourageants et nous faisons part de ce que nous apprenons à d'autres organismes. De plus, pour les employeurs qui encouragent un retour au travail en toute sécurité à la suite d'une blessure psychologique traumatique, le programme favorise un milieu de travail qui est inclusif et source de soutien.



## PRÉVENTION DE L'INCAPACITÉ

### L'INTERVENTION PRIMAIRE AMÉLIORE LES CHANCES D'UN RETOUR AU TRAVAIL RÉUSSI CHEZ LES CLIENTS À RISQUE ÉLEVÉ



Avant d'établir cette équipe, les réclamations à risque élevé étaient typiquement gérées à l'aide d'une approche de gestion des réclamations plus générale qui est efficace pour la plupart de nos clients. Toutefois, les besoins uniques de ces travailleurs n'étaient pas dépistés avant plus de 300 jours après l'ouverture de leur réclamation. Il s'agissait de clients qui avaient souvent besoin de services de réadaptation au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB.

Nous sommes heureux de signaler que cette nouvelle

Bien que la plupart des travailleurs blessés se rétablissent et retournent au travail en toute sécurité, certains facteurs, comme des obstacles psychosociaux, peuvent nuire au progrès de certains travailleurs. En 2022, nous avons donc lancé un programme d'intervention primaire dans le cadre de notre Modèle de prestation de services pour la gestion des réclamations. Le programme détermine et appuie les clients qui sont à risque élevé d'être atteints d'une incapacité à long terme ou de faire face à des obstacles au retour au travail.

En dépistant les travailleurs ayant des besoins particuliers au début du processus de réclamation, nous pouvons assurer qu'ils reçoivent les soins et le soutien appropriés, lesquels sont souvent différents de ceux donnés selon l'approche traditionnelle. Nous avons formé une équipe de gestion des réclamations dont les efforts sont consacrés à appuyer ces travailleurs et à adapter leur approche en fonction de la situation de chaque travailleur.

façon de traiter les réclamations permet à plus de travailleurs de retourner au travail rapidement. En 2023, on a déterminé que 262 travailleurs blessés faisaient face à des obstacles vis-à-vis du retour au travail, et que cette approche serait avantageuse pour eux afin de prévenir une incapacité accrue et à plus long terme. De ces 262 travailleurs, la réclamation de 181 (69 %) était fermée à 180 jours. Parmi les autres réclamations, seulement 36 demeurent actives, ce qui représente 86 % des clients à risque élevé pouvant retourner au travail après leur blessure à l'aide des services nécessaires pour se rétablir.

La formation de l'équipe d'intervention primaire a donné lieu à une expérience améliorée et à de meilleurs résultats, selon lesquels les travailleurs se rétablissent plus vite et retournent au travail rapidement et en toute sécurité. Le service d'intervention primaire fonctionne de pair avec le modèle Des soins plus près de son domicile, qui assure que les clients ayant besoin de services de réadaptation reçoivent des soins de fournisseurs dans leur communauté. Ensemble, ces deux services ont contribué à une diminution de la durée de réclamations ouvertes.

## PRÉVENTION DE L'INCAPACITÉ

### SOUTIEN POUR LE MAINTIEN AU TRAVAIL

Chaque année, jusqu'à 3 000 travailleurs néo-brunswickois demeurent au travail pendant qu'ils se remettent de leur blessure, et ce, sans interruption de travail ou avec des tâches modifiées. Pour assurer que ces travailleurs peuvent continuer de demeurer au travail pendant leur rétablissement, Travail sécuritaire NB a formé une équipe de soutien pour le maintien au travail en 2022.

Il s'agissait d'un changement majeur dans notre modèle de soins, qui par le passé ne mettait l'accent que sur les blessures avec interruption de travail. L'équipe de maintien au travail, composée de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes, utilise une approche de soins par étapes :



#### PREMIÈRE ÉTAPE PLAN DE MAINTIEN AU TRAVAIL

- ▶ Examiner le plan de maintien au travail
- ▶ Confirmer les attentes quant au retour au travail



#### DEUXIÈME ÉTAPE PLAN DE MAINTIEN AU TRAVAIL, APPUI ET SURVEILLANCE

- ▶ Coordonner les services et adresser à la gestion des réclamations
- ▶ Examiner le plan de maintien au travail et le modifier
- ▶ Coordonner les services au besoin



#### TROISIÈME ÉTAPE PLAN DE MAINTIEN AU TRAVAIL, APPUI, SURVEILLANCE, GESTION DE LA RÉCLAMATION

- ▶ Établir un plan de maintien / retour au travail
- ▶ Communiquer périodiquement avec le travailleur blessé et l'employeur

En déterminant les besoins des travailleurs, en offrant des interventions cliniques stratégiques, en facilitant la collaboration avec les employeurs et en harmonisant avec les fournisseurs de services, nous voyons des résultats positifs en seulement un an. Le service de maintien au travail joue donc un rôle important dans la prévention de l'incapacité au travail.

En 2023, l'équipe a appuyé 405 travailleurs blessés à l'aide d'une intervention clinique, dont 69 % ont fait un retour au travail complet (pleines heures et pleines tâches) dans les six semaines. De plus, 9 % ont fait un retour au travail complet dans les 7 à 10 semaines et en général, 78 % des travailleurs ont réussi un retour au travail en effectuant leurs pleines tâches et en travaillant leurs pleines heures. Pour les travailleurs (145) ayant besoin de soutien additionnel, l'équipe a initié le soutien et les services cliniques appropriés rapidement pour assurer une transition harmonieuse vers la gestion des réclamations de façon à minimiser les lacunes en matière de traitement et à prévenir l'incapacité au travail.

« Il a été prouvé que les travailleurs qui maintiennent un lien avec leur lieu de travail obtiennent de meilleurs résultats sur le plan médical, et que cette approche réduit les chances d'une incapacité chronique et améliore leur qualité de vie et leur bien-être. L'approche est aussi avantageuse pour les employeurs puisqu'elle leur permet de garder des travailleurs ayant des compétences et de l'expérience, ce qui perturbe moins les activités. De plus, un employeur qui soutient son employé démontre qu'il se soucie de lui et de son rétablissement, ce qui est très bon pour le moral des travailleurs. »

**Elesha Milne**

Gestionnaire, Soutien pour le maintien au travail

# PRIORITÉ

# INTÉGRITÉ

## NOUS PROTÉGERONS L'INTÉGRITÉ DU RÉGIME.



En assurant la gérance du régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick, Travail sécuritaire NB répond aux besoins des travailleurs et des employeurs chaque jour. Les travailleurs comptent sur nous pour assurer les fonds et les services nécessaires afin de les appuyer s'ils sont blessés au travail ou atteints d'une maladie professionnelle. Pour garantir que ces fonds et ces services sont toujours disponibles, nous prélevons des cotisations des employeurs. Nous devons cependant aussi assurer que les taux de cotisation

des employeurs sont justes et leur permettent de continuer de contribuer à l'économie de la province.

Sans cet équilibre, il n'y a pas de régime d'indemnisation des travailleurs. Travail sécuritaire NB cherche continuellement à réaliser des économies et à apporter des améliorations en examinant ses politiques, ses pratiques internes et sa structure de gouvernance, ainsi qu'en travaillant avec le gouvernement afin de proposer les modifications législatives nécessaires pour maintenir cet équilibre.

## OBJECTIFS



Mettre en place une bonne gouvernance, y compris des cadres législatifs et de politique solides, ainsi qu'une communication et un engagement transparents avec les intervenants.



Faire progresser et exploiter nos capacités en gestion des risques de l'entreprise et en assurance de la qualité.



Créer une culture de responsabilité.



## INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

### POURCENTAGE DE CAPITALISATION

2021	2022	2023
147,5 %	147,7 %	<b>156,1 %</b>

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un pourcentage de capitalisation minimum de 100 % est exigé pour assurer la durabilité du régime, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 15 ans. En octobre 2019, Travail sécuritaire NB a établi un niveau de capitalisation cible afin d'atténuer les effets de fluctuations d'un exercice à un autre. L'excédent intentionnel d'actif sur le passif garantit des taux de cotisation plus stables pour les employeurs et protège les fonds pour satisfaire aux prestations des travailleurs blessés.

Travail sécuritaire NB a atteint son niveau de capitalisation cible en 2023, avec un pourcentage de capitalisation de 156,1 %.

	2021 (en millions de \$)	2022 (en millions de \$)	2023 (en millions de \$)
ACTIF	1 988 \$	1 915 \$	<b>2 053 \$*</b>
PASSIF	1 348 \$	1 297 \$	<b>1 315 \$*</b>
POURCENTAGE DE CAPITALISATION	147,5 %	147,7 %	<b>156,1 %</b>

\*Veuillez prendre note que les résultats de fin d'exercice 2023 sont fondés sur la présentation de l'information financière selon les exigences de IFRS 4 et non de IFRS 17, et qu'ils ont été récemment modifiés pour refléter une augmentation des engagements au titre des prestations en raison de modifications législatives en cours.

### TAUX DE COTISATION MOYEN LE PLUS BAS AU CANADA ATLANTIQUE

Les taux de cotisation sont essentiels pour maintenir l'équilibre délicat nécessaire pour assurer la durabilité du régime d'indemnisation des travailleurs, c'est-à-dire fournir les prestations appropriées aux travailleurs blessés, offrir l'appui en matière de santé et de sécurité aux lieux de travail de la province et satisfaire aux frais d'administration. Les cotisations des employeurs sont l'une de deux sources de revenus qui servent à financer le régime.

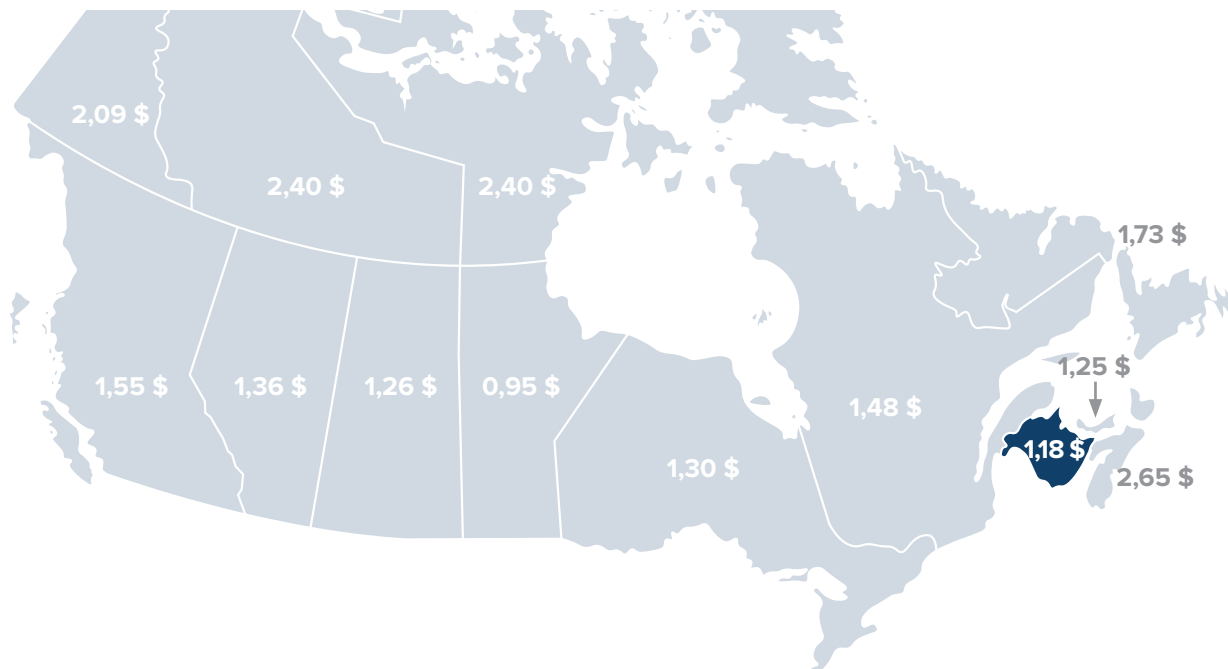
En 2023, le taux de cotisation moyen s'est chiffré à 1,31 \$ par tranche de 100 \$ des salaires assurables, soit une diminution de 22 % comparativement à 1,69 \$ en 2022. Cette tendance à la baisse s'est maintenue et l'automne dernier, lorsque nous avons établi le taux de cotisation moyen de 2024, nous avons été en mesure de le réduire davantage, pour

un taux de 1,18 \$ par tranche de 100 \$ des salaires assurables, soit une diminution de 22 %. Il s'agit du taux moyen le plus bas au Canada atlantique et le deuxième plus bas au pays, selon les données disponibles à l'heure actuelle.

Grâce à la diminution du nombre d'accidents du travail; à de meilleurs résultats en matière de réadaptation et de retour au travail; ainsi qu'à l'amélioration de la situation financière de Travail sécuritaire NB, le taux de cotisation moyen pour 2024 a connu une réduction importante. Les diminutions de taux profitent non seulement aux employeurs, mais aussi à tous les Néo-Brunswickois, car les taux de cotisation reflètent les résultats en matière de sécurité et de retour au travail des travailleurs de la province.

## INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

### TAUX DE COTISATION MOYEN LE PLUS BAS AU CANADA ATLANTIQUE



### DE BONNES CHOSES SE PASSENT À TRAVAIL SÉCURITAIRE NB ET LES GENS S'EN RENDENT COMPTE!

Travail sécuritaire NB est fier de partager une lettre d'opinion qui est parue dans le numéro du 21 octobre du *New Brunswick Telegraph-Journal*.

À la suite de notre assemblée générale annuelle, le vice-président de division des Manufacturiers et Exportateurs du Canada, Ron Marcolin, a fait part de ses réflexions sur les récentes réalisations de notre organisme dans une lettre intitulée « Travail sécuritaire NB établit des conditions positives pour tous ».

Nous sommes fiers de voir nos intervenants reconnaître les efforts que nous déployons.

« Depuis 2018, les progrès faits ne sont rien de moins qu'exceptionnels. Les taux de cotisation des employeurs ont dégringolé, le taux de blessures a diminué et les prestations versées aux travailleurs blessés se sont améliorées. Ces facteurs contribuent tous à faire du Nouveau-Brunswick un endroit plus sécuritaire où travailler et plus attrayant pour les entreprises qui cherchent à s'y établir. »

Ron Marcolin  
Manufacturiers et Exportateurs du Canada

## INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

### RENDEMENT DES PLACEMENTS

En vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice, Travail sécuritaire NB compte non seulement sur le revenu tiré des cotisations des employeurs, mais aussi sur le revenu des placements. Le revenu des placements devrait produire un rendement réel moyen à long terme de 3,75 %. Cependant, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers.

Le rendement des placements se chiffrait à 8,90 % au 31 décembre 2023.

RENDEMENT DES PLACEMENTS	2023	4 exercices	8 exercices	10 exercices
Taux de rendement brut du fonds	<b>8,90 %</b>	6,00 %	6,81 %	6,74 %
Moins l'indice des prix à la consommation	<b>3,40 %</b>	3,79 %	2,84 %	2,58 %
<b>Taux de rendement réel du fonds</b>	<b>5,50 %</b>	<b>2,21 %</b>	<b>3,97 %</b>	<b>4,16 %</b>
Taux de rendement réel cible	<b>3,75 %</b>	3,75 %	3,75 %	3,75 %

En 2022, Travail sécuritaire NB a adopté un modèle hybride de gestion des placements et a retenu les services d'une société de placements externe. Le chef des placements externe gère 65 % de son portefeuille de placement, y compris ses placements en actions, en revenu fixe et en espèces. Les employés chargés des placements de Travail sécuritaire NB continuent à gérer la portion du portefeuille qui reste, soit 35 %, y compris les autres placements (biens immobiliers, infrastructure et mandat opportuniste). La surveillance; les études de l'actif et du passif, et les autres responsabilités en matière de gouvernance relèvent toujours des employés; du Comité des finances et des placements; ainsi que du conseil d'administration.



**5,5 %**  
**TAUX DE RENDEMENT RÉEL**  
CIBLE : 3,75 %  
AUGMENTATION DE 1,75 %

Le nouveau modèle hybride a été adopté en vue de réduire les risques opérationnels liés aux ressources en personnel et à la planification de la relève, et d'offrir une protection supplémentaire pour la gestion continue des placements. Il est conforme au modèle qu'utilise les provinces et territoires de l'ensemble du pays.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>TAUX DE COTISATION MOYEN PROVISOIRE</b> (PAR TRANCHE DE 100 \$ DES SALAIRES)							
Prestations pour les nouveaux accidents	1,47 \$	1,66 \$	1,47 \$	1,33 \$	1,20 \$	<b>1,08 \$</b>	0,93 \$
Hygiène et sécurité au travail	0,12 \$	0,12 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,11 \$	<b>0,11 \$</b>	0,12 \$
Tribunal d'appel des accidents au travail et défenseurs du travailleur et de l'employeur	0,05 \$	0,03 \$	0,03 \$	0,04 \$	0,03 \$	<b>0,02 \$</b>	0,02 \$
Frais d'administration généraux	0,29 \$	0,37 \$	0,36 \$	0,34 \$	0,35 \$	<b>0,33 \$</b>	0,32 \$
Taux de base	1,93 \$	2,18 \$	1,97 \$	1,82 \$	1,69 \$	<b>1,54 \$</b>	1,39 \$
Transformation des affaires		0,08 \$	0,08 \$				
Rajustement du niveau de capitalisation pour les exercices antérieurs	(0,23 \$)	0,39 \$	0,35 \$	0,35 \$		<b>(0,23 \$)</b>	(0,21 \$)
<b>TAUX DE COTISATION MOYEN</b>	<b>1,70 \$</b>	<b>2,65 \$</b>	<b>2,40 \$</b>	<b>2,17 \$</b>	<b>1,69 \$</b>	<b>1,31 \$</b>	<b>1,18 \$</b>
Total partiel des frais d'administration	0,46 \$	0,60 \$	0,58 \$	0,49 \$	0,49 \$	<b>0,46 \$</b>	0,46 \$

## ASSURER LA REDDITION DE COMPTES

### NOUVELLES EXIGENCES QUANT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes les compagnies d'assurance et commissions des accidents du travail ont adopté les nouvelles exigences en matière de présentation de l'information financière conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

Cette nouvelle norme comptable exige des changements dans la façon dont Travail sécuritaire NB prépare et présente ses états financiers. Elle prévoit une approche normalisée de l'évaluation du passif au titre des réclamations et modifie la façon dont le revenu et le passif sont comptabilisés. Bien que cela ne change pas les principes économiques fondamentaux des commissions des accidents du travail, l'adoption de IFRS 17 peut entraîner une volatilité accrue des états financiers d'un exercice à l'autre en raison de la façon dont le taux d'actualisation est déterminé. Le taux d'actualisation est essentiel pour évaluer le passif au titre des réclamations de Travail sécuritaire NB.

Bien que les nouvelles normes d'information financière reflètent des perspectives à court terme, Travail sécuritaire NB s'engage à continuer à adopter une perspective à long terme pour établir le taux de cotisation moyen et déterminer le niveau de capitalisation. Cet engagement aide à atténuer les fluctuations à court terme des taux de cotisation, ce qui assure une stabilité pour les employeurs.

**Toutes les compagnies d'assurance et commissions des accidents du travail au pays présentent désormais leur information financière selon ce cadre.**



La IFRS Foundation est un organisme à but non lucratif constitué dans l'intérêt public pour élaborer des normes comptables et d'information sur la durabilité de haute qualité, compréhensibles, exécutoires et reconnues à l'échelle mondiale.

Deux conseils voient à l'élaboration des normes, soit le International Accounting Standards Board et le conseil des normes internationales d'information sur la durabilité.

Comme toutes les autres commissions des accidents du travail au pays, Travail sécuritaire NB a effectué deux évaluations financières distinctes à compter du 31 décembre 2023, notamment :

#### ► ÉVALUATION RÉALISÉE AUX FINS DE LA CAPITALISATION

Elle évalue la durabilité à long terme du régime d'indemnisation des travailleurs, ainsi que détermine le taux de cotisation moyen et les niveaux de prestations. Dans le cadre de l'évaluation réalisée aux fins de la capitalisation, le taux d'actualisation utilisé représente le rendement des placements à long terme prévu de la caisse des accidents.

#### ► ÉVALUATION DES ÉTATS FINANCIERS

Elle est réalisée pour se conformer à IFRS 17. Dans le cadre de l'évaluation des états financiers, le taux d'actualisation utilisé reflète les attentes à court terme du marché et n'est pas lié aux placements dans la caisse des accidents.

### LA REDDITION DE COMPTES PAR LE BIAIS DE POLITIQUES

Travail sécuritaire NB examine et met à jour ses politiques tous les cinq ans afin d'assurer qu'elles sont pertinentes et qu'elles continuent à servir les meilleurs intérêts de ses intervenants. Il s'agit d'une autre façon dont nous rendons des comptes.

Nous collaborons avec les travailleurs et les employeurs afin d'élaborer des politiques conformes à la législation en matière d'indemnisation et de sécurité au travail, et nous les invitons à nous faire part de leurs commentaires.

#### EN 2023, LE CONSEIL A APPROUVÉ 21 POLITIQUES, Y COMPRIS LES POLITIQUES SUIVANTES :

- ▶ Politique 44-005 – Services dans la langue officielle de son choix (nouveau)
- ▶ Politique 21-215 – Suppléments à l'indemnité
- ▶ Politique 21-300 – Attribution des coûts de réclamation
- ▶ Barème des frais 29-550 – Soins à domicile
- ▶ Barème des frais 29-557 – Vêtements et chaussures

En janvier, Travail sécuritaire NB a fait une présentation au Comité permanent des comptes



publics. Le président et chef de la direction, Tim Petersen; le président du conseil d'administration, Mel Norton; et la directrice générale des Communications d'entreprise, Laragh Dooley, ont représenté Travail sécuritaire NB. Le Comité reçoit chaque année toutes les sociétés de la Couronne, qui font une brève présentation, suivie d'une période rigoureuse de questions et réponses.

Le Comité examine le rapport annuel des sociétés de la Couronne, le rapport du vérificateur général, et les revenus et dépenses pour l'exercice précédent.

### GESTION DES RISQUES

Pour assurer que Travail sécuritaire NB réalise des progrès vers l'atteinte de sa vision, de ses indicateurs stratégiques et de ses indicateurs de rendement clés, il examine périodiquement son orientation stratégique et ses risques à tous les niveaux de l'organisme. De nombreux risques déterminés sont gérés au niveau du projet, du service ou de la division. Cependant, certains risques sont suffisamment importants pour devoir être gérés au niveau de l'entreprise. La responsabilité de ces risques est donc attribuée à la direction. Le Comité de vérification surveille les progrès à cet égard de façon périodique.

#### EN 2023, DOUZE RISQUES AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE ONT ÉTÉ DÉTERMINÉS, NOTAMMENT :



- 1 CULTURE ET VALEURS
- 2 CYBERSÉCURITÉ
- 3 SANTÉ ET SÉCURITÉ PSYCHOLOGIQUES
- 4 GOUVERNANCE DES DONNÉES
- 5 AFFECTATION DE RESSOURCES – MODERNISATION
- 6 CONFORMITÉ
- 7 FORMATION ET PERFECTIONNEMENT
- 8 GESTION DE CRISES
- 9 EXÉCUTION PAR LES FOURNISSEURS
- 10 ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE
- 11 BESOINS DES CLIENTS
- 12 CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

### NOTRE PLAN ANNUEL : UN MODÈLE EN VUE DE LA RÉUSSITE

Alors que le rapport annuel présente nos réalisations par rapport à nos indicateurs, le plan annuel énonce les indicateurs, donne une orientation claire et établit des paramètres mesurables, soit un cadre d'objectifs que nous devons atteindre au cours de l'année.

Le plan annuel assure que nous demeurons sur la bonne voie et continuons à faire des progrès vers l'atteinte de notre mission et de notre vision. Il précise nos objectifs, stratégies et initiatives clés pour l'année.

À la suite des années difficiles de la pandémie, le *Plan annuel 2023* met l'accent sur la stabilité et l'efficacité à long terme, et comprend des stratégies et des initiatives tournées vers l'avenir qui continuent d'appuyer nos priorités, soit les gens, la prévention et l'intégrité.

#### PRINCIPES DU PLAN ANNUEL

► Le plan annuel donne une direction claire aux employés et favorise leur engagement. Il les aide à mieux comprendre l'orientation de leur service et leur rôle, ce qui crée des équipes unies et motivées.

- Il assure que tous les services et toutes les équipes visent les mêmes grands buts. Il comble l'écart entre notre stratégie à long terme et nos activités quotidiennes, en veillant à ce que chaque mesure que nous prenons nous rapproche de nos objectifs.
- Il nous permet de surveiller les progrès tout au long de l'année, ce qui nous aide à déterminer ce que nous faisons de bien et ce que nous devons améliorer. Des examens et des modifications à intervalles réguliers nous permettent de rester sur la bonne voie et de réagir aux changements du milieu.
- Le plan annuel définit clairement nos priorités et nos initiatives, ce qui nous permet d'affecter nos ressources, soit le temps, le budget et les ressources humaines, de façon plus efficace. Nous pouvons ainsi investir dans des projets et des activités qui contribueront à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler, tout en protégeant l'intégrité du régime d'indemnisation des travailleurs.
- Le plan annuel nous permet de faire preuve de transparence devant nos intervenants, et démontre notre engagement envers la planification stratégique et l'amélioration continue.

Le *Plan annuel 2023* de Travail sécuritaire NB est disponible sur notre site Web.



### ACCENT SUR LA DURABILITÉ

De plus en plus d'intervenants s'intéressent à la façon dont les entreprises gèrent les possibilités et les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (parfois appelés facteurs ESG). Bien que les paramètres aient évolué depuis les années 80, des pressions sont exercées à l'échelle mondiale pour que les entreprises rendent également des comptes relativement à ces facteurs.

Ces exigences en matière de rapports sont de plus en plus communes dans d'autres pays, mais elles le deviennent également au Canada en ce qui concerne les établissements financiers et les sociétés d'État fédérales. Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité examine actuellement les normes de référence mondiales du conseil des normes internationales d'information sur la durabilité en vue de les appliquer au Canada. Par ailleurs, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières tentent de déterminer le meilleur moment pour la mise en œuvre possible des normes. Ces dernières sont conformes au cadre du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière



relative aux changements climatiques, qui s'appuie sur quatre piliers, soit la gouvernance; la stratégie; la gestion des risques; et les indicateurs et cibles.

Bien que de nombreuses pratiques de Travail sécuritaire NB correspondent aux éléments ESG, au cours des prochaines années, nous adopterons une approche méthodique dans l'ensemble de l'organisme en vue de planifier les rapports et les responsabilités ESG à venir. L'élaboration d'un cadre ESG efficace peut comprendre ce qui suit :



**Détermination de buts et d'objectifs ESG**



**Évaluation des paramètres de base**



**Intégration et mise en œuvre de plans à long et à court terme**



**Élaboration d'une structure de rapports qui prévoit des données exactes et complètes, et qui assure que les systèmes et les processus sont en place**



**Suivi et compte-rendu des progrès**

Comme cela a été le cas pour d'autres changements importants en matière de présentation de rapports, Travail sécuritaire NB prendra les mesures nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre un cadre ESG détaillé.

## RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS

### LA COLLABORATION PAR LE BIAIS DE CONSULTATIONS EN VUE DE MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

Travail sécuritaire NB examine la législation à intervalles réguliers afin de déterminer où des modifications pourraient améliorer notre régime d'indemnisation des travailleurs, ainsi que la santé et la sécurité au travail dans la province. En tant qu'organisme axé sur les intervenants, nous sommes engagés à bien examiner toute modification proposée avec nos intervenants afin de comprendre ses effets possibles sur les travailleurs blessés, les employeurs et la durabilité financière à long terme du régime. Un dialogue transparent avec nos intervenants, ainsi que leurs commentaires, aident à éclairer nos décisions.

En 2023, nous avons consulté des Néo-Brunswickois sur les sujets suivants :

#### **AJOUT DES AGENTS DE CORRECTION À LA LISTE DE TRAVAILLEURS PROFITANT DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES DE PRÉSUMPTION RELATIVES À L'ÉTAT DE STRESS POST-TRAUMATIQUE**

Travail sécuritaire NB a mené une consultation publique au cours de l'été et de l'automne 2023 en vue d'examiner la possibilité d'apporter une modification législative afin d'inclure les agents de correction à la définition d'« intervenant d'urgence » en vertu du paragraphe 71(1) de la *Loi sur les accidents du travail*. Cette modification législative ferait en sorte que le diagnostic confirmé d'état de stress post-traumatique chez un agent de correction soit présumé être lié à son travail à moins de preuve du contraire.

Au Nouveau-Brunswick, une disposition de présomption s'applique déjà aux agents de police, aux pompiers et aux travailleurs paramédicaux en vertu de la définition d'intervenant d'urgence.

Le nombre de participants à cette consultation publique a été le plus élevé de toutes les consultations de Travail sécuritaire NB à ce jour et bien qu'on ait soulevé des préoccupations quant à la mise en œuvre de la disposition de présomption, la plupart des participants étaient d'accord pour dire que nous devrions poursuivre cette modification législative. Nous sommes reconnaissants aux centaines de personnes qui nous ont fait part de leurs commentaires et de leur expérience personnelle par rapport à un sujet qui leur tient à cœur.

Étant donné l'appui général témoigné lors de la consultation, le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB recommande au gouvernement d'apporter cette modification législative qui rendrait le Nouveau-Brunswick conforme à la plupart des provinces et territoires au pays.

#### **MODÈLE DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA GESTION DES RÉCLAMATIONS**

Travail sécuritaire NB a également entrepris une consultation pour obtenir des commentaires sur son modèle de prestation de services en matière de réclamations. Il s'agit d'un modèle conçu pour offrir une plus grande valeur et de meilleurs résultats à ses clients, et qui constitue une priorité dans le cadre du processus de modernisation.

Le modèle comprend des unités d'intervention primaire et de soutien pour le maintien au travail, ainsi que le programme Des soins plus près de son domicile. Nous faisons déjà l'essai de ces initiatives, mais nous voulions nous assurer que les clients les appuyaient. Ces derniers nous ont confirmé selon une très grande majorité qu'ils appuyaient ce nouveau modèle de prestation de services.

Le but de Travail sécuritaire NB est d'être aux côtés de ses clients à chaque étape de leur rétablissement, et nos clients sont d'accord avec cette approche.





## PRÉSERVER L'AVENIR TOUT EN MAINTENANT NOTRE INTÉGRITÉ

Tout en déployant des efforts en vue de maintenir l'intégrité du régime, nous demeurons dévoués envers les travailleurs et les employeurs de la province.

L'intégrité est plus qu'une priorité : elle est au cœur de tout ce que nous faisons et elle nous oriente en tant que responsables d'une gérance de confiance engagés à bâtir un régime fort, stable et durable.

L'intégrité s'étend au-delà des chiffres et des politiques. À Travail sécuritaire NB, le principe d'intégrité consiste à accorder la priorité à la bonne gouvernance, à protéger la vie privée, à adopter des technologies modernes, à assurer la cybersécurité et à établir un fondement législatif solide. Nous favorisons un dialogue ouvert avec les intervenants, une communication efficace et le respect des normes les plus élevées en matière de reddition de comptes.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration n'est pas seulement un groupe de personnes chargées de prendre des décisions. Il trace la voie de notre orientation stratégique. Il est formé de membres représentant les travailleurs et les employeurs, ainsi que de membres indépendants, qui apportent au conseil différentes perspectives et une expérience variée.



Pour en apprendre plus sur le conseil d'administration et lire les procès-verbaux de ses réunions, veuillez visiter notre site Web : À notre sujet > Qui nous sommes > Conseil d'administration.

### COMITÉS PERMANENTS

Pour faire son travail, le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB s'appuie sur les comités permanents, qui lui permettent d'examiner des sujets à fond avec précision et soin. Le conseil peut ensuite prendre des décisions éclairées sur des questions clés qui touchent la sécurité et le bien-être des travailleurs de la province. Chaque membre de comité a une expérience et des perspectives uniques, ce qui favorise une approche axée sur la collaboration et l'innovation afin de relever des défis complexes. Les comités se sont penchés avec rigueur sur des questions importantes, ce qui a ultimement permis d'apporter des changements positifs et a donné lieu à des améliorations au sein de Travail sécuritaire NB et, de façon plus générale, au sein de la province.



FINANCES ET  
PLACEMENTS



RESSOURCES  
HUMAINES ET  
RÉMUNÉRATION



VÉRIFICATION



GOVERNANCE



EXAMEN DES  
ACCIDENTS  
MORTELS

## PRÉSERVER L'AVENIR TOUT EN MAINTENANT NOTRE INTÉGRITÉ

### COMITÉ DES FINANCES ET DES PLACEMENTS

Le Comité des finances et des placements fait plus qu'équilibrer les comptes. Il veille à assurer une stratégie financière à long terme de façon à préserver la stabilité financière de Travail sécuritaire NB pour l'avenir.

Président-e-s du Comité : Bert Cyr et Haley Flaro  
Membre représentant les travailleurs (avec droit de vote) : Donna McNeill  
Membre représentant les employeurs (avec droit de vote) : Bert Cyr  
Membre remplaçant représentant les travailleurs : Denny Vautour  
Membre remplaçant représentant les employeurs : Donna McNeill

### COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération voit à beaucoup plus que les politiques et les procédures. Il s'agit d'une équipe dévouée qui veille à assurer une culture de travail où chacun se sent valorisé.

Président du Comité : Mike MacMullin  
Membre représentant les travailleurs (avec droit de vote) : Donna McNeill  
Membre représentant les employeurs (avec droit de vote) : Gaëtan Guérette  
Membre remplaçant représentant les travailleurs : Denny Vautour  
Membre remplaçant représentant les employeurs : Adam Donnelly

### COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification ne se résume pas à des chiffres et à des feuilles de calcul. Il assure la reddition de comptes et l'intégrité dans tout ce que nous faisons.

Président du Comité : Mike MacMullin  
Membre représentant les travailleurs (avec droit de vote) : James Stanley  
Membre représentant les employeurs (avec droit de vote) : Poste vacant  
Membre remplaçant représentant les travailleurs : Poste vacant  
Membre remplaçant représentant les employeurs : Adam Donnelly

### COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le Comité de gouvernance s'engage à promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance ainsi qu'à favoriser une culture de transparence et de confiance.

Présidente du Comité : Haley Flaro  
Membre représentant les travailleurs (avec droit de vote) : James Stanley  
Membre représentant les employeurs (avec droit de vote) : Bert Cyr  
Membre remplaçant représentant les travailleurs : Mike MacMullin  
Membre remplaçant représentant les employeurs : Adam Donnelly

### COMITÉ D'EXAMEN DES ACCIDENTS MORTELS

Le Comité d'examen des accidents mortels reconnaît que chaque accident mortel lié au travail représente la perte d'un être cher et a un effet profond non seulement sur la famille, mais aussi sur le lieu de travail et la communauté. Il accomplit son travail avec compassion et dévouement. Il effectue des examens approfondis d'accidents mortels et tire des leçons de ces tragédies en vue de rendre chaque lieu de travail plus sécuritaire afin d'éviter d'autres incidents semblables à l'avenir.

Président du Comité : James Stanley  
Membre représentant les travailleurs (avec droit de vote) : Donna McNeill  
Membre représentant les employeurs (avec droit de vote) : Poste vacant  
Membre remplaçant représentant les travailleurs : Denny Vautour  
Membre remplaçant représentant les employeurs : Adam Donnelly

#### EN 2023,

**4** RÉUNIONS DU CONSEIL  
(2 JOURS CHACUNE)

**17** RÉUNIONS DE COMITÉ

**1** ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**1** SÉANCE D'ÉDUCATION SUR LES PLACEMENTS



## PRÉSERVER L'AVENIR TOUT EN MAINTENANT NOTRE INTÉGRITÉ

### COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAILLEURS BLESSÉS – CHAMPIONS DU CHANGEMENT

Dans le cadre de son engagement envers le bien-être des travailleurs blessés de la province, Travail sécuritaire NB consulte périodiquement des anciens travailleurs blessés. Ces précieux collaborateurs, y compris ceux qui ont perdu un être cher de façon tragique, sont la pierre angulaire du Comité consultatif des travailleurs blessés.

Le Comité consultatif est plus qu'un outil de discussion. Il permet aux travailleurs blessés et à leur représentant d'exprimer leurs inquiétudes et d'offrir des suggestions. Grâce à leur expérience personnelle, les membres du Comité apportent des perspectives importantes qui permettent d'améliorer les programmes et services de Travail sécuritaire NB.

Le Comité est un forum important qui invite les commentaires afin d'évaluer la réaction des travailleurs blessés et de leur famille en ce qui a trait à des changements possibles aux politiques et aux programmes de Travail sécuritaire NB. Lorsque Travail sécuritaire NB essaie de proposer des modifications législatives, le Comité veille à ce que les personnes directement touchées par ces modifications reçoivent des renseignements à jour à cet égard.

En 2023, les efforts du Comité ont été axés sur l'amélioration des prestations, en particulier sur l'augmentation du pourcentage de la perte de gains utilisé pour calculer les prestations et l'augmentation

du salaire assurable maximum. Ces efforts reflètent l'engagement continu du Comité envers le bien-être de tous les Néo-Brunswickois touchés par un accident du travail. De plus, le Comité a joué un rôle clé pendant l'élaboration de la version à jour du guide intitulé *Vous aider en cas d'incident critique*. Ce guide complet, qui a été conçu non seulement pour les travailleurs blessés, mais aussi les personnes qui ont perdu un être cher à la suite d'une tragédie au travail, témoigne du dévouement et des contributions inestimables du Comité.

**Le Comité consultatif des travailleurs blessés permet aux travailleurs blessés et à leur représentant d'exprimer leurs inquiétudes et d'offrir des suggestions.**

Pour en apprendre plus sur les activités et les réalisations du Comité, nous vous invitons à consulter le rapport annuel du Comité qui se trouve sur notre site Web. Nous continuerons à nous appuyer sur les conseils et le travail du Comité, et à collaborer avec ce dernier afin de créer un milieu plus sécuritaire et positif pour tous.



Membres du Comité consultatif des travailleurs blessés 2023. Dans l'ordre habituel : Pam Baker, Paula Garant, Azarie Ross et Pauline Diotte.

## PRÉSERVER L'AVENIR TOUT EN MAINTENANT NOTRE INTÉGRITÉ

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Dans le cadre de notre priorité en matière d'intégrité, nous voulons créer une culture de responsabilité. Pour ce faire, nous devons gagner la confiance des intervenants et continuer à être transparents. Nous déployons donc des efforts à cet égard en établissant des liens par le biais de l'engagement des intervenants ainsi qu'en tenant compte du point de vue et de l'opinion des intervenants dans notre processus de prise de décision. L'engagement des intervenants nous aide à comprendre les attentes, à gérer les risques, à trouver des possibilités d'améliorations et à appuyer notre orientation stratégique.

L'assemblée générale annuelle est une très bonne occasion de faire participer les intervenants. On y présente le bilan de l'exercice et on discute de l'avenir, et les intervenants peuvent poser des questions.

En raison de la pandémie de la COVID-19, l'assemblée générale annuelle s'est déroulée de façon virtuelle en 2021. Il était donc plus facile d'y participer. Nous avons décidé de continuer à tenir ces assemblées de façon virtuelle puisqu'ainsi, il n'y a pas de limite quant au nombre personnes qui peuvent y participer et les déplacements ne sont pas nécessaires. En 2023, l'assemblée générale annuelle s'est déroulée

au troisième trimestre et plus de 300 intervenants de l'ensemble de la province y ont pris part.

Notre président et chef de la direction, Tim Petersen, et le président du conseil d'administration, Mel Norton, ont fait le bilan d'une année remplie de réalisations remarquables, dont le taux de blessures le plus bas enregistré en plus de dix ans, une amélioration importante au niveau de l'engagement des employés, le maintien d'un taux de satisfaction des clients constant et des résultats financiers solides.

« J'ai bien aimé pouvoir participer à l'assemblée de façon virtuelle et le fait qu'il y a eu une période de questions à la fin. »

« Présentations informatives et renseignements clairs, le tout sur un ton positif. »



**86 %**  
**SATISFACTION**  
**GÉNÉRALE**

### PROCESSUS DE MODERNISATION DES SYSTÈMES FONDAMENTAUX DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

Nous sommes sur la voie de la modernisation et un élément clé de notre transformation consiste à tirer parti de la technologie pour améliorer l'expérience de nos employés et de nos clients, ainsi que pour améliorer l'efficacité opérationnelle grâce à des processus de travail simplifiés. Il s'agit d'un projet ambitieux : nous remplaçons des systèmes clés au sein de différents secteurs, dont les finances, les ressources humaines, la gestion des réclamations, la gestion des employeurs et l'approvisionnement.

En 2023, nous avons chargé des employés de divers services de déterminer des exigences détaillées dans le cadre de la phase initiale du processus, qui comprend les finances, les ressources humaines et l'approvisionnement. Notre objectif est de terminer l'élaboration de solutions en matière de finances et de ressources humaines d'ici la fin de l'exercice 2023.

Nos employés sont enthousiastes et prêts pour l'avenir. Ils ont hâte d'adopter ces nouveaux systèmes et de travailler dans un environnement modernisé.

## PRÉSERVER L'AVENIR TOUT EN MAINTENANT NOTRE INTÉGRITÉ

### PROCESSUS DE MODERNISATION DES SYSTÈMES FONDAMENTAUX DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB



Nos initiatives de modernisation portent surtout sur la réorganisation de notre technologie et de nos méthodologies afin d'améliorer la façon dont nous offrons nos services. Je suis très impressionné par la culture d'apprentissage continue et de souplesse à Travail sécuritaire NB. – HITEN PATEL, Services d'architecture



La modernisation est un processus fondé sur l'évolution, la collaboration et l'innovation. C'est prendre quelque chose et le rendre meilleur. C'est collaborer pour trouver des solutions viables qui permettent aux employés de mieux faire leur travail, ce qui augmentera la productivité et leur capacité de mieux aider les clients. – CAROL RICHARD, Ressources humaines



Une modernisation à grande échelle du genre, c'est très passionnant! Je suis très heureuse de faire partie d'un organisme qui tient à transformer sa culture, qui désire devenir plus moderne et plus numérique et qui, par-dessus tout, demeure axé sur le client. Les gens sont au cœur de tout ce que nous faisons et il est très important de faire en sorte qu'il soit plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous. – JENNIFER KEIR, Transformation des activités



L'initiative de modernisation qui me réjouit le plus est l'adoption d'un nouveau système d'interface pour client de première ligne qui transformera la façon dont Travail sécuritaire NB communique des renseignements à ses clients et au public. En adoptant de nouvelles technologies conçues en vue des utilisateurs, nous améliorerons l'expérience du client et rendrons nos services plus accessibles, flexibles et adaptables. Pour ma part, je suis contente de m'être jointe au Service des communications de Travail sécuritaire NB au moment où nous nous lançons ensemble dans cette grande aventure! – LYNN MEAHAN-CARSON, Communications



C'est une période très intéressante pour nous à Travail sécuritaire NB! La modernisation, c'est investir dans nos employés et dans nos clients. En modernisant la prestation de services à l'aide d'une nouvelle plateforme de base pour le système de gestion des réclamations, nous tirons parti de la technologie moderne afin d'offrir une expérience du client optimale aux travailleurs et aux employeurs de la province. – KRISTA KRAITZEK, Gestion des réclamations et réadaptation



Le processus de modernisation permettra d'améliorer davantage nos services en vue d'offrir une expérience exceptionnelle à nos clients et à nos employés. – GENEVIÈVE PILON, Services de santé et de sécurité



# RAPPORT ANNUEL 2023

## RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET NOTES AFFÉRENTES



# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023

Le rapport de gestion représente le compte-rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (sous le titre de Travail sécuritaire NB). Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 6 juin 2024, conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus de Travail sécuritaire NB, en plus d'un aperçu de ses activités et de l'économie de la province et mondiale. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution du marché; les conditions ou les facteurs économiques de l'industrie et généraux; les modifications législatives ayant un effet sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

Vous pouvez vous procurer le rapport annuel, le *Plan stratégique 2022-2024* et des documents sur les taux de cotisation de 2024 en ligne à l'adresse [travailsecuritairenb.ca](http://travailsecuritairenb.ca).

## NOUVELLES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS 17)

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes les compagnies d'assurance et commissions des accidents du travail ont adopté les nouvelles exigences en matière de présentation de l'information financière conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

Cette nouvelle norme comptable exige des changements dans la façon dont les états financiers de Travail sécuritaire NB sont préparés et présentés. Elle prévoit une approche normalisée de l'évaluation du passif au titre des réclamations et modifie la façon dont le revenu et le passif sont comptabilisés. Bien que cela ne change pas les principes économiques fondamentaux des commissions des accidents du travail, l'adoption de IFRS 17 peut entraîner une volatilité accrue des états financiers d'un exercice à l'autre en raison de la façon dont le taux d'actualisation est déterminé. Le taux d'actualisation est essentiel pour évaluer le passif au titre des réclamations de Travail sécuritaire NB.

Bien que les nouvelles normes d'information financière reflètent des perspectives à court terme, Travail sécuritaire NB s'engage à continuer à adopter une perspective à long terme pour établir le taux de cotisation moyen et déterminer le niveau de capitalisation. Cet engagement aide à atténuer les fluctuations à court terme des taux de cotisation, ce qui assure une stabilité pour les employeurs.

Comme toutes les autres commissions des accidents du travail au pays, Travail sécuritaire NB a effectué deux évaluations financières distinctes à compter du 31 décembre 2023, notamment :

- Une **évaluation réalisée aux fins de la capitalisation** pour évaluer la durabilité à long terme du régime d'indemnisation des travailleurs, ainsi que pour déterminer le taux de cotisation moyen et les niveaux de prestations. Dans le cadre de l'évaluation réalisée aux fins de la capitalisation, le taux d'actualisation utilisé représente le rendement des placements à long terme prévu de la caisse des accidents.
- Une **évaluation des états financiers** pour se conformer à IFRS 17. Dans le cadre de l'évaluation des états financiers, le taux d'actualisation utilisé reflète les attentes à court terme du marché et n'est pas lié aux placements dans la caisse des accidents.

Bien que les états financiers soient désormais préparés conformément à IFRS 17, le présent rapport de gestion portera sur les résultats obtenus selon l'évaluation réalisée aux fins de la capitalisation



# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

à long terme, qui permet de déterminer les taux de cotisation et les niveaux de capitalisation puisqu'il s'agit là de facteurs clés importants pour nos intervenants. Les tableaux suivants font le rapprochement des résultats présentés dans les états financiers et des résultats obtenus selon l'évaluation réalisée aux fins de la capitalisation.

<b>Au 31 décembre 2023</b> (en millions de dollars)	<b>Fondés sur les états financiers</b>	<b>Présentation<sup>1</sup></b>	<b>Évaluation<sup>2</sup></b>	<b>Méthode de capitalisation</b>
<b>État consolidé de la situation financière</b>				
Total de l'actif	2 078,3	9,9	–	2 088,2
Total du passif	1 396,1	9,9	(91,2)	1 314,8
Actif net attribuable à Travail sécuritaire NB	646,6	–	91,2	737,8
Participations ne donnant pas le contrôle	35,6	–	–	35,6
<b>Pourcentage de capitalisation</b>	<b>Sans objet</b>			<b>156,1 %</b>

<b>État consolidé des résultats</b>				
Excédent des revenus sur les dépenses attribuable à Travail sécuritaire NB	119,2	–	0,5	119,7

1. En raison des comptes débiteurs et des comptes créditeurs liés à l'assurance qui ont été reclassés aux engagements au titre des contrats d'assurance.

2. En raison de la méthode du taux d'actualisation à la valeur du marché exigée pour les engagements au titre des contrats d'assurance dans les états financiers, par rapport à l'approche à long terme utilisée pour le passif de capitalisation. Comprend également les modifications législatives apportées après la date de clôture qui sont reflétées dans la méthode de capitalisation, mais non dans la méthode de IFRS 17, comme il est décrit plus en détail dans le tableau suivant.

<b>Au 31 décembre 2022</b> (en millions de dollars)	<b>Fondés sur les états financiers</b>	<b>Présentation<sup>1</sup></b>	<b>Évaluation<sup>2</sup></b>	<b>Méthode de capitalisation</b>
<b>État consolidé de la situation financière</b>				
Total de l'actif	1 937,4	11,2	–	1 948,6
Total du passif	1 376,2	11,2	(90,7)	1 296,7
Actif net attribuable à Travail sécuritaire NB	527,4	–	90,7	618,1
Participations ne donnant pas le contrôle	33,8	–	–	33,8
<b>Pourcentage de capitalisation</b>	<b>Sans objet</b>			<b>147,7 %</b>

<b>État consolidé des résultats</b>				
Excédent des revenus sur les dépenses attribuable à Travail sécuritaire NB	276,7	–	(298,4)	(21,7)

1. En raison des comptes débiteurs et des comptes créditeurs liés à l'assurance qui ont été reclassés aux engagements au titre des contrats d'assurance.

2. En raison de la méthode du taux d'actualisation à la valeur du marché exigée pour les engagements au titre des contrats d'assurance dans les états financiers, par rapport à l'approche à long terme utilisée pour le passif de capitalisation.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le gouvernement provincial a apporté des modifications à la *Loi sur les accidents du travail*, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Les principales modifications sont les suivantes : le 1<sup>er</sup> juillet 2024, le taux de remplacement du revenu servant à calculer les prestations d'invalidité à court terme et à long terme passera de 85 % à 90 % des gains nets. De plus, le salaire annuel maximum passera de 1,5 fois le salaire pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick (S.E.A.É.N.-B.) à 1,6 fois le S.E.A.É.N.-B. Ces modifications devraient donner lieu à un rajustement des engagements au titre des contrats d'assurance se chiffrant à 46,5 millions de dollars.

L'objectif principal de l'évaluation réalisée aux fins de la capitalisation est d'évaluer la durabilité à long terme du régime d'indemnisation des travailleurs, ainsi que de déterminer le taux de cotisation moyen et les niveaux de prestations. Travail sécuritaire NB a choisi d'inclure les modifications législatives en cours dans les engagements au titre des prestations sur une base de continuité pour que le conseil d'administration ait une représentation exacte de ses obligations en matière de prestations lorsqu'il prend des décisions relatives au financement. L'augmentation des engagements au titre des prestations sur une base de continuité au 31 décembre 2023 est de 43,2 millions de dollars. Bien qu'elle ne soit pas reflétée dans les résultats selon IFRS 17, l'incidence des modifications législatives en cours selon cette méthode est présentée en détail dans la note 23 afférente aux états financiers.

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES – ÉVALUATION RÉALISÉE AUX FINS DE LA CAPITALISATION

Le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB s'est chiffré à 737,8 millions de dollars (156,1 %) au 31 décembre 2023, soit une augmentation par rapport à 618,1 millions de dollars (147,7 %) au 31 décembre 2022. Cette augmentation est attribuable à un excédent des revenus sur les dépenses se chiffrant à 119,7 millions de dollars en 2023, comparativement à un déficit de 21,7 millions de dollars en 2022. Les résultats de 2023 sont surtout imputables à l'augmentation du rendement des placements, quoiqu'il y ait eu une légère augmentation des engagements au titre des prestations et une diminution du revenu des cotisations. Le rendement des placements en 2023 était de 8,9 %, par rapport à (3,8 %) en 2022. Les engagements au titre des prestations et des rentes ont augmenté d'un total de 16,8 millions de dollars en 2023, comparativement à une diminution de 46,7 millions de dollars en 2022. L'augmentation en 2023 est surtout attribuable aux modifications législatives en cours qui représentent des coûts de 43,2 millions de dollars. Ce montant est compensé en partie par des paiements au titre des frais médicaux; des frais hospitaliers; et des prestations pour perte de gains à court terme et à long terme moins élevés que ceux prévus, ainsi que par la réduction du coût prévu des blessures en 2023. Le revenu des cotisations est passé de 206,5 millions de dollars en 2022 à 180,9 millions de dollars en 2023, soit une baisse de 12,4 %. La diminution découle de la réduction de 22,5 % du taux de cotisation moyen provisoire, qui est passé de 1,69 \$ en 2022 à 1,31 \$ en 2023.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; elle est exposée ou a droit à des rendements variables de l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, conformément aux accords relatifs à la gestion combinée de leurs placements respectifs. Bien que Travail sécuritaire NB n'ait pas droit à la quote-part que la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* détiennent dans WSNBIL, la Norme internationale d'information financière 10 (IFRS 10) exige que Travail sécuritaire NB présente des états financiers consolidés puisqu'il contrôle WSNBIL, tel qu'il est défini à IFRS 10. Ainsi, WSNBIL a été entièrement consolidée dans les présents états financiers.

Les quotes-parts dans l'actif net de WSNBIL au 31 décembre 2023 étaient les suivantes : Travail sécuritaire NB, 88,4 %; la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 10,0 %; et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,6 %. La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et de WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenue par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les principales composantes de l'état consolidé de la situation financière de Travail sécuritaire NB sont les placements, les engagements au titre des prestations, les engagements au titre des rentes et le niveau de capitalisation.

### PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

#### État consolidé de la situation financière

(en millions de dollars)	2023	2022
Portefeuille de placement	1 999,8	1 853,1
Engagements au titre des prestations	1 187,9	1 175,1
Engagements au titre des rentes	104,4	100,4
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB	737,8	618,1
Pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB	156,1 %	147,7 %

### Placements

Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements est que l'actif du portefeuille de placement et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements.

La principale partie du portefeuille de placement est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, Travail sécuritaire NB adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

les résultats du portefeuille de placement soient considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

Travail sécuritaire NB est d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. Il se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif effectuées par des actuaires-conseils indépendants pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu de sa tolérance à l'égard du risque, de la nature de ses engagements et de sa situation financière. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2019, et la composition de l'actif visée est maintenant de 16 % d'obligations canadiennes, de 15 % d'actions canadiennes, de 14 % d'actions américaines, de 14 % d'actions internationales (EAFE), de 4 % d'actions des marchés naissants, de 15 % de biens immobiliers, de 10 % d'infrastructure, de 10 % d'actif dans une stratégie opportuniste mondiale et de 2 % en espèces.

La composition de l'actif a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotisation annuels de Travail sécuritaire NB.

Le tableau suivant indique la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB selon le type de placements au 31 décembre.

<b>PLACEMENTS</b>		
(en millions de dollars)	2023	2022
Contrats de change à terme	32,1	(8,1)
Revenu fixe	321,5	292,6
Actions	945,8	889,0
Biens immobiliers	274,2	292,6
Infrastructure	233,4	190,3
Opportuniste mondial	192,8	196,7
<b>Total des placements</b>	<b>1 999,8</b>	<b>1 853,1</b>

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement de Travail sécuritaire NB envers une approche d'investissement méthodique; son avis relativement à la diversification comme méthode pour réduire le risque; l'importance de la répartition de l'actif; et son avis quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements.

La politique intitulée « Objectifs de placement » présente la composition de l'actif selon la politique, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers.

Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

En décembre 2021, Travail sécuritaire NB a conclu une entente avec un tiers afin d'obtenir des services de gestion d'un chef des placements externe, soit SEI Investment Management Company. SEI a le pouvoir discrétionnaire d'investir dans des valeurs publiques conformes aux politiques de Travail sécuritaire NB.

Dans le cadre d'un modèle hybride, Travail sécuritaire NB continue à gérer ses marchés privés et ses placements opportunistes par l'entremise d'un chef des placements interne – Placements de rechange.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

## Engagements au titre des prestations

À la fin de chaque exercice, Travail sécuritaire NB détermine ses engagements au titre des prestations relatifs à tous les accidents survenus jusqu'à cette date. Ces engagements représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs au titre des prestations et les frais d'administration connexes. Les engagements au titre des prestations sont passés de 1,18 milliard de dollars en 2022 à 1,19 milliard de dollars en 2023, ce qui représente une augmentation de 1,1 %.

L'amélioration continue au niveau des pertes de gains à court terme a donné lieu à une augmentation de 18,7 millions de dollars puisque les paiements au titre de réclamations d'exercices antérieurs étaient moins élevés que ceux prévus et les coûts de nouveaux accidents sont demeurés inférieurs au niveau d'avant la COVID-19. Le nombre moins élevé d'accidents et l'amélioration des résultats par rapport au retour au travail ont également donné lieu à une réduction du nombre prévu de réclamations à long terme, ce qui représente des gains supplémentaires de 10,6 millions de dollars.

Des gains liés aux paiements au titre des frais hospitaliers et des prestations pour perte d'audition ont également contribué à l'amélioration de l'expérience des coûts de réclamation. Les hôpitaux continuent à être touchés par les défis auxquels fait face le secteur des soins de santé au Nouveau-Brunswick. Bien que les paiements au titre des frais hospitaliers aient augmenté par rapport au niveau le plus bas enregistré en 2022, ils demeurent inférieurs à ceux prévus, ce qui a donné lieu à des gains de 7,1 millions de dollars. Le nombre de réclamations pour perte d'audition continue de se stabiliser après une période volatile d'augmentation du nombre de ces réclamations qui a culminé en 2018, puis qui a diminué à la suite de modifications législatives et de restrictions liées à la COVID-19. En général, les travailleurs blessés ont par le passé opté de remplacer leurs appareils auditifs plus tard que la période prévue de cinq ans. Cette nouvelle tendance de paiement prévue en 2023 a donné lieu à un gain de 9,9 millions de dollars.

L'affectation de 43,2 millions de dollars au titre des modifications législatives et une augmentation de la provision pour les frais d'administration ont atténué cette amélioration sous-jacente des coûts de réclamation. La provision représente le montant mis de côté pour administrer les prestations dans les années à venir. En 2023, le pourcentage du passif au titre des prestations mis de côté est passé de 7,5 % à 8,5 %, ce qui représente 9,1 millions de dollars.

Au 31 décembre 2023, les engagements au titre des prestations étaient répartis comme suit :

### ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)	2023	2022
Invalidité à court terme et réadaptation	117,7	143,9
Invalidité à long terme	481,5	472,0
Prestations de survivant	60,6	60,3
Assistance médicale	484,9	498,9
Modifications législatives	43,2	–
<b>Total des engagements au titre des prestations</b>	<b>1 187,9</b>	<b>1 175,1</b>

### Engagements au titre des rentes

Les engagements au titre des rentes, qui étaient autrefois inclus dans les engagements au titre des prestations, représentent l'obligation de Travail sécuritaire NB de verser des prestations de retraite aux travailleurs blessés admissibles d'employeurs cotisés ou tenus personnellement responsables correspondant au total des cotisations et du revenu de placements gagné sur ces cotisations. Par conséquent, les engagements au titre des rentes sont évalués au montant équivalant à la juste valeur de l'actif des cotisations mises de côté et du revenu de placements gagné sur ces cotisations à la fin de cet exercice. À l'âge de 65 ans ou à sa mort, le travailleur blessé ou son bénéficiaire reçoit une prestation provenant des cotisations versées à son compte de rente, en plus du revenu de placements gagné. L'actif attribuable aux rentes est inclus et généré dans le cadre du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

Les engagements au titre des rentes s'élevaient à 104,4 millions de dollars au 31 décembre 2023, soit une augmentation par rapport à 100,4 millions de dollars au 31 décembre 2022.

## Niveau de capitalisation

Travail sécuritaire NB s'engage à créer un régime d'indemnisation des travailleurs solide, stable et durable, qui offre des services aux travailleurs et aux employeurs de la province, et qui continuera à le faire pour les années à venir. Un élément clé de la durabilité du régime est la politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB. La politique de capitalisation précise un objectif entre 115 % et 125 % avec une période d'amortissement pour les surcharges et les excédents ne dépassant pas 10 ans. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées.

Conformément à la politique de capitalisation, le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année donnée auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Lorsque le pourcentage de capitalisation est inférieur à 115 %, une surcharge est appliquée aux cotisations des employeurs afin de rétablir le niveau de capitalisation à 115 %. La surcharge est la différence entre les résultats financiers cumulatifs et le niveau de capitalisation de 115 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans. Lorsque le pourcentage de capitalisation dépasse 125 %, un crédit sera accordé aux employeurs. Le crédit est la différence entre les résultats financiers cumulatifs et le pourcentage de capitalisation de 125 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans.

Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2023 s'est chiffré à 156,1 % (2022 – 147,7 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un pourcentage de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période raisonnable et prudente ne dépassant pas 15 ans.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

### PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

#### État consolidé des résultats

(en millions de dollars)	2023	2022
Revenu des cotisations	165,9	193,9
Revenu provenant des frais d'administration	15,0	12,6
Revenu de placements	159,1	(74,6)
Frais engagés au titre des réclamations	136,2	85,8
Frais engagés au titre des rentes	14,7	3,0
Frais d'administration	69,3	59,9
Excédent des revenus sur les dépenses attribuable à Travail sécuritaire NB	119,7	(21,7)
Taux de rendement du marché du portefeuille	8,9 %	(3,8 %)

## REVENUS

Le revenu de Travail sécuritaire NB provient de deux sources, notamment des cotisations et des placements. En 2023, il s'est élevé à 340,0 millions de dollars, soit une augmentation de 157,9 % par rapport au revenu de 2022, qui se chiffrait à 131,9 millions de dollars.

### Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations provient d'employeurs cotisés et des frais d'administration d'employeurs tenus personnellement responsables. Les employeurs cotisés versent une cotisation calculée en fonction de leur taux de cotisation et de leurs salaires assurables. Le montant de la cotisation est déterminé en appliquant le taux de cotisation à chaque tranche de 100 \$ des salaires assurables. Le revenu provenant des frais d'administration d'employeurs tenus personnellement responsables reflète une portion appropriée des frais d'administration pour la gestion de leurs réclamations.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

Le revenu provenant des employeurs cotisés est passé de 193,9 millions de dollars en 2022 à 165,9 millions de dollars en 2023, soit une baisse de 14,4 %. La diminution découle de la réduction de 22,5 % du taux de cotisation moyen provisoire, qui est passé de 1,69 \$ en 2022 à 1,31 \$ en 2023. La diminution a été compensée en partie par une augmentation de 10,2 % des salaires assurables. Bien que la COVID-19 ait eu des répercussions sur les salaires assurables des employeurs en 2020, la plupart des secteurs ont rebondi en 2021. Les secteurs de l'hébergement, des services alimentaires, du divertissement et des loisirs ont été les plus touchés et n'ont retrouvé leur niveau d'avant la pandémie qu'en 2022. De plus, les salaires assurables des secteurs des soins de santé, de la construction, de la fabrication, des finances et du commerce de détail ont augmenté de façon importante en 2023. Le salaire assurable maximum est passé de 69 200 \$ en 2022 à 74 800 \$ en 2023, soit une augmentation de 8,1 %.

## REVENU DES COTISATIONS

(en millions de dollars)	2023	2022
Employeurs cotisés	165,9	193,9
Revenu provenant des frais d'administration – employeurs tenus personnellement responsables	15,0	12,6
<b>Total du revenu des cotisations</b>	<b>180,9</b>	<b>206,5</b>
Masse salariale assurable (en milliards de dollars)	12,58	11,42

## Revenu de placements

Le revenu de placements est passé d'une perte de 74,6 millions de dollars en 2022 à des gains de 159,1 millions de dollars en 2023. L'augmentation est attribuable à des gains non matérialisés sur les placements découlant d'un rendement positif dans la plupart des marchés de capitaux en 2023.

Le revenu de placements est une source importante de revenu pour Travail sécuritaire NB. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations et le modèle d'établissement des taux de cotisation tiennent compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de Travail sécuritaire NB produiront un taux de rendement réel annuel de 3,75 %. En 2023, le taux de rendement réel du marché du portefeuille de placement s'est chiffré à 5,50 %. Pour la période de 25 ans se terminant le 31 décembre 2023, le taux de rendement réel annualisé du marché du portefeuille a été de 4,36 %.

## REVENU DE PLACEMENTS

(en millions de dollars)	2023	2022
Intérêts et dividendes	53,4	44,0
Gains nets matérialisés sur placements	(26,2)	243,0
Variation des gains nets non matérialisés sur placements	138,2	(356,1)
Dépenses liées à la gestion du portefeuille	(6,3)	(5,5)
<b>Total du revenu de placements</b>	<b>159,1</b>	<b>(74,6)</b>

## DÉPENSES

Les dépenses de Travail sécuritaire NB comprennent les frais engagés au titre des réclamations, les frais d'administration et les obligations prévues par la loi. En 2023, les dépenses sont passées de 152,7 millions de dollars à 223,5 millions de dollars, soit une augmentation de 46,4 %.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

<b>DÉPENSES</b>		
(en millions de dollars)	2023	2022
Frais engagés au titre des réclamations		
Paiements au titre des prestations	123,4	123,5
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	12,8	(37,7)
Frais engagés au titre des rentes	14,7	3,0
Frais d'administration	69,3	59,9
Obligations prévues par la loi	3,3	4,0
<b>Total des dépenses</b>	<b>223,5</b>	<b>152,7</b>

## Frais engagés au titre des réclamations

Les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs. Ces frais comprennent les versements effectués au titre des prestations et les variations au niveau de l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations. Les frais engagés au titre des réclamations sont passés de 85,8 millions de dollars en 2022 à 136,2 millions de dollars en 2023. Les versements effectués au titre des prestations en 2023 sont demeurés stables par rapport à 2022. Après avoir enregistré des gains de 57,1 millions de dollars en 2021, on a connu des gains supplémentaires de 46,7 millions de dollars en 2022 découlant des engagements au titre des prestations, qui étaient surtout attribuables à des paiements au titre des frais hospitaliers et de prestations pour perte de gains à long et à court terme moins élevés que ceux prévus, ainsi qu'à une réduction du nombre prévu de travailleurs blessés qui recevront une allocation pour perte de perspectives d'avenir en raison de leur perte d'audition. Ces gains supplémentaires ont été réduits en raison d'une augmentation des engagements se chiffrant à 43,2 millions de dollars attribuable aux modifications législatives en cours.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les engagements sont un élément fondamental de l'évaluation actuarielle. Le taux d'actualisation hypothétique pour 2023 est demeuré inchangé, soit 6,08 %.

<b>FRAIS ENGAGÉS AU TITRE DES RÉCLAMATIONS</b>		
(en millions de dollars)	2023	2022
Invalité à court terme et réadaptation	7,1	25,2
Invalité à long terme	50,2	10,6
Prestations de survivant	7,0	7,0
Assistance médicale	28,7	43,0
Modifications législatives	43,2	–
<b>Total des frais engagés au titre des réclamations</b>	<b>136,2</b>	<b>85,8</b>

## Frais engagés au titre des rentes

Les frais engagés au titre des rentes, qui étaient autrefois inclus dans les coûts de réclamation, représentent l'obligation de Travail sécuritaire NB de verser des prestations de retraite aux travailleurs blessés admissibles d'employeurs cotisés ou tenus personnellement responsables correspondant au total des cotisations et du revenu de placements gagné sur ces cotisations. Ces frais se sont élevés à 14,7 millions de dollars en 2023 (3,0 millions de dollars en 2022).

## Frais d'administration

Les frais d'administration de Travail sécuritaire NB sont passés de 59,9 millions de dollars en 2022 à 69,3 millions de dollars en 2023, soit une augmentation de 9,4 millions de dollars (15,8 %).

## Obligations prévues par la loi

Travail sécuritaire NB est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial des frais des défenseurs des travailleurs et des employeurs, lesquels se sont chiffrés à 1,0 million de dollars en 2023 (2022 – 1,5 million de dollars) ainsi que du Tribunal d'appel des accidents au travail, qui se sont élevés à 1,3 million de dollars en 2023 (2022 – 1,6 million de dollars).



# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

En 2023, Travail sécuritaire NB a fourni une aide financière de 915 milliers de dollars (2022 – 890 milliers de dollars) à trois associations de sécurité conformément à la *Loi sur les accidents du travail*, notamment à la New Brunswick Construction Safety Association, à l'Association de sécurité des soins continus du Nouveau-Brunswick Inc. et à l'Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

## FACTEURS OPÉRATIONNELS CLÉS

### Emplois, nombre de blessures et durée des réclamations

Les blessures liées au travail se produisent en cours d'emploi. Les changements au niveau du nombre d'emplois au Nouveau-Brunswick ainsi que les tendances relatives au nombre de blessures et à la durée des réclamations sont les principaux facteurs qui influent sur les activités de Travail sécuritaire NB et les principaux déterminants des taux de cotisation des employeurs et des coûts de réclamation que les employeurs tenus personnellement responsables paient directement.

Les facteurs suivants peuvent avoir un effet positif sur le nombre de blessures :

- De bonnes pratiques de sécurité chez les travailleurs et les employeurs
- Une culture de travail axée sur le leadership en sécurité
- Les efforts de Travail sécuritaire NB en vue d'assurer que les bons employeurs / bonnes industries reçoivent les bons services, au bon moment

Les facteurs suivants peuvent avoir un effet positif sur la durée des réclamations :

- L'attention que porte Travail sécuritaire NB à l'intervention primaire ainsi qu'aux programmes de maintien au travail et de retour au travail en toute sécurité
- La présentation rapide de rapports liés aux réclamations
- L'évaluation primaire des capacités fonctionnelles et l'établissement d'un plan de réadaptation détaillé
- La mise en œuvre d'un plan de retour graduel au travail ou de retour à un travail modifié parrainé par l'employeur

La durée ou gravité des réclamations est un facteur particulièrement important puisqu'un assez petit nombre de réclamations représente des coûts de réclamation considérables.

### Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme et de survivant futures, ainsi que d'autres prestations et allocations est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Ces prestations ont augmenté de 8,1 % en 2023, soit la plus grande augmentation depuis 1982 et un pourcentage beaucoup plus élevé que la moyenne de 1,9 % pour les 20 dernières années. La prévision des coûts comprend l'augmentation connue de l'IPC de 2,81 % en 2024 et continue d'inclure une hypothèse d'inflation à long terme de 2,25 % pour 2025 et au-delà, ce qui reflète la meilleure estimation de l'augmentation moyenne de l'IPC sur les 20 à 30 prochaines années.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

## Rendement des placements

Travail sécuritaire NB perçoit des cotisations pour satisfaire à tous les frais actuels et futurs prévus des accidents d'un exercice donné. Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 3,75 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'IPC. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi.

Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a connu un rendement de 8,90 % en 2023. Le taux de rendement réel, ou le rendement après inflation, s'est chiffré à 5,50 % en 2023, ce qui était supérieur de 1,75 % au rendement de référence de 3,75 %. Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a dépassé le taux de rendement réel cible pour la période de 25 ans se terminant le 31 décembre 2023, produisant un rendement annualisé après inflation de 4,36 %.

Les placements en actions américaines et en actions internationales ont dominé les rendements du portefeuille de placement, et ont produit un rendement de 22,80 % et de 16,13 % respectivement en 2023. Les biens immobiliers américains et européens du portefeuille ont présenté le pire rendement, lesquels se sont chiffrés à (20,36 %) et à (25,30 %) respectivement.

Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 3,75 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir une discipline quant aux placements et au financement lors de conditions volatiles des marchés.

## Gestion financière

Étant donné que les marchés de capitaux demeurent incertains, il est essentiel que Travail sécuritaire NB maintienne un processus de planification et de prise de décision rigoureux afin de protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse des accidents. Travail sécuritaire NB est un investisseur à long terme qui jouit d'une position financière solide. Il peut ainsi être patient et demeurer engagé envers des principes d'investissement et des croyances qui ont fait leurs preuves.

## RISQUES

Les tendances et les événements au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada sont intimement liés à la réalisation de la vision de Travail sécuritaire NB et les facteurs environnementaux, économiques et sociaux représentent à la fois des risques et des possibilités pour l'organisme. Afin de maximiser les possibilités et de gérer les risques, le conseil d'administration examine chaque année son orientation stratégique et les risques auxquels l'organisme fait face. Il décide ensuite s'il doit réaffirmer ou modifier son portefeuille de risque et ses stratégies.

Travail sécuritaire NB joue également un rôle important dans l'économie de la province. Son *Plan stratégique 2022-2024* est fondé sur trois priorités qui forment la base de son travail pour aller de l'avant afin de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler et garantir la durabilité du régime pour les années à venir. Le plan démontre comment nous offrirons une valeur au public en nous concentrant sur les gens, la prévention et l'intégrité, y compris des stratégies, des objectifs, des cibles et des indicateurs précis pour la période de 2022 à 2024.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

En 2023, douze risques au niveau de l'entreprise ont également été déterminés (à un niveau de risque résiduel modéré), et sont surveillés et gérés par Travail sécuritaire NB. Il s'agit de la culture et des valeurs; de la cybersécurité; de la santé et sécurité psychologiques; de la gouvernance des données; de l'affectation de ressources – modernisation; de la conformité; de la formation et du perfectionnement; de la gestion de crises; de l'exécution par les fournisseurs; des atteintes à la vie privée; des besoins des clients; et de la chaîne d'approvisionnement.

## REGARD VERS L'AVENIR

Pour ce qui est de 2024, nous continuerons à nous inspirer de nos valeurs, soit la responsabilité, la collaboration et la confiance, et de mettre l'accent sur les gens, la prévention et l'intégrité. Nous poursuivrons notre processus de modernisation, lequel vise à établir une fondation solide pour appuyer Travail sécuritaire NB à l'avenir. Il nous permettra de devenir un employeur de choix; d'accélérer le processus de réclamation afin que les travailleurs puissent retourner au travail plus rapidement et en toute sécurité; et d'aider les employeurs à prévenir les blessures grâce à de meilleures données. La modernisation permettra de faire de Travail sécuritaire NB un organisme durable, doté des systèmes nécessaires pour continuer à réduire le nombre de blessures subies au travail dans la province.

Voici des initiatives clés pour 2024 :

### NOS EMPLOYÉS, NOTRE FORCE

Travail sécuritaire NB croit fermement que ses employés sont sa plus grande force. Nous sommes engagés à devenir un employeur de choix qui favorise une culture où chaque membre de l'équipe peut s'épanouir. Cette année, nous concentrerons nos efforts sur l'établissement d'une culture de travail qui reflète nos trois valeurs fondamentales, soit la responsabilité, la collaboration et la confiance, et qui encourage le succès de chacun de nos collègues. Comme mesure stratégique, nous faisons d'importants investissements dans l'apprentissage

et le perfectionnement afin d'établir un cadre de travail qui repose sur l'amélioration continue des compétences et le perfectionnement professionnel pour tous. En même temps, nos priorités pour 2024 comprennent la formalisation d'un cadre de travail fiable sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité qui reconnaît et célèbre les atouts uniques qu'une diversité de perspectives représente pour l'organisme. La création d'un milieu sécuritaire sur le plan psychologique est au cœur de nos initiatives de façon à favoriser la communication ouverte et l'échange d'idées sans réserve. Nous prévoyons aussi établir et mettre en œuvre au sein de l'organisme une stratégie et des outils que nous diffuserons aussi à l'externe à l'appui de notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

### RÉVOLUTION NUMÉRIQUE : TRANSFORMATION DE L'EXPÉRIENCE DU CLIENT DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

Travail sécuritaire NB est engagé à tirer parti de la technologie de pointe afin d'améliorer l'expérience du client et de redéfinir ses normes de service. Notre initiative de modernisation Interface pour client de première ligne a été conçue pour satisfaire aux besoins changeants des employeurs, des travailleurs blessés et des professionnels de la santé. Imaginez un avenir où les interactions avec Travail sécuritaire NB sont transparentes, accessibles et personnalisées. Nous avons pour but d'éliminer les inefficacités, les retards dans la communication et les redondances de processus, et ce, en adoptant une approche numérique moderne à réseaux multiples. Notre engagement envers une expérience de client intuitive est au cœur de cette révolution technologique. Nous voulons offrir aux Néo-Brunswickois une gamme d'options pour communiquer avec nous. En même temps, le programme Intelligence d'affaires dans le cadre du processus de modernisation nous permet de prendre des décisions renseignées grâce à une gestion et à des analyses efficaces des données. C'est en exploitant la technologie, en adoptant l'automatisation et en faisant de l'habilitation du

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

client une priorité que nous offrons une expérience numérique qui appuie non seulement nos communautés, mais qui assure une province plus saine et plus sécuritaire.

## UN MEILLEUR SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS BLESSÉS : UNE APPROCHE AXÉE SUR LES GENS

L'équilibre occupe une place centrale alors que nous travaillons à maintenir l'équilibre délicat entre des taux de cotisation abordables et justes pour les employeurs et des prestations solides pour les travailleurs blessés et leur famille.

À la suite d'une consultation approfondie et d'un examen des prestations, nous sommes fiers du fait que nous demanderons deux améliorations importantes aux prestations en 2024, soit l'augmentation des prestations pour perte de gains pour qu'elles passent de 85 % à 90 % et l'augmentation du salaire annuel maximum. Ces améliorations assureraient que le calcul des prestations est fondé sur une plus grande partie du salaire d'un plus grand nombre de travailleurs. Elles nous permettraient non seulement d'assurer la conformité avec la plupart de nos homologues dans les autres provinces et territoires au Canada, mais aussi de souligner notre engagement en vue d'atténuer les difficultés financières auxquelles les travailleurs sont confrontés pendant leur rétablissement. Pour ce faire, des modifications législatives devront être apportées. Nous avons hâte de travailler avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour faire avancer cette priorité.

## DE NOUVEAUX MODÈLES DE PRESTATION DE SERVICES POUR OFFRIR UNE MEILLEURE EXPÉRIENCE

En 2024, nous nous pencherons sur l'établissement de modèles de service axé sur les gens. Nous examinons les processus au sein des services des pensions et de l'invalidité à long terme, de la réintégration du marché du travail et de l'aide médicale pour assurer que les travailleurs grièvement blessés ou qui ne peuvent pas reprendre le travail qu'ils faisaient avant leur accident reçoivent le soutien dont ils ont besoin. Alors que nous utilisons le modèle Des soins plus

près de son domicile que nous avons adopté l'an dernier, nous continuerons à renforcer nos partenariats avec les fournisseurs de soins de santé et de tirer parti du réseau du Nouveau-Brunswick pour assurer un service optimal. Le nouveau modèle accorde la priorité à la prestation de soins médicaux dans la région du travailleur, lui permettant de maintenir ses liens avec sa famille et ses amis pendant son rétablissement. Cette approche globale d'examen des offres de services qui s'adaptent à un environnement changeant nous permet d'offrir le meilleur service aux travailleurs et aux employeurs de la province.

## UN SOUTIEN CIBLÉ ET PROPRE AU SECTEUR POUR LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Travail sécuritaire NB vise à assurer que tous les lieux de travail disposent des outils et du soutien dont ils ont besoin pour assurer leur santé et leur sécurité. Cependant, il arrive que certaines industries ou professions aient besoin de plus d'aide. En 2024, nous offrirons un meilleur soutien aux pêcheurs, qui seront tenus d'observer les dispositions de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* à compter du mois de juin. Nous concentrerons aussi nos efforts sur l'établissement de nouveaux cadres de travail et outils pour les lieux de travail et les industries dont les travailleurs sont à risque de subir une blessure psychologique. Les infirmières, les fournisseurs de soins aux résidents d'établissements de soins de longue durée, les premiers intervenants et les travailleurs d'établissements correctionnels, ainsi que leur employeur, pourraient avoir besoin de plus de conseils et de soutien pour réduire le nombre de blessures et de maladies psychologiques. En offrant un soutien ciblé, nous nous assurons de répondre aux besoins de milieux de travail changeants tout en nous adaptant aux risques et aux tendances qui touchent les travailleurs.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

## CRÉATION D'UN NOUVEAU-BRUNSWICK SAIN ET SÉCURITAIRE SUR LE PLAN PSYCHOLOGIQUE

Étant donné que les blessures et les maladies liées à la santé mentale sont à la hausse, nous savons qu'il faut offrir un meilleur soutien aux lieux de travail. Cette année, nous adopterons une stratégie selon laquelle nous ajouterons des professionnels de la santé mentale à notre équipe de prévention ainsi qu'un service de santé mentale à notre équipe de gestion des réclamations pour établir la stratégie et un modèle de soins pour les réclamations pour des blessures psychologiques traumatiques. Ce groupe consultera des lieux de travail de manière proactive, et examinera les politiques, les programmes et plus encore pour créer une culture de travail saine sur le plan psychologique. Nous élaborerons aussi des outils en ligne pour les travailleurs et les employeurs qui seront faciles à utiliser, et ce, pour rehausser la sensibilisation aux risques, aux responsabilités et aux stratégies afin de favoriser un fondement solide de sécurité psychologique au travail. Au moyen d'initiatives de prévention, nous pouvons minimiser ces risques de blessures invisibles au lieu de travail, et permettre aux travailleurs et aux employeurs de mieux appuyer leurs collègues atteints d'une blessure ou d'une maladie mentale.

## LA PRÉVENTION DE L'INCAPACITÉ À L'AIDE DE SOINS PERSONNALISÉS ET DE PARTENARIATS

Lorsqu'un travailleur est atteint d'une maladie ou est blessé au travail, il peut souvent retourner au travail sans conséquence grave. Cependant, un faible pourcentage de travailleurs devront changer de profession. Pour ces travailleurs, un autre emploi valorisant est essentiel à leur productivité et à leur estime de soi, et aide à prévenir l'incapacité. En 2024, nous examinerons la façon dont nous aidons ces travailleurs pour veiller à ce que nous suivions les meilleures pratiques et tirons parti des possibilités qui existent dans la province.

Nous raffinons aussi le soutien que nous offrons dans le cadre de l'intervention primaire. Nous avons récemment créé des équipes qui offrent des services de soutien personnalisés dès le début du rétablissement du travailleur. Les équipes de soutien pour le maintien au travail et d'intervention

primaire continueront d'évoluer en 2024. Elles bâtiront sur leurs connaissances spécialisées, et continueront d'offrir un soutien continu et adapté qui répond le mieux aux besoins des travailleurs et des employeurs.

Nous travaillerons aussi de près avec nos partenaires en soins de santé pour accroître la sensibilisation et la collaboration parmi les fournisseurs, les employeurs et Travail sécuritaire NB. À l'aide de plus d'efforts d'éducation et de travail d'équipe, nous bâtissons sur un modèle selon lequel le travail fait partie du rétablissement du travailleur et facilite le processus.

## DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES POUR S'ADAPTER AUX LIEUX DE TRAVAIL EN ÉVOLUTION

Les meilleures pratiques relatives à la santé et à la sécurité au travail changent constamment pour satisfaire aux besoins de nos lieux de travail en évolution. Le *Règlement général 91-191* fait l'objet de nombreuses modifications législatives pour améliorer la santé et la sécurité. On s'attend à ce que la troisième et dernière phase de l'examen législatif se terminera en 2024. L'examen portera sur des sujets comme les explosifs; la prévention de la perte d'audition; les rayonnements laser; les contenants portatifs de gaz comprimés; l'éclairage; les exigences quant aux bassins oculaires et aux douches d'urgence; les échelles; l'équipement de protection individuelle; la sécurité liée aux radiographies; les travaux de démolition et les échafaudages. Le Règlement 96-105 – *Règlement sur les mines souterraines* fera aussi l'objet d'un examen.

## PROCESSUS DE MODERNISATION : SYSTÈMES FONDAMENTAUX

En 2024, Travail sécuritaire NB poursuivra ses nombreuses initiatives de modernisation pour remplacer ses systèmes de gestion des finances, des ressources humaines et de gestion des réclamations. Alors que nous nous aventurons en terre inconnue, soit la finalisation des exigences, l'obtention de solutions modernes et la mise en œuvre subséquente de la nouvelle technologie,

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2023 (suite)

nous demeurons résolus à réaliser une intégration harmonieuse, et à favoriser l'efficacité opérationnelle, la facilité d'adaptation, et une expérience exceptionnelle pour nos employés et nos clients.

## EXCELLENCE FINANCIÈRE

En 2024, Travail sécuritaire NB maintient son engagement envers l'excellence financière. Nous voulons garder les taux de cotisation bas car nous comprenons les effets économiques des taux sur les entreprises. En regardant vers l'avenir, le conseil d'administration effectue une étude proactive de l'actif et du passif pour assurer le succès à long terme, faisant en sorte que notre planification financière soit conforme à nos obligations et à nos buts. En raison de nouvelles exigences en matière de présentation de l'information financière conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance*, les états financiers du présent exercice seront présentés différemment, notamment en ce qui concerne l'augmentation du passif au bilan. Il est important de souligner que les modifications n'auront pas d'incidence sur les éléments fondamentaux du régime d'indemnisation des travailleurs. Le conseil maintient fermement son engagement envers une perspective à long terme afin d'atteindre le niveau de capitalisation cible et d'établir le taux de cotisation moyen.

## INNOVATIONS LÉGISLATIVES : TRACER UNE VOIE PLUS SÉCURITAIRE

Le Nouveau-Brunswick est prêt à examiner d'importantes modifications législatives en 2024. Travail sécuritaire NB entamera une vaste consultation afin d'examiner la possibilité de fusionner la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et la *Loi sur les accidents du travail*. Non seulement cette initiative répond à l'appel de longue date de la part de pompiers en faveur d'élargir la liste des cancers visés par la disposition de présomption, mais elle faciliterait le processus de réclamation pour assurer un soutien rapide. Parallèlement, une consultation lancée en 2023 s'est penchée sur l'adoption possible d'une disposition de présomption pour les agents de correction ayant subi une

blesseure psychologique traumatique comme l'état de stress post-traumatique. Le conseil de Travail sécuritaire NB poursuivra cette modification législative en 2024. Ces efforts conjoints font preuve d'un engagement envers la protection du bien-être des travailleurs essentiels, pour ainsi introduire un cadre législatif offrant une meilleure protection et un meilleur soutien.

## CULTIVER LA COLLABORATION

En 2024, nos efforts en vue d'assurer la participation des intervenants continuent d'être d'une importance primordiale. Nous sommes engagés à établir des relations solides avec des industries qui font face à de nouveaux défis, comme celle de la pêche; à obtenir continuellement des commentaires d'intervenants sur des modifications législatives proposées qui les touchent; et à assurer que les perspectives des travailleurs et des employeurs façonnent nos processus de prise de décision. Nous croyons que la collaboration est essentielle afin de bien s'adapter à ces changements. En 2024, nous renforcerons notre stratégie d'engagement à l'aide de nouveaux outils et de nouvelles plateformes. Nous chercherons d'autres occasions d'établir des liens, et nous tiendrons les travailleurs, les employeurs, le gouvernement et nos partenaires au courant des efforts déployés en matière de sécurité et de retour au travail. Cet engagement témoigne de notre reconnaissance du pouvoir de la collaboration et de partenariats, ce qui nous fera avancer vers un avenir où nos efforts collectifs établiront un régime qui sert le mieux nos clients.

## SOMMAIRE

Nos objectifs pour 2024 sont ambitieux. Cependant, nous reconnaissons que notre réussite est directement liée à tous les travailleurs, employeurs, fournisseurs de soins de santé et autres intervenants qui travaillent avec nous pour faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Nous espérons continuer à renforcer ces relations, à être à la hauteur de la confiance qui nous est accordée chaque jour et à apporter de la valeur pour les intervenants et la communauté.

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE


Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport annuel. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, qui examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les vérificateurs indépendants ainsi que le vérificateur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

Eckler, un cabinet d'actuaire-conseils indépendant de Travail sécuritaire NB, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ainsi qu'a fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Grant Thornton, les vérificateurs indépendants de Travail sécuritaire NB, a effectué une vérification des états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des vérificateurs indépendants contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers consolidés.



Tim Petersen, CPA, CA  
Président et chef de la direction  
Travail sécuritaire NB



Carolyn MacDonald  
Principale agente financière par intérim  
Travail sécuritaire NB

# ÉNONCÉ D'OPINION (APPLICATION DE IFRS 17)

## ECKLER

Nous avons effectué l'évaluation actuarielle du passif au titre des contrats d'assurance de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (« Travail sécuritaire NB ») au 31 décembre 2023 (la « date d'évaluation ») conformément aux exigences de IFRS 17. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur les accidents du travail* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation.

L'estimation du passif au titre des contrats d'assurance pour les employeurs cotisés en vertu de IFRS 17 à la date d'évaluation se chiffre à 1 370 649 000 \$. Ce passif comprend une provision pour les prestations et les frais d'administration qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des accidents survenus à la date d'évaluation ou avant. Il comprend également une provision pour les réclamations pour maladies professionnelles de longue latence liées à une exposition survenue à la date d'évaluation ou avant. L'évaluation ne comprend pas les employeurs tenus personnellement responsables.

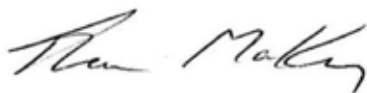
Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport. À notre avis :

1. Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. Travail sécuritaire NB a fourni les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation, conformément à nos spécifications, et nous avons effectué les vérifications du caractère raisonnable des données que nous jugions appropriées.
2. Les hypothèses utilisées sont appropriées aux fins de la présentation de l'information financière selon IFRS 17. Les hypothèses économiques et le taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation sont indiqués à la note 4 afférente aux états financiers.
3. Les méthodes utilisées pour l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.
4. Le montant du passif au titre des contrats d'assurance constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, compte tenu de la comptabilisation du régime.

Nous avons produit ce rapport d'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Des renseignements supplémentaires sur les données, les hypothèses, les méthodes et les résultats de l'évaluation figurent dans le rapport d'évaluation actuarielle. Les résultats techniques récents, qui diffèrent des hypothèses, donneront lieu à des pertes ou à des gains qui seront présentés lors d'évaluations futures.

Meilleures salutations,



Thane MacKay, F.I.C.A.

Juin 2024

Le présent rapport a été examiné par un pair, soit Jeff Turnbull, F.I.C.A.



# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration

## TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

### Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers consolidés de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick (sous le titre de Travail sécuritaire NB), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des variations de l'actif net et l'état consolidé des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris les méthodes comptables significatives.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses mouvements de la trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables IFRS publiées par le Conseil des normes comptables internationales.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants de Travail sécuritaire NB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

### Observations – Données comparatives redressées

Nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers consolidés, qui explique que certaines données comparatives présentées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ont été redressées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Informations autres que les états financiers et le rapport des vérificateurs sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des vérificateurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de la vérification, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS (suite)

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Travail sécuritaire NB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Travail sécuritaire NB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Travail sécuritaire NB.

## **Responsabilité des vérificateurs à l'égard des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des vérificateurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Travail sécuritaire NB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS (suite)

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Travail sécuritaire NB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Travail sécuritaire NB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés au sujet de l'information financière des entités ou des activités commerciales au sein de Travail sécuritaire NB pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de la vérification du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion de vérification.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.



Grant Thornton LLP  
Comptables professionnels agréés

Saint John, Canada

Le 6 juin 2024

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)

	<b>31 décembre 2023</b>	(Note 2) Chiffres redressés 31 décembre 2022	(Note 2) Chiffres redressés 1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>ACTIF</b>			
Espèces et équivalents d'espèces (note 6)	<b>66 306 \$</b>	69 534 \$	70 191 \$
Créances et autres (note 7)	<b>8 985</b>	7 876	7 462
Placements (notes 8 et 9)	<b>1 999 797</b>	1 853 056	1 925 352
Immobilisations (note 10)	<b>3 193</b>	6 919	7 564
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 078 281 \$</b>	1 937 385 \$	2 010 569 \$
<b>PASSIF</b>			
Comptes fournisseurs et frais courus (note 11)	<b>7 868 \$</b>	6 515 \$	11 042 \$
Engagements au titre des rentes d'employeurs tenus personnellement responsables (note 12)	<b>17 539</b>	16 429	16 512
Engagements au titre des contrats d'assurance (notes 4, 5 et 13)	<b>1 370 649</b>	1 353 247	1 695 882
<b>Total du passif</b>	<b>1 396 056</b>	1 376 191	1 723 436
<b>ACTIF NET</b>			
Actif net de Travail sécuritaire NB	<b>646 620</b>	527 421	250 698
Participations ne donnant pas le contrôle (note 3)	<b>35 605</b>	33 773	36 435
Total de l'actif net	<b>682 225</b>	561 194	287 133
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<b>2 078 281 \$</b>	1 937 385 \$	2 010 569 \$

Au nom du conseil d'administration,



**James E. A. Stanley**  
Comité de vérification,  
conseil d'administration



**Adam Donnelly**  
Comité de vérification,  
conseil d'administration



**Mel Norton**  
Président du conseil d'administration

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

	<b>2023</b>	(Note 2) Chiffres redressés 2022
<b>ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>		
Produits des activités d'assurance	<b>166 870 \$</b>	194 893 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 14)	<b>(81 735)</b>	(26 115)
<b>Résultat net des activités d'assurance (note 13)</b>	<b>85 135</b>	168 778
<b>REVENU NET (PERTE NETTE) DE PLACEMENTS (note 8)</b>	<b>159 627</b>	(74 837)
<b>PRODUITS FINANCIERS NETS (CHARGES FINANCIÈRES NETTES) D'ASSURANCE (note 15)</b>	<b>(113 897)</b>	192 358
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES DÉPENSES (note 18)</b>	<b>(14 832)</b>	(8 627)
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>116 033 \$</b>	277 672 \$
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ATTRIBUABLE AUX :</b>		
Intervenants de Travail sécuritaire NB	<b>119 199 \$</b>	276 723 \$
Participations ne donnant pas le contrôle (note 3)	<b>(3 166)</b>	949
	<b>116 033 \$</b>	277 672 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

		(Note 2) Chiffres redressés
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Actif net de Travail sécuritaire NB, début de l'exercice</b>	<b>527 421 \$</b>	639 859 \$
Incidence de la première adoption de IFRS 17	–	(389 161)
Solde redressé, début de l'exercice	<b>527 421</b>	250 698
Excédent des revenus sur les dépenses	<b>119 199</b>	276 723
<b>Actif net de Travail sécuritaire NB, fin de l'exercice</b>	<b>646 620 \$</b>	527 421 \$
<b>Participations ne donnant pas le contrôle, début de l'exercice</b>	<b>33 773 \$</b>	36 435 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	<b>7 232</b>	3 588
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	<b>(2 234)</b>	(7 199)
Excédent des revenus sur les (dépenses)	<b>(3 166)</b>	949
<b>Participations ne donnant pas le contrôle, fin de l'exercice</b>	<b>35 605</b>	33 773
<b>Total de l'actif net</b>	<b>682 225 \$</b>	561 194 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation</b>		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Cotisations des employeurs	<b>185 069 \$</b>	209 807 \$
Intérêts et dividendes	<b>53 138</b>	45 234
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs	<b>(134 102)</b>	(135 477)
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	<b>(77 316)</b>	(73 147)
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	<u><b>26 789</b></u>	<u>46 417</u>
<b>Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement</b>		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	<b>430 047</b>	1 036 976
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	<b>7 175</b>	3 825
Sorties de fonds provenant des sources suivantes :		
Achat de placements	<b>(463 797)</b>	(1 079 413)
Acquisition d'immobilisations	<b>(1 131)</b>	(991)
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	<b>(2 208)</b>	(7 379)
<b>Sorties nettes de fonds liées à l'investissement</b>	<u><b>(29 914)</b></u>	<u>(46 982)</u>
<b>Rentrées et sorties de fonds liées au financement</b>		
Remboursement des obligations locatives	<b>(104)</b>	(92)
<b>Sorties nettes de fonds liées au financement</b>	<u><b>(104)</b></u>	<u>(92)</u>
Diminution des espèces pendant l'exercice	<b>(3,228)</b>	(657)
Espèces et équivalents d'espèces, début de l'exercice	<b>69 534</b>	70 191
<b>Espèces et équivalents d'espèces, fin de l'exercice</b>	<u><b>66 306 \$</b></u>	<u>69 534 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 1. AUTORITÉ ET NATURE DES OPÉRATIONS

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (sous le titre de Travail sécuritaire NB) a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. Travail sécuritaire NB, avec son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail*, de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident et aux conjoints survivants; et du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour financer les coûts actuels et futurs des réclamations existantes.

Travail sécuritaire NB est également responsable de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et, conformément aux dispositions de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et les personnes à leur charge; et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités et des districts ruraux. Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ne comprennent pas les résultats d'exploitation en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* puisque Travail sécuritaire NB ne contrôle pas la caisse d'indemnisation établie en vertu de cette *Loi*. Une série distincte d'états financiers est préparée pour cette *Loi*.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 6 juin 2024.

### 2. NORMES OU INTERPRÉTATIONS COMPTABLES NOUVELLES OU MODIFIÉES

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer les normes comptables et à en élaborer de nouvelles. Il a publié un certain nombre d'exposés-sondages sur de nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur au cours des prochains exercices. Travail sécuritaire NB surveille de façon continue les plans de travail et les publications du Conseil afin d'évaluer toute incidence possible sur l'organisme. Il a adopté les normes nouvelles et modifiées suivantes le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **IFRS 17 Contrats d'assurance**

##### **Sommaire**

L'adoption de IFRS 17 *Contrats d'assurance* a une incidence importante sur la présentation des états financiers de la caisse d'indemnisation.

Travail sécuritaire NB a adopté IFRS 17 *Contrats d'assurance* à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 selon l'application rétrospective intégrale lors de la transition à IFRS 17. Selon cette approche, les états financiers consolidés des exercices ouverts après l'adoption sont présentés conformément à IFRS 17 et les états financiers consolidés des exercices antérieurs ont été redressés à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2022, afin d'être présentés conformément à IFRS 17 plutôt qu'à IFRS 4, la norme comptable initialement en vigueur pour ces exercices. Lors de l'adoption de IFRS 17, l'actif net de Travail sécuritaire NB au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a diminué d'environ 389 161 milliers de dollars en raison du changement de taux d'actualisation et de la comptabilisation du passif au titre des pertes déficitaires.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 2. NORMES OU INTERPRÉTATIONS COMPTABLES NOUVELLES OU MODIFIÉES (suite)

Lors de l'adoption de IFRS 17, Travail sécuritaire NB a choisi d'utiliser certaines méthodes comptables disponibles selon IFRS 17. Il a choisi de ne pas ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance entre le résultat net et les autres éléments du résultat global, et de présenter l'incidence totale du changement des taux d'actualisation dans le résultat net.

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'actif et du passif au titre des prestations de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés antérieurement dans les états financiers consolidés vérifiés annuels, et de l'actif et du passif au titre des contrats d'assurance redressés de Travail sécuritaire NB lors de l'application initiale de IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Incidence de IFRS 17			
	IFRS 4	Présentation <sup>1</sup>	Évaluation <sup>2</sup>	IFRS 17
Total de l'actif	2 024 190 \$	(13 621)	–	2 010 569 \$
Total du passif	1 347 896	(13 621)	389 161	1 723 436
Actif net attribuable aux intervenants de				
Travail sécuritaire NB	639 859	–	(389 161)	250 698
Participations ne donnant pas le contrôle	36 435	–	–	36 435

1. En raison des comptes débiteurs et des comptes créditeurs liés à l'assurance qui ont été reclassés aux engagements au titre des contrats d'assurance.

2. En raison de la nouvelle méthode d'évaluation prescrite par IFRS 17.

#### Jugements importants pour l'application de IFRS 17

Les changements dans le classement, l'évaluation et la présentation des résultats des activités d'assurance, ainsi que dans les informations à fournir à cet égard dans les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB peuvent être résumés comme suit :

#### Classement

Le classement des contrats d'assurance demeure le même selon IFRS 17 puisque Travail sécuritaire NB assume toujours un risque d'assurance important en raison de ses contrats avec les employeurs cotisés. Travail sécuritaire NB évalue ses contrats d'assurance afin de déterminer s'ils présentent des composants distincts qui doivent être comptabilisés selon IFRS 17 dans tous les composants restants du contrat d'assurance. Comme c'était le cas selon IFRS 4, il continue de gérer son entente avec les employeurs tenus personnellement responsables de façon distincte, et d'appliquer IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, tel qu'il est décrit plus en détail à la note 19.

#### Niveau de regroupement

Travail sécuritaire NB détermine son niveau de regroupement pour les contrats d'assurance en identifiant d'abord les portefeuilles de contrats d'assurance. Les portefeuilles sont constitués de groupes de contrats comportant des risques similaires et gérés ensemble. Ils sont ensuite divisés en les trois groupes suivants en fonction de la rentabilité attendue lors de la passation des contrats : (i) les contrats déficitaires, (ii) les contrats ne présentant pas de risque important de devenir déficitaires, et (iii) les autres contrats. Les groupes de contrats sont constitués de contrats émis à moins de un an d'intervalle.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 2. NORMES OU INTERPRÉTATIONS COMPTABLES NOUVELLES OU MODIFIÉES (suite)

L'entente conclue entre Travail sécuritaire NB et les employeurs cotisés donne lieu à un portefeuille unique puisque les contrats d'assurance avec les employeurs cotisés comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. Ce portefeuille est ensuite ventilé en groupes de contrats émis au cours d'une année civile. Étant donné la nature des activités de Travail sécuritaire NB et les stratégies de gestion, et que les taux de cotisation sont établis d'abord au niveau du régime et ensuite au niveau des employeurs, tous les contrats sont classés comme étant déficitaires lors de la comptabilisation initiale puisque les activités sont fondées sur le risque collectif de tous les employeurs cotisés. Par conséquent, les groupes de contrats suivants ne sont pas applicables : (i) les contrats ne présentant pas de risque important de devenir déficitaires et (ii) les autres contrats. Travail sécuritaire NB effectue cette évaluation de la rentabilité chaque année.

#### **Contrats déficitaires**

Un contrat d'assurance est déficitaire à la date de la comptabilisation initiale si la somme des flux de trésorerie d'exécution affectés au contrat correspond à une sortie de trésorerie nette. Les groupes de contrats d'assurance qui devraient être déficitaires sont distingués des groupes de contrats d'assurance qui ne devraient pas l'être. Lorsque les faits et circonstances indiquent que les contrats d'assurance sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, un passif est comptabilisé pour refléter la sortie de trésorerie nette prévue, le cas échéant. La comptabilisation de ce passif donne lieu à une perte comptabilisée dans l'exercice au cours duquel elle survient.

Travail sécuritaire NB a mis au point une méthode pour déterminer les indicateurs de contrats déficitaires et l'élément de perte déficitaire au niveau de l'ensemble du régime pour tous les employeurs cotisés (c'est-à-dire au niveau du portefeuille de contrats d'assurance). Après la comptabilisation initiale, l'élément de perte est amorti par le biais du revenu net sur la période de couverture, de sorte que le passif au titre des pertes onéreuses sera nul à la fin de la période de couverture (31 décembre) et qu'un nouveau passif au titre des pertes onéreuses se rapportant à l'année de cotisation suivante sera comptabilisé au début de cette période de couverture (1<sup>er</sup> janvier de l'année de cotisation).

#### **Taux d'actualisation**

Le taux d'actualisation utilisé pour refléter la valeur temps de l'argent dans les flux de trésorerie d'exécution est fondé sur les caractéristiques des engagements plutôt que sur un taux de rendement moyen à long terme attendu de l'actif appuyant ces engagements selon IFRS 4.

Tous les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de courbes de rendement sans risque évaluées à la valeur du marché et ajustées de manière à refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Travail sécuritaire NB utilise une approche ascendante pour déterminer une prime de liquidité par rapport aux taux sans risque fondée sur l'écart de marché d'un portefeuille de référence d'actif ajusté pour éliminer les pertes de crédit et tenir compte de la différence de liquidité entre le portefeuille de référence d'actif et le contrat d'assurance. Étant donné la nature hautement illiquide des contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB, ce dernier utilise la courbe de référence illiquide publiée à intervalles réguliers par Fiera Capital pour l'Institut canadien des actuaires.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 2. NORMES OU INTERPRÉTATIONS COMPTABLES NOUVELLES OU MODIFIÉES (suite)

Le tableau suivant présente les cours au comptant annuels appliqués aux fins de l'actualisation des flux de trésorerie futurs :

Exercice	Cours au comptant annuels	
	2023	2022
1	5,39 %	5,61 %
2	5,06 %	5,41 %
3	4,86 %	5,28 %
4	4,78 %	5,20 %
5	4,75 %	5,15 %
10	4,79 %	5,20 %
15	4,88 %	5,37 %
20	4,91 %	5,45 %
30	4,78 %	5,10 %
50	4,97 %	5,13 %
<b>Taux équivalent unique<sup>1</sup></b>	<b>4,86 %</b>	<b>5,25 %</b>

1. L'équivalent unique est un cours au comptant dérivé qui permet de comparer ou de regrouper les flux de trésorerie à différents moments.

#### **Ajustement au titre du risque non financier**

L'ajustement au titre du risque non financier est appliqué aux flux de trésorerie actualisés et reflète l'indemnité que Travail sécuritaire NB exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier à mesure que Travail sécuritaire NB exécute les contrats d'assurance. Travail sécuritaire NB produit suffisamment de résultats des activités d'assurance et de revenu de placements pour assurer la pleine capitalisation des activités d'assurance et des autres activités administratives. Par conséquent, il n'exige ni ne gagne aucune indemnité pour ce risque et, à ce titre, l'ajustement du risque a été considéré comme étant minime et correspond à un niveau de confiance de 50 %, le niveau de confiance étant la probabilité que le résultat réel des flux de trésorerie futurs liés aux réclamations et aux dépenses de Travail sécuritaire NB sera inférieur au passif.

#### **Comptabilisation initiale**

Travail sécuritaire NB comptabilise les groupes de contrats d'assurance à compter de la première des dates suivantes :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un employeur devient exigible ou à laquelle le premier paiement est reçu;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, dès que les faits et circonstances indiquent que le groupe est déficitaire.

Les contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB sont émis pour l'année civile et la comptabilisation initiale a habituellement lieu le 1<sup>er</sup> janvier, mais ne comprend pas les nouveaux employeurs. Les contrats entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour les employeurs existants, ce qui coïncide avec la date du début de la période de couverture et le moment où les taux de cotisation sont considérés comme étant fermes.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 2. NORMES OU INTERPRÉTATIONS COMPTABLES NOUVELLES OU MODIFIÉES (suite)

#### **Périmètre du contrat**

Travail sécuritaire NB inclut dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent d'obligations et de droits substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle Travail sécuritaire NB peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les cotisations ou dans laquelle Travail sécuritaire NB a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Travail sécuritaire NB a déterminé que le périmètre du contrat pour ses contrats d'assurance sera de un an puisqu'il n'a que le droit substantiel de contraindre les employeurs cotisés à payer les cotisations annuellement et a la capacité pratique de réévaluer les risques et de fixer un prix qui reflète intégralement ces risques chaque année.

#### **Évaluation des contrats d'assurance**

Les engagements au titre des contrats d'assurance sont évalués selon l'une des méthodes d'évaluation suivantes :

##### a) Méthode générale d'évaluation

La méthode générale d'évaluation exige que les contrats d'assurance soient évalués au moyen d'estimations à jour des flux de trésorerie futurs actualisés, d'un ajustement au titre du risque et d'une marge sur services contractuels représentant les profits attendus de l'exécution des contrats.

##### b) Méthode de la répartition des primes

La méthode de la répartition des primes est une méthode simplifiée qui peut être appliquée aux contrats d'assurance dont la période de couverture est de un an ou moins, ou lorsque la méthode de la répartition des primes se rapproche de la méthode générale d'évaluation. La méthode de la répartition des primes comprend les flux de trésorerie futurs actualisés et un ajustement au titre du risque, mais ne comprend pas une marge sur services contractuels (appelée les « flux de trésorerie d'exécution »).

Travail sécuritaire NB a évalué la période de couverture de tous ses contrats d'assurance comme étant d'une durée de un an et a donc appliqué la méthode de la répartition des primes à tous ses contrats d'assurance.

#### **Méthode de la répartition des primes**

##### **Comptabilisation**

Travail sécuritaire NB applique cette méthode à tous les contrats d'assurance.

##### **Évaluation**

Les engagements au titre des contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB sont constitués des deux éléments suivants : 1) les engagements au titre de la couverture restante, constitués des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs affectés à chacun des groupes de contrats à la fin de la période, et 2) les engagements au titre des réclamations encourues, constitués des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés affectés à chacun des groupes de contrats à la fin de la période.

##### *Engagements au titre de la couverture restante*

Lors de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats, la valeur comptable des engagements au titre de la couverture restante est évaluée en fonction des primes reçues lors de la comptabilisation initiale.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 2. NORMES OU INTERPRÉTATIONS COMPTABLES NOUVELLES OU MODIFIÉES (suite)

Par la suite, la valeur comptable des engagements au titre de la couverture restante est augmentée de toute prime reçue et réduite du montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance pour la couverture fournie. Lors de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats, Travail sécuritaire NB s'attend à ce que le temps qui s'écoule, pour chaque partie de la couverture, entre le moment où elle fournit la partie de la couverture en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Par conséquent, il a choisi de ne pas ajuster le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, Travail sécuritaire NB comptabilise une perte dans l'état consolidé des résultats et augmente les engagements au titre de la couverture restante.

#### *Engagements au titre des réclamations encourues*

Travail sécuritaire NB comptabilise les engagements au titre des réclamations encourues d'un groupe de contrats d'assurance au montant des flux de trésorerie d'exécution liés aux réclamations encourues.

Les engagements au titre des réclamations encourues représentent la valeur actualisée, déterminée selon des méthodes actuarielles, des paiements futurs estimatifs au titre des réclamations présentées et non présentées encourues à la date de clôture ou avant cette date, selon les hypothèses les plus probables afférentes aux employés d'employeurs cotisés. Ces estimations et hypothèses portent notamment sur la durée des réclamations; les taux de mortalité; les augmentations de salaires et de soins de santé; l'inflation générale; et les taux d'actualisation. De plus, une obligation est estimée pour les réclamations au titre des maladies professionnelles que Travail sécuritaire NB reconnaît actuellement et pour lesquelles aucune réclamation n'a encore été présentée. Les paiements futurs se rapportent aux obligations estimatives au titre des coûts d'invalidité à court terme et de réadaptation; des coûts d'invalidité à long terme; des coûts d'assistance médicale; des prestations de survivant; des prestations de revenu de retraite; et des frais d'administration des réclamations. Des changements dans les estimations et les hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation des engagements au titre des contrats d'assurance et les coûts de réclamation.

Les engagements au titre des contrats d'assurance ne comprennent pas de montant pour les réclamations liées à des employés d'employeurs tenus personnellement responsables. Les employeurs tenus personnellement responsables assument ultimement le coût de ces réclamations et ces réclamations ne satisfont pas à la définition de contrat d'assurance.

#### **Produits des activités d'assurance**

Les produits des activités d'assurance sont constitués des cotisations que Travail sécuritaire NB s'attend de recevoir au cours de la période de couverture, excluant les composants investissements. Puisque la période de couverture de Travail sécuritaire NB est de un an, aucun ajustement n'est apporté aux cotisations pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Les produits des activités d'assurance sont comptabilisés en répartissant les cotisations entre les périodes de présentation de l'information financière en fonction de l'écoulement du temps, qui est la période de couverture de un an.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 2. NORMES OU INTERPRÉTATIONS COMPTABLES NOUVELLES OU MODIFIÉES (suite)

#### **Charges afférentes aux activités d'assurance**

Les charges afférentes aux activités d'assurance sont constituées des flux de trésorerie d'exécution qui sont compris dans le périmètre des contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB. Ces flux de trésorerie comprennent les paiements à l'intention du titulaire (ou en son nom), les coûts de gestion des réclamations; les coûts de gestion et de tenue des contrats; et les affectations de frais généraux fixes ou variables. Ces frais généraux sont affectés aux contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB suivant des méthodes systématiques et rationnelles, qui comprennent des estimations et jugements importants, appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires.

#### **Charges financières (produits financiers) d'assurance**

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit :

- l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations;
- l'effet du risque financier et de ses variations.

### **IFRS 9 Instruments financiers**

#### **Sommaire**

IFRS 9 remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et englobe certaines indications sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation d'actifs financiers et la comptabilité de couverture. L'évaluation des engagements financiers de Travail sécuritaire NB demeure la même au moment de la transition à IFRS 9.

#### **Changements liés au classement et à l'évaluation**

Les classes d'évaluation de IAS 39 pour les actifs financiers (juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, et prêts et créances au coût amorti) ont été remplacées par les classes suivantes aux termes de IFRS 9 :

- Coût amorti – Un actif financier est évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à détenir des actifs afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – Les actifs financiers sont classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'ils s'inscrivent dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.
- Juste valeur par le biais du résultat net – Cette classe comprend tout actif financier qui ne satisfait pas aux critères d'évaluation du coût amorti ou de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Plus précisément, il s'agit d'un modèle économique selon lequel une entité gère les actifs financiers dans le but de réaliser des flux de trésorerie par la vente d'actifs, et l'entité prend des décisions fondées sur les justes valeurs de l'actif et gère les actifs de manière à réaliser ces justes valeurs.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 2. NORMES OU INTERPRÉTATIONS COMPTABLES NOUVELLES OU MODIFIÉES (suite)

Selon IFRS 9, le classement d'un actif financier est fondé sur le modèle économique adopté pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Selon l'évaluation, un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti.

Le modèle économique principal de Travail sécuritaire NB consiste à gérer les actifs financiers avec l'objectif de réaliser des flux de trésorerie par la vente d'actifs, et de prendre des décisions fondées sur les justes valeurs des actifs et de gérer les actifs de manière à réaliser ces justes valeurs. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

L'adoption de IFRS 9 n'a pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB puisque la plupart de ses instruments financiers continuent d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et Travail sécuritaire NB ne détient pas d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

#### Changements liés au calcul de la dépréciation

Le nouveau modèle prospectif des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 remplace le modèle des pertes subies selon IAS 39 aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation de la dépréciation de tous les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur. Le nouveau modèle fondé sur les pertes attendues est appliqué de façon prospective.

IFRS 9 exige une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour tous les actifs financiers qui ne sont pas détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Selon la méthode des pertes de crédit attendues prévue par IFRS 9, une correction de valeur est comptabilisée pour les pertes de crédit attendues au titre des actifs financiers, qu'il y ait eu ou non un événement générateur de pertes. Le modèle des pertes de crédit attendues n'a pas d'incidence importante sur les actifs financiers de Travail sécuritaire NB classés comme étant au coût amorti puisque leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur (qui tient compte des pertes de crédit futures) en raison de leur nature à court terme.

#### Changements liés à la présentation et aux informations à fournir

Puisque IFRS 9 n'a pas d'incidence importante sur Travail sécuritaire NB, aucun changement important n'a été apporté à la présentation et aux informations à fournir.

#### Transition

La transition à IFRS 9 est appliquée de façon rétrospective conformément à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. IFRS 9 n'a pas d'incidence importante sur les états financiers. Aucun rajustement n'a été nécessaire pour redresser les soldes de l'exercice antérieur.

#### Autres normes modifiées adoptées en 2023

Travail sécuritaire NB a adopté les modifications suivantes le 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 2. NORMES OU INTERPRÉTATIONS COMPTABLES NOUVELLES OU MODIFIÉES (suite)

#### **IAS 1 *Présentation des états financiers* (modifications)**

Les modifications apportées à IAS 1 visent à exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. Le Conseil des normes comptables internationales a publié des indications qui aideront les entités à porter des jugements sur l'importance relative des informations à fournir concernant les méthodes comptables.

#### **IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (modifications)**

Les modifications apportées à IAS 8 clarifient la définition des estimations comptables et précisent qu'un changement d'estimations comptables par suite de nouvelles informations ou de nouveaux développements ne constitue pas une correction d'erreur.

#### **Normes, modifications et interprétations de normes existantes qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été appliquées de façon anticipée**

À la date d'autorisation des présents états financiers consolidés, plusieurs nouvelles normes et modifications de normes et d'interprétations existantes non encore entrées en vigueur ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales ou le International Financial Reporting Interpretations Committee. Travail sécuritaire NB n'a adopté aucune de ces normes ou modifications à des normes existantes de façon anticipée, et aucune interprétation n'a été publiée qui doit être appliquée et prise en compte par Travail sécuritaire NB à la date de clôture. La direction prévoit que toutes les prises de positions officielles pertinentes seront adoptées pour la première période ouverte à compter de la date d'entrée en vigueur de la prise de position officielle.

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été préparés conformément aux méthodes comptables présentées plus bas.

Les méthodes comptables sont choisies et appliquées pour assurer que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

#### **a) Préparation**

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux interprétations publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur au 31 décembre 2023, et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été préparés en se fondant sur le coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers, qui sont évalués à leur juste valeur, comme il est expliqué dans les méthodes comptables qui suivent.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

#### b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; elle est exposée ou a droit à des rendements variables de l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les quotes-parts dans l'actif net au 31 décembre 2023 : Travail sécuritaire NB, 88,4 % (2022 – 87,9 %); la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 10,0 % (2022 – 10,6 %); et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,6 % (2022 – 1,5 %). La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenu par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

#### c) Utilisation des estimations comptables et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les méthodes comptables de Travail sécuritaire NB. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers, ont été présentés aux notes 2, 3 et 4. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que sur d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

#### d) Jugements critiques

La direction intègre les jugements critiques à l'élaboration et à l'application de méthodes comptables pour la comptabilisation et l'évaluation. Ces jugements ont une incidence directe sur la comptabilisation et l'évaluation initiales et subséquentes de transactions et soldes figurant dans les états financiers consolidés. La direction a fondé ses jugements et hypothèses sur les renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés.

#### e) Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et les équivalents d'espèces sont comptabilisés au prix coûtant, ce qui correspond environ à leur juste valeur, et sont sous forme d'espèces et d'instruments à revenu fixe qui seront liquidés dans l'exercice.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

#### f) Revenu d'assurance

Le revenu d'assurance est calculé en fonction des masses salariales réelles ou estimatives déclarées par l'employeur, ou des cotisations arbitraires déterminées par Travail sécuritaire NB. Des taux de cotisation distincts sont établis pour chaque classification d'industries.

Une partie du revenu d'assurance pour l'exercice n'est facturée ou reçue qu'après la fin de l'exercice. La créance est déterminée à partir des montants facturés et reçus après la fin de l'exercice. Toute différence entre ce revenu d'assurance non facturé et le revenu d'assurance réel reçu est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

#### g) Placements

Travail sécuritaire NB classe tous les placements de portefeuille comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Tout revenu de placements et toute variation de la juste valeur sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

Le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de l'organisme. Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des contrats d'assurance. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur. Puisque les placements de portefeuille sont une composante clé des activités d'assurance continues de Travail sécuritaire NB, les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les pertes et les gains matérialisés et non matérialisés sur les placements de portefeuille sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les capitaux propres cotés sont évalués selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.
- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

- Les parts de fonds en gestion commune sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des actions et des titres à revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des dérivés, les dérivés compensés sont évalués au prix de clôture proposé par la chambre de compensation pertinente, et les dérivés hors cote sont évalués selon le modèle normalisé de l'industrie. Les options cotées en bourse sont évaluées selon le dernier prix de vente ou le cours acheteur de clôture pour les positions longues et le cours vendeur de clôture pour les positions courtes. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds. Dans le cas de fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon une méthode ou plus, y compris des flux de trésorerie actualisés, des multiples de gains et des opérations récentes comparables. Dans la première année, le coût est considéré être une estimation appropriée de la juste valeur.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date de l'état de la situation financière.

#### **h) Devises**

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit. Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés. Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

#### **i) Engagements au titre des contrats d'assurance**

Les engagements au titre des contrats d'assurance représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Ils incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Ils incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. Compte tenu de la nature du passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et de l'étendue des données disponibles sur les coûts historiques des réclamations connexes, ce passif est plus incertain du fait de sa nature que tout autre engagement au titre des prestations. À mesure que les données s'accumulent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Le personnel actuariel interne de Travail sécuritaire NB calcule les engagements au titre des contrats d'assurance, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue établie par l'Institut canadien des actuaires.

Travail sécuritaire NB a comme pratique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des contrats d'assurance chaque année. Les coûts réels futurs pourraient être supérieurs ou inférieurs aux montants qui figurent dans les états financiers consolidés.

Diverses techniques d'estimation sont utilisées pour faire l'évaluation. Elles sont habituellement fondées sur des analyses statistiques de l'expérience acquise, qui tiennent pour acquis que la tendance d'évolution des réclamations actuelles sera conforme à l'expérience antérieure.

Dans la mesure du possible, et quand il est jugé plus approprié, une évaluation sur une base de réclamation individuelle est utilisée. Des techniques plus générales sont utilisées pour estimer les paiements futurs. Toutefois, une provision est faite pour les changements ou les incertitudes qui peuvent déformer les statistiques fondamentales, ou faire augmenter ou réduire les coûts de réclamation s'ils sont comparés aux coûts de réclamations réglées antérieurement, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications apportées aux processus de Travail sécuritaire NB qui pourraient accélérer ou ralentir l'évolution de réclamations créées ou notées;
- des modifications apportées aux politiques de Travail sécuritaire NB qui pourraient avoir une incidence sur les prestations;
- des changements au niveau du milieu juridique;
- les progrès technologiques et médicaux.

Des techniques multiples sont adoptées pour estimer le montant des provisions nécessaire. Cette mesure aide à mieux aligner les tendances inhérentes aux données utilisées pour le type de prestations évaluées. La technique d'estimation la plus appropriée est choisie en tenant compte des caractéristiques liées au type de prestations et de l'évolution des réclamations chaque année d'accident. Des détails sur les hypothèses précises utilisées pour présenter les engagements au titre des réclamations en attente d'une décision à la fin de l'exercice se trouvent à la note 4.

Les engagements au titre des rentes représentent l'obligation de Travail sécuritaire NB de verser des prestations de retraite aux travailleurs blessés admissibles d'employeurs cotisés ou tenus personnellement responsables correspondant au total des cotisations et du revenu de placements gagné sur ces cotisations. Par conséquent, les engagements au titre des rentes sont évalués au montant équivalant à la juste valeur de l'actif. À l'âge de 65 ans ou à sa mort, le travailleur blessé ou son bénéficiaire reçoit une prestation provenant des cotisations versées à son compte de rente, en plus du revenu de placements gagné.

L'actif attribuable aux rentes est inclus et géré dans le cadre du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Travail sécuritaire NB verse 10 % des prestations pour perte de gains à un compte de rente pour les travailleurs blessés ayant reçu des prestations pour perte de gains pendant une période de 24 mois consécutifs. Dans le cas d'accidents mortels survenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 1982 et le 31 décembre 1997, il verse 8 % des prestations mensuelles du bénéficiaire à son compte de rente. Pour les accidents mortels survenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, il verse 5 % ou 8 % des prestations mensuelles du bénéficiaire à son compte de rente, selon l'option choisie par ce dernier en vertu des dispositions relatives aux prestations versées après 1997.

Les rentes liées aux employeurs tenus personnellement responsables sont classées comme des engagements au titre des rentes d'employeurs tenus personnellement responsables dans l'état de la situation financière et comptabilisées conformément à IFRS 9 *Instruments financiers*. Les engagements au titre des rentes liées aux employeurs cotisés sont considérés comme des engagements au titre des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

Les changements liés à l'évaluation actuarielle des cotisations futures de Travail sécuritaire NB en vue d'une rente pour les travailleurs blessés assurés et les conjoints survivants dans le cas d'employeurs cotisés sont comptabilisés dans les engagements au titre des contrats d'assurance dans les états consolidés de la situation financière.

#### j) Contrats de location

Pour tout nouveau contrat conclu, Travail sécuritaire NB détermine s'il s'agit d'un contrat de location ou si le contrat contient un contrat de location. Un contrat de location est défini comme suit : « Contrat, ou partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien pour un certain temps moyennant une contrepartie ». Une fois que Travail sécuritaire NB détermine s'il s'agit d'un contrat de location ou si le contrat contient un contrat de location, il comptabilise un droit d'utilisation et une obligation locative. Au début de la période de location, le droit d'utilisation est évalué au coût et l'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. Le droit d'utilisation est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à la fin de la durée du bail ou la fin de la vie utile du droit d'utilisation, selon ce qui survient en premier. L'obligation locative est réduite sur la durée du bail en raison des paiements effectués, y compris les intérêts. Les contrats de location à court terme (durée de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont les biens sont de faible valeur ne sont pas admissibles à ce traitement comptable.

#### k) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ans
Actifs assortis d'un droit d'utilisation	Période qui reste du contrat de location
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Période qui reste du contrat de location
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules à moteur	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

La valeur résiduelle des biens est examinée à la date de chaque état de la situation financière et modifiée au besoin. Les pertes et les gains réalisés sur la cession d'immobilisations sont déterminés en comparant les produits et la valeur comptable, et sont inclus dans le revenu de placements.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Au 31 décembre 2023, des immobilisations corporelles ont été évaluées pour des indications précises de dépréciation possible. De telles indications comprennent l'obsolescence technologique, et la détérioration ou la perte matérielle. La direction a déterminé qu'il n'y avait aucune diminution de la valeur d'actifs d'exploitation isolés.

#### **l) Avantages postérieurs à l'emploi**

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent une somme pour les avantages postérieurs à l'emploi calculée d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024 par l'actuaire-conseil indépendant de Travail sécuritaire NB. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les allocations de retraite et les programmes de retraite anticipée.

#### **m) Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB**

Un total de 3,0 millions de dollars (2022 – 4,6 millions de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB.

#### **n) Test de dépréciation**

*Niveau de l'entité*

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon une analyse des flux de trésorerie, Travail sécuritaire NB a établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisqu'il détient le pouvoir légal en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* d'augmenter les cotisations ou d'imposer des prélèvements afin d'assurer la pleine capitalisation dans un avenir prévisible, la dépréciation au niveau de l'entité est faible.

Travail sécuritaire NB effectue un examen chaque année afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'ait eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2023, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de Travail sécuritaire NB susceptible d'avoir une incidence importante sur la capacité de l'organisme de générer des avantages économiques futurs de ses actifs d'exploitation.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 4. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Des estimations et jugements importants sont portés pour des engagements au titre des contrats d'assurance présentés dans les états financiers consolidés. Ces estimations et jugements sont évalués de façon continue, et fondés sur l'expérience acquise ainsi que les améliorations apportées aux techniques de modélisation actuarielle. Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des contrats d'assurance :

	2023			2022		
	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux	Autres paiements	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paiements (durée de 16 ans et plus)
Taux d'actualisation équivalent unique	4,86 %	4,86 %	4,86 %	5,25 %	5,25 %	5,25 %
Inflation – premier exercice	2,81 %	Sans objet	Sans objet	8,13 %	5,25 %	3,25 %
– exercices subséquents	2,25 %	Sans objet	Sans objet	2,25 %	5,25 %	3,25 %
Frais d'administration futurs	8,50 %	8,50 %	8,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %
Maladies professionnelles	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

#### Taux d'actualisation équivalent unique

Tous les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de courbes de rendement sans risque évaluées à la valeur du marché et ajustées de manière à refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Travail sécuritaire NB utilise une approche ascendante pour déterminer une prime de liquidité par rapport aux taux sans risque fondée sur l'écart de marché d'un portefeuille de référence d'actif ajusté pour éliminer les pertes de crédit et tenir compte de la différence de liquidité entre le portefeuille de référence d'actif et le contrat d'assurance. Étant donné la nature hautement illiquide des contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB, ce dernier utilise la courbe de référence illiquide publiée à intervalles réguliers par Fiera Capital pour l'Institut canadien des actuaires. L'équivalent unique est un cours au comptant dérivé qui permet de comparer ou de regrouper les flux de trésorerie qui surviennent à différents moments.

#### Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)

Le taux d'indexation du premier exercice pour les prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme, de pension et de survivant est connu lorsque l'évaluation est faite. Le calcul du taux d'indexation est prévu par la *Loi sur les accidents du travail* et le calcul pour l'année civile suivante est effectué avant la fin de l'exercice. Pour la totalité de la période de la projection des prestations d'invalidité à court terme et sept exercices de la projection des prestations d'invalidité à long terme, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour les durées subséquentes, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une analyse de l'expérience antérieure sur des périodes de 20 et 30 exercices. L'analyse est effectuée chaque exercice afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'analyse la plus récente, le taux annuel d'inflation était de 2,25 %.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 4. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

#### Taux d'inflation des paiements médicaux

Pour la totalité de la période de projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Auparavant, pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation était déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs, ce qui a donné lieu à une hypothèse d'inflation explicite 3,0 % plus élevée que l'hypothèse d'inflation utilisée pour l'IPC.

#### Taux d'inflation d'autres paiements

Pour la totalité de la période de projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Auparavant, pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation était déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs, ce qui a donné lieu à une hypothèse d'inflation explicite 1,0 % plus élevée que l'hypothèse d'inflation utilisée pour l'IPC.

#### Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement. Cet examen comprend une estimation de la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen, qui a été effectué en 2023, a démontré qu'une provision de 8,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 8,5 % de la totalité des engagements au titre des contrats d'assurance et fait partie des flux de trésorerie d'exécution.

#### Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles diffèrent des blessures subies au travail puisqu'il peut y avoir un délai important entre l'exposition, la manifestation de la maladie et la détermination de l'invalidité subséquente relevant du régime d'indemnisation des travailleurs. De plus, bien que les circonstances entourant une blessure permettent habituellement de déterminer facilement si la blessure est liée au travail ou non, il en est autrement pour le lien entre la maladie professionnelle et le lieu de travail.

Une étude approfondie de l'incidence des maladies professionnelles de longue latence et de leurs coûts est effectuée périodiquement. L'étude permet d'établir une gamme possible d'incidences et de coûts en fonction de l'expérience antérieure. Elle tient compte de changements au niveau de la composition de l'industrie pour refléter l'expérience et les améliorations en matière de prévention des maladies reconnues comme étant liées au travail. La dernière étude, qui a été effectuée en 2021, a démontré qu'une provision de 8,0 % était raisonnable. Cette dernière est réputée comprendre une provision pour les frais d'administration relativement à ces réclamations. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des maladies professionnelles se chiffrant à 8,0 % de la totalité des engagements au titre des contrats d'assurance et fait partie des flux de trésorerie d'exécution.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 4. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

#### Analyse de sensibilité

##### i) Sommaire

Des analyses de sensibilité sont effectuées afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées dans les pages précédentes. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et l'actif net de Travail sécuritaire NB.

Incidence de l'évolution d'une variable

##### *Taux d'actualisation équivalent unique*

Les engagements au titre des contrats d'assurance sont calculés en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

##### *Taux général d'inflation*

Les mouvements du taux d'inflation général à long terme ont un effet direct sur le taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation des paiements médicaux et le taux d'inflation d'autres paiements. Par conséquent, les prestations indexées selon ces taux sont également touchées. Une augmentation ou une diminution du taux général d'inflation aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

##### *Taux d'inflation médicale*

Les frais médicaux plus de 15 ans après la blessure représentent une grande partie des paiements de prestations prévus pour de longues durées. Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements médicaux relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Le tableau suivant présente la sensibilité des engagements au titre des contrats d'assurance à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des taux hypothétiques.

##### ii) Effet des changements au niveau des variables clés

Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques	2023		2022	
	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Taux d'actualisation équivalent unique	(112 184) \$	139 937 \$	(106 971) \$	132 758 \$
Taux d'inflation pour perte de gains	43 520	(38 636)	42 297	(37 608)
Taux d'inflation médicale	91 288	(69 826)	85 675	(65 837)

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 5. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de Travail sécuritaire NB, y compris les risques liés aux réclamations, opérationnels et financiers. Travail sécuritaire NB a établi des politiques et des procédures pour gérer ces risques, qui sont présentés plus bas.

#### a) Risques liés aux réclamations

Travail sécuritaire NB a pour objectif de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'expérience de perte, ont un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle de Travail sécuritaire NB en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus en place pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail* et à la *Loi sur les accidents du travail*;
- un processus méthodique pour la planification stratégique et l'évaluation des risques;
- un système de suivi qui exige l'établissement des coûts de tout changement au niveau des prestations découlant de modifications apportées aux politiques, à la législation et aux décisions prises en matière d'appel;
- des programmes visant les industries qui comportent des risques élevés;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux réclamations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations;
- un examen annuel des engagements au titre des contrats d'assurance aux fins de l'établissement des états financiers ainsi qu'un examen annuel des engagements au titre des prestations aux fins de la capitalisation, tous deux effectués par un actuaire externe indépendant.

#### b) Modalités et conditions des activités du régime d'indemnisation des travailleurs

Les modalités et conditions du régime d'indemnisation des travailleurs qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail*. La protection est en vigueur pour des périodes se terminant le 31 décembre de chaque exercice. Les modalités et conditions du régime sont semblables pour tous les employeurs cotisés.

#### c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Les risques liés à l'exploitation sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 5. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES (suite)

#### d) Risques financiers

Travail sécuritaire NB est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

L'exposition de Travail sécuritaire NB à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placement. La note 9 présente des renseignements au sujet de l'exposition de Travail sécuritaire NB à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

### 6. ESPÈCES ET ÉQUIVALENTS D'ESPÈCES

Les espèces et équivalents d'espèces comprennent 23,7 millions de dollars (2022 – 26,1 millions de dollars) réservés en vue d'initiatives de transformation des activités.

### 7. CRÉANCES ET AUTRES

	<b>2023</b>	(Note 2) Chiffres redressés 2022
Employeurs tenus personnellement responsables – créances	<b>4 580 \$</b>	6 561 \$
Autres	<b>4 405</b>	1 315
	<b>8 985 \$</b>	7 876 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 8. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>Juste valeur</u>	<u>Juste valeur</u>
<i>j) Portfeuille de placement</i>		
Contrats de change à terme	<b>32 079 \$</b>	(8 133) \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	<b>321 507</b>	292 545
Actions		
Canadiennes	<b>305 752</b>	281 262
Américaines	<b>279 502</b>	258 115
Non nord-américaines	<b>360 604</b>	349 665
Total des actions	<b>945 858</b>	889 042
Sensibles aux effets de l'inflation		
Biens immobiliers	<b>274 190</b>	292 570
Infrastructure	<b>233 387</b>	190 322
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	<b>507 577</b>	482 892
Rendement absolu		
Opportuniste mondiale <sup>1</sup>	<b>192 776</b>	196 710
	<b>1 999 797 \$</b>	1 853 056 \$

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans un fonds en gestion commune qui a la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2023, la composition du fonds était la suivante : actions nord-américaines, 7 % (2022 – 2 %); actions non nord-américaines, 26 % (2022 – 23 %); instruments à revenu fixe, 8 % (2022 – 11 %); et stratégies de rendement absolu, 59 % (2022 – 64 %).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 8. PLACEMENTS (suite)

#### *ii) Hiérarchie des justes valeurs*

Les placements de Travail sécuritaire NB ont été regroupés selon trois niveaux d'hierarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Elles représentent les indications les plus convaincantes de la juste valeur et sont utilisées dans la mesure du possible.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques, comme des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable; (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables, comme les taux d'intérêts, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance; et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2023, la juste valeur des éléments d'actif et du passif évalués de façon récurrente selon chaque niveau de données était comme suit :

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 8. PLACEMENTS (suite)

Portefeuille de placement	2023			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Contrats de change à terme	– \$	32 079 \$	– \$	<b>32 079 \$</b>
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	–	321 507	–	<b>321 507</b>
Actions				
Canadiennes	–	305 752	–	<b>305 752</b>
Américaines	–	279 502	–	<b>279 502</b>
Non nord-américaines	–	360 604	–	<b>360 604</b>
Total des actions	–	945 858	–	<b>945 858</b>
Sensibles aux effets de l'inflation				
Biens immobiliers	–	201 099	73 091	<b>274 190</b>
Infrastructure	–	–	233 387	<b>233 387</b>
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	–	201 099	306 478	<b>507 577</b>
Rendement absolu				
Opportuniste mondiale	–	192 776	–	<b>192 776</b>
	– \$	1 693 319 \$	306 478 \$	<b>1 999 797 \$</b>
	2022			
Portefeuille de placement	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Contrats de change à terme	– \$	(8 133) \$	– \$	(8 133) \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	–	292 545	–	292 545
Actions				
Canadiennes	–	281 262	–	281 262
Américaines	–	258 115	–	258 115
Non nord-américaines	–	349 665	–	349 665
Total des actions	–	889 042	–	889 042
Sensibles aux effets de l'inflation				
Biens immobiliers	–	207 953	84 617	292 570
Infrastructure	–	–	190 322	190 322
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	–	207 953	274 939	482 892
Rendement absolu				
Opportuniste mondiale	–	196 710	–	196 710
	– \$	1 578 117 \$	274 939 \$	1 853 056 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 8. PLACEMENTS (suite)

#### *iii) Sommaire des changements des évaluations de la juste valeur de niveau 3*

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde, début de l'exercice	<b>274 939 \$</b>	279 196 \$
Acquisitions de placements de niveau 3	<b>63 145</b>	26 924
Vente de placements de niveau 3	<b>(18 267)</b>	(57 552)
Distributions du bénéfice d'exploitation par des sociétés de personnes	<b>7 028</b>	5 391
Dépenses	<b>(196)</b>	(12)
Gains matérialisés	<b>6 092</b>	45 227
Modification des gains non matérialisés comptabilisés dans le revenu de placements	<b>(26 263)</b>	(24 235)
	<hr/>	<hr/>
Solde, fin de l'exercice	<b><u>306 478 \$</u></b>	<u>274 939 \$</u>

Les huit placements suivants sont classés comme un niveau 3 :

(1) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 47,0 millions de dollars (2022 – 48,8 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2023. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 octobre 2013. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

(2) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 119,9 millions de dollars (2022 – 111,2 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital variable qui permet les remboursements trimestriels selon la valeur de l'actif net, compte tenu de restrictions. Il est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

(3) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 14,5 millions de dollars (2022 – 22,9 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2023. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de neuf ans, qui a commencé le 22 août 2014. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds à deux reprises pour une période de un an.

(4) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 44,0 millions de dollars (2022 – 58,9 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2023. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de dix ans, qui a commencé le 29 mars 2018.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 8. PLACEMENTS (suite)

(5) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 33,7 millions de dollars (2022 – 30,1 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2023. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 10 mai 2019. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

(6) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 2,5 millions de dollars [2022 – (1,2 million de dollars)]. Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2023. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de dix ans, qui a commencé le 3 décembre 2021.

(7) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers américains ayant une valeur marchande de 12,1 millions de dollars (2022 – 4,0 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2023. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de huit ans, qui a commencé le 29 mars 2024. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

(8) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 32,8 millions de dollars (2022 – 0,2 million de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2023. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 novembre 2023. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds à deux reprises pour une période de un an.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 8. PLACEMENTS (suite)

#### iv) Revenu de placements

	2023	2022
Intérêts et dividendes	<b>53 929 \$</b>	43 732 \$
Pertes matérialisées sur placements pour les contrats de change à terme	<b>(27 000)</b>	(36 029)
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	<b>788</b>	279 030
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	<b>40 212</b>	2 407
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	<b>98 038</b>	(358 469)
	<b>165 967</b>	(69 329)
Moins : Frais de gestion de portefeuille	<b>(6 340)</b>	(5 508)
	<b>159 627 \$</b>	(74 837) \$

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 s'est chiffré à 8,90 % [2022 – (3,83 %)].

#### v) Fonds en gestion commune

Le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi exclusivement dans des fonds en gestion commune et des partenariats privés englobant une variété de catégories d'actifs et de mandats. Travail sécuritaire NB détient des droits sur une part proportionnelle du revenu et de l'actif net de chaque fonds, sans avoir le pouvoir de diriger la gestion du fonds en question.

#### vi) Accord relatif aux placements

Travail sécuritaire NB a conclu un accord relatif aux placements en vue de la gestion combinée et de la mise en commun de ses placements et de ceux de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les présents états financiers consolidés présentent la part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds, sauf le placement dans WorkSafeNB Investments Limited, qui est consolidé (voir la note 3). La part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds en gestion commune était de 88,4 % au 31 décembre 2023 (2022 – 87,9 %). En 2023, Travail sécuritaire NB a reçu des honoraires de 101,7 milliers de dollars (2022 – 58,7 milliers de dollars) pour l'administration de la part du fonds de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, et des honoraires de 36,5 milliers de dollars (2022 – 28,4 milliers de dollars) pour l'administration de la part du fonds de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

#### vii) Engagements

Par le biais de son placement dans WorkSafeNB Investments Limited, Travail sécuritaire NB a conclu des contrats de société en commandite avec des fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers gérés à l'extérieur, qui s'engagent à faire des placements dans ces fonds, lesquels peuvent être utilisés au cours des exercices à venir. Les engagements non capitalisés au 31 décembre 2023 se chiffrent à 273,8 millions de dollars (2022 – 291,8 millions de dollars).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 9. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Travail sécuritaire NB a élaboré des politiques pour gérer ses placements. Il fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.

Afin de gérer les risques liés aux placements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, il retient les services d'experts-conseils indépendants qui lui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. Des études périodiques de l'actif et du passif sont effectuées pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements au titre des prestations sur une base de continuité et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2019.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de Travail sécuritaire NB.

#### *i) Risque de capitalisation*

Le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB repose sur des pratiques actuarielles reconnues pour les évaluations de continuité, qui reflètent un taux d'actualisation fondé sur les politiques de capitalisation et de placement établies par le conseil d'administration. La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif au titre des prestations sur une base de continuité) entre 115 % et 125 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif sur une base de continuité atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. De plus amples renseignements se trouvent à la note 24.

#### *ii) Risque de marché*

Travail sécuritaire NB investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; dans des biens immobiliers commerciaux canadiens et étrangers; et dans des infrastructures mondiales par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices ont été établies pour assurer que les placements de Travail sécuritaire NB sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 9. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement possible<sup>1</sup> dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

	2023		2022	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
<b>Actions canadiennes</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>2</sup>	(12,6 %)	(25,3 %)	(12,1 %)	(24,1 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	(36 741) \$	(73 481) \$	(33 339) \$	(66 679) \$
<b>Actions américaines</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>3</sup>	(12,3 %)	(24,6 %)	(12,5 %)	(24,5 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	(34 951) \$	(69 901) \$	(42 042) \$	(84 084) \$
<b>Actions internationales (EAFE)</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>4</sup>	(12,0 %)	(24,1 %)	(11,8 %)	(23,7 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	(38 375) \$	(76 751) \$	(37 461) \$	(74 922) \$
<b>Actions des marchés naissants</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>5</sup>	(13,4 %)	(26,7 %)	(14,2 %)	(28,3 %)
Actions des marchés émergents – effet sur l'excédent / le déficit	(13 103) \$	(26 207) \$	(13 588) \$	(27 176) \$

1. Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective. L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrant 95 %.

2. Indice composé plafonné du S&P TSX (Standard & Poor's et Toronto Stock Exchange).

3. Indice S&P (Standard & Poor's) 500.

4. Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

5. Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 9. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

#### *iii) Risque de change*

Travail sécuritaire NB a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de Travail sécuritaire NB est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2023, le risque de Travail sécuritaire NB face au dollar américain se chiffrait à 672,3 millions de dollars (2022 – 578,6 millions de dollars); à l'euro, il s'élevait à 195,3 millions de dollars (2022 – 194,1 millions de dollars); au yen, il se chiffrait à 53,3 millions de dollars (2022 – 45,1 millions de dollars); et à la livre sterling, il s'élevait à 72,4 millions de dollars (2022 – 68,8 millions de dollars).

Pour ses actifs américains et non nord-américains, Travail sécuritaire NB a adopté une politique visant à couvrir dynamiquement une portion de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Le montant couvert varie selon l'attrait relatif de la devise. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2023 viennent à échéance au cours des 37 premiers jours de 2024.

Au 31 décembre 2023, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 881,6 millions de dollars (2022 – 703,0 millions de dollars). La juste valeur de ces contrats représentait 32,1 millions de dollars [2021 – (8,1 millions de dollars)]. Les gains non matérialisés sur les contrats de change à terme ont été comptabilisés dans le revenu de placements.

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

Appréciation de 15 % du dollar canadien	<b>2023</b>	2022
	<b>Effet sur l'excédent / le déficit</b>	Effet sur l'excédent / le déficit
CAD / USD	<b>6 168 \$</b>	(5 072) \$
CAD / EURO	<b>(8 348)</b>	(8 652)
CAD / YEN	<b>(6 954)</b>	(5 883)
CAD / LIVRE STERLING	<b>(6 483)</b>	(8 053)

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 9. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

#### iv) Risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers Travail sécuritaire NB. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Travail sécuritaire NB investit dans des instruments du marché monétaire qui consistent principalement en des titres de créance à court terme et des titres du marché monétaire émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada et par des sociétés canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

Travail sécuritaire NB a un risque de crédit indirect sur les placements sous-jacents détenus par les fonds en gestion commune à échéance fixe. Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

	2023		2022	
	Juste valeur	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
<b>Cote de crédit*</b>				
AAA	77 905 \$	24,23	86 825 \$	28,94
AA	52 030	16,18	87 264	29,09
A	66 168	20,58	53 473	17,82
BBB	49 700	15,46	39 205	13,07
< BBB	75 704	23,55	33 249	11,08
Total	<b>321 507 \$</b>	<b>100,00</b>	<b>300 016 \$</b>	<b>100,00</b>

\*Les notes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

#### v) Risque d'inflation

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de Travail sécuritaire NB, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des biens immobiliers et une infrastructure.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 9. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

#### vi) Risque de taux d'intérêt

Les variations futures du niveau des taux d'intérêt auront un effet sur la juste valeur des placements à échéance fixe.

Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance de la part des placements à échéance fixe en cours de Travail sécuritaire NB, lesquels sont tous détenus dans les fonds en gestion commune.

	Période qui reste jusqu'à échéance			Total 2023	Total 2022
	Un an ou moins	Plus de un an et moins de 5 ans	Cinq ans ou plus		
Placements à échéance fixe	18 456 \$	96 530 \$	206 521 \$	<b>321 507 \$</b>	300 016 \$

Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 5,37 % (2022 – 4,85 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2023, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations ordinaires aurait augmenté ou diminué de 20,2 millions de dollars (2022 – 20,2 millions de dollars), soit environ 6,29 % (2022 – 6,72 %) de leur juste valeur.

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

#### vii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que Travail sécuritaire NB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie.

Par le biais d'un processus proactif de gestion de trésorerie qui comprend la prévision continue des flux de trésorerie prévus, Travail sécuritaire NB atténue le risque de liquidité en minimisant le besoin de liquidations involontaires de l'actif du portefeuille. La politique de placement de Travail sécuritaire NB prévoit la répartition de 2 % aux espèces afin d'assurer une liquidité adéquate. Pour satisfaire aux besoins de liquidité imprévus lorsque les conditions de marché sont défavorables, Travail sécuritaire NB a négocié du crédit de soutien jusqu'à 10 millions de dollars, qui n'avait pas été utilisé au 31 décembre 2023.

Le tableau suivant résume les profils des échéances des engagements financiers de Travail sécuritaire NB comptabilisés au coût amorti :

Au 31 décembre 2023	Un an ou moins	Plus de un an et moins de 5 ans	Cinq ans ou plus
Comptes fournisseurs et frais courus	7 868 \$	–	–
Engagements au titre des rentes d'employeurs tenus personnellement responsables	2 160 \$	6 336 \$	9 043 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 10. IMMOBILISATIONS

	Terrains et bâtiments	Logiciels et matériel informatique	Mobilier et matériel, y compris les améliorations locatives	Véhicules à moteur	<b>2023</b> <b>Total</b>	2022 Total
<b>Coût</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	11 933 \$	18 469 \$	7 782 \$	765 \$	<b>38 949 \$</b>	39 358 \$
Ajouts	162	285	15	695	<b>1 157</b>	1 004
Sorties	(8 469)	(1 678)	(5 252)	(226)	<b>(15 625)</b>	(1 413)
Solde au 31 décembre	<u>3 626 \$</u>	<u>17 076 \$</u>	<u>2 545 \$</u>	<u>1 234 \$</u>	<b><u>24 481 \$</u></b>	<u>38 949 \$</u>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	(6 544) \$	(17 562) \$	(7 583) \$	(341) \$	<b>(32 030) \$</b>	(31 794) \$
Amortissement	(482)	(646)	(98)	(81)	<b>(1 307)</b>	(1 639)
Sorties	4 971	1 678	5 252	148	<b>12 049</b>	1 403
Solde au 31 décembre	<u>(2 055) \$</u>	<u>(16 530) \$</u>	<u>(2 429) \$</u>	<u>(274) \$</u>	<b><u>(21 288) \$</u></b>	<u>(32 030) \$</u>
<b>Valeurs comptables</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	5 389 \$	907 \$	199 \$	424	<b>6 919 \$</b>	7 564 \$
Au 31 décembre	<u>1 571 \$</u>	<u>546 \$</u>	<u>116 \$</u>	<u>960 \$</u>	<b><u>3 193 \$</u></b>	<u>6 919 \$</u>

L'élément « Terrains et bâtiments » comprend les montants suivants lorsque Travail sécuritaire NB est un preneur :

#### *Actifs visés par des contrats de location-financement*

	<b>2023</b>	2022
Frais – contrats de location-financement capitalisés	<b>2 459 \$</b>	2 416 \$
Amortissement cumulé	<b>(2 430)</b>	(2 302)
Valeur comptable nette	<b><u>29 \$</u></b>	<u>114 \$</u>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 11. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

		(Note 2) Chiffres redressés
	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais courus	5 361 \$	5 078 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2 507	1 437
	<b>7 868 \$</b>	<b>6 515 \$</b>

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent les obligations locatives liées à la location de locaux à bureaux.

<i>Obligations locatives</i>	2023	2022
Courantes	31 \$	91 \$
Non courantes	–	32
	<b>31 \$</b>	<b>123 \$</b>

### 12. ENGAGEMENTS AU TITRE DES RENTES D'EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

Le tableau suivant présente le rapprochement des engagements au titre des rentes des employeurs tenus personnellement responsables.

	2023	2022
Solde, début de l'exercice	16 429 \$	16 512 \$
Cotisations	1 460	1 533
Revenu de placements (perte) réalisé sur les cotisations	1 420	(496)
Prestations versées	(1 770)	(1 120)
Solde, fin de l'exercice	<b>17 539 \$</b>	<b>16 429 \$</b>



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 13. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE

#### *i) Historique*

Le tableau suivant présente l'extrapolation du passif (actif) au titre des contrats d'assurance en indiquant les engagements au titre de la couverture restante et les engagements au titre des réclamations encourues.

	2023			Total
	Engagements au titre de la couverture restante		Engagements au titre des réclamations encourues	
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	
<b>Passif (actif) au titre des contrats d'assurance, 1<sup>er</sup> janvier</b>	(8 009)\$	– \$	1 361 256 \$	<b>1 353 247 \$</b>
<b>Produits des activités d'assurance</b>	(166 870)	–	–	<b>(166 870)</b>
Charges afférentes aux activités d'assurance				
Réclamations encourues et autres dépenses	–	8 771	157 193	<b>165 964</b>
Perte sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	–	(8 771)	–	<b>(8 771)</b>
Variations des engagements au titre des réclamations encourues	–	–	(75 458)	<b>(75 458)</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	(166 870)	–	81 735	<b>(85 135)</b>
<b>Charges financières (produits financiers) d'assurance</b>	(567)	–	114 464	<b>113 897</b>
<b>Total des variations au niveau du revenu</b>	(167 437)	–	196 199	<b>28 762</b>
Flux de trésorerie				
Cotisations reçues	170 121	–	–	<b>170 121</b>
Réclamations et autres dépenses payées	–	–	(181 481)	<b>(181 481)</b>
<b>Total des flux de trésorerie</b>	170 121	–	(181 481)	<b>(11 360)</b>
<b>Passif (actif) au titre des contrats d'assurance, 31 décembre</b>	(5 325)\$	– \$	1 375 974 \$	<b>1 370 649 \$</b>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 13. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

	2022			
	Engagements au titre de la couverture restante		Engagements au titre des réclamations encourues	Total
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	
Passif (actif) au titre des contrats d'assurance, 1 <sup>er</sup> janvier	(10 433) \$	– \$	1 673 650 \$	1 663 217 \$
Ajustement d'ouverture au titre des pertes sur contrats déficitaires	–	32 665	–	32 665
Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance, 1 <sup>er</sup> janvier	(10 433) \$	32 665 \$	1 673 650 \$	1 695 882 \$
Produits des activités d'assurance	(194 893)	–	–	(194 893)
Charges afférentes aux activités d'assurance				
Réclamations encourues et autres dépenses	–	–	155 284	155 284
Perte sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	–	(32 665)	–	(32 665)
Variations des engagements au titre des réclamations encourues	–	–	(96 504)	(96 504)
Résultat des activités d'assurance	(194 893)	(32 665)	58 780	(168 778)
Charges financières d'assurance	(882)	–	(191 477)	(192 359)
Total des variations au niveau du revenu	(195 775)	(32 665)	(132 697)	(361 137)
Flux de trésorerie				
Cotisations reçues	198 199	–	–	198 199
Réclamations et autres dépenses payées	–	–	(179 697)	(179 697)
Total des flux de trésorerie	198 199	–	(179 697)	18 502
Passif (actif) au titre des contrats d'assurance, 31 décembre	(8 009) \$	– \$	1 361 256 \$	1 353 247 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 13. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

#### *ii) Engagements au titre des réclamations encourues*

Le tableau suivant présente les engagements au titre des réclamations encourues selon le type de prestations.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Invalidité à court terme et réadaptation	<b>106 893 \$</b>	130 741 \$
Invalidité à long terme	<b>446 528</b>	429 303
Assistance médicale	<b>488 004</b>	480 689
Prestations de survivant	<b>56 469</b>	55 162
Maladies professionnelles de longue latence	<b>87 831</b>	87 672
Frais d'administration des réclamations	<b>93 321</b>	82 192
<b>Engagements au titre des réclamations encourues</b>	<b>1 279 046</b>	1 265 759
Comptes débiteurs et comptes créditeurs reclassés dans les engagements au titre des réclamations encourues	<b>10 048</b>	11 508
Rentes	<b>86 880</b>	83 989
<b>Total des engagements au titre des réclamations encourues</b>	<b>1 375 974 \$</b>	1 361 256 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 13. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

#### iii) Tableau d'évolution des réclamations

Le tableau qui suit indique l'évolution des réclamations en attente d'une décision relativement au coût final prévu des réclamations pour les dix dernières années d'accident. Il démontre que l'estimation du coût final des réclamations pour chaque année d'accident a changé avec les fins d'exercices successifs qui s'ajoutent, et compare l'estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations aux paiements cumulatifs réels pendant la période d'évolution. Compte tenu de la longue durée de nombreux types de prestations, des montants importants seront versés au-delà de la date d'évaluation. La moitié inférieure du tableau fait le rapprochement du total des montants des réclamations en attente d'une décision et du montant actualisé indiqué dans l'état de la situation financière.

Année d'accident	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Estimation du coût final des réclamations :											
À la fin de l'année d'accident	176 981 \$	154 942 \$	228 649 \$	245 058 \$	324 503 \$	257 214 \$	211 188 \$	197 876 \$	187 271 \$	153 833 \$	
Une année plus tard	158 080	198 546	257 285	280 307	297 973	221 839	184 966	178 295	142 828		
Deux années plus tard	194 098	211 205	269 391	266 840	253 267	197 744	166 280	142 133			
Trois années plus tard	197 804	219 184	270 383	236 980	238 780	190 432	137 243				
Quatre années plus tard	206 844	217 052	244 314	221 496	231 875	175 342					
Cinq années plus tard	202 735	199 367	226 122	212 551	228 678						
Six années plus tard	191 816	186 977	219 555	205 295							
Sept années plus tard	177 706	178 280	211 950								
Huit années plus tard	174 068	166 060									
Neuf années plus tard	163 599										
Estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations	163 599	166 060	211 950	205 296	228 678	175 342	137 243	142 133	142 828	153 833	<b>1 726 962</b>
Paiements cumulatifs	(86 706)	(87 471)	(102 817)	(89 492)	(92 578)	(65 199)	(45 838)	(40 216)	(34 358)	(19 534)	<b>(664 209)</b>
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées	76 893	78 589	109 133	115 804	136 100	110 143	91 405	101 917	108 470	134 299	<b>1 062 753</b>
2013 et années antérieures											<b>1 046 748</b>
Total des réclamations en attente d'une décision, non actualisées											<b>2 109 501</b>
Effet de l'actualisation											<b>(1 059 022)</b>
Gestion des réclamations											<b>93 321</b>
Maladies professionnelles											<b>87 831</b>
Autres passifs éventuels*											<b>47 415</b>
<b>Total des engagements au titre des réclamations encourues</b>											<b>1 279 046</b>
Rentes											<b>86 880</b>
Comptes créditeurs et comptes débiteurs reclassés											<b>10 048</b>
<b>Total des engagements au titre des contrats d'assurance</b>											<b>1 375 974 \$</b>

\*Comprend surtout des passifs pour des rentes futures.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 14. CHARGES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	2023	2022
Frais engagés au titre des réclamations		
Invalidité à court terme et réadaptation	<b>40 954 \$</b>	39 918 \$
Invalidité à long terme	<b>34 235</b>	32 336
Prestations de survivant	<b>2 870</b>	2 493
Assistance médicale	<b>31 444</b>	35 185
Passif au titre de la couverture restante		
Incidence des réclamations encourues sur l'élément de perte	<b>8 771</b>	–
<b>Total des réclamations encourues</b>	<b>118 274</b>	109 932
Frais d'administration (note 16)	<b>41 381</b>	38 755
Obligations prévues par la loi et autres dépenses	<b>6 309</b>	6 597
<b>Autres charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>47 690</b>	45 352
<b>Total des réclamations encourues et autres charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>165 964</b>	155 284
Pertes sur réclamations déficitaires et reprises de ces pertes	<b>(8 771)</b>	(32 665)
Variations des engagements au titre des réclamations encourues	<b>(79 867)</b>	(101 305)
Cotisations en vue des rentes	<b>4 409</b>	4 801
<b>Total des charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>81 735 \$</b>	26 115 \$

### 15. CHARGES FINANCIÈRES (PRODUITS FINANCIERS) D'ASSURANCE

	2023	2022
Intérêts capitalisés dans les contrats d'assurance selon des hypothèses financières à jour	<b>62 873 \$</b>	52 330 \$
Variations du taux d'actualisation équivalent unique et d'autres hypothèses financières	<b>44 174</b>	(240 920)
Intérêts sur engagements au titre des rentes	<b>7 417</b>	(2 887)
Intérêts et pénalités sur cotisations et créances irrécouvrables	<b>(567)</b>	(881)
<b>Charges financières (produits financiers) d'assurance</b>	<b>113 897 \$</b>	(192 358) \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 16. FRAIS D'ADMINISTRATION

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Salaires et charges sociales	<b>48 933 \$</b>	43 524 \$
Amortissement	<b>1 296</b>	1 630
Frais professionnels	<b>4 666</b>	5 024
Ressources matérielles et communications	<b>1 346</b>	1 471
Exploitation des immeubles	<b>3 515</b>	3 684
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	<b>945</b>	857
Éducation et formation	<b>943</b>	372
Transformation des activités	<b>6 659</b>	3 257
Autres frais	<b>1 536</b>	982
	<u><b>69 839</b></u>	<u>60 801</u>
Répartition aux frais d'assistance médicale	<u><b>(486)</b></u>	<u>(935)</u>
Total des frais d'administration	<u><b>69 353 \$</b></u>	<u>59 866 \$</u>
Total des frais d'administration répartis aux :		
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 14)	<b>41 381</b>	38 755
Frais d'administration et autres dépenses (note 18)	<u><b>27 972</b></u>	<u>21 111</u>
	<u><b>69 353 \$</b></u>	<u>59 866 \$</u>

Une partie des frais d'administration de Travail sécuritaire NB représente des coûts que Travail sécuritaire NB a engagés par l'entremise de son centre de rééducation. Cette portion, qui a trait aux réclamations, a été répartie à l'assistance médicale.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 17. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI

Bien que Travail sécuritaire NB ne participe pas au processus d'établissement du budget pour les défenseurs du travailleur et de l'employeur, il est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs.

Travail sécuritaire NB a également offert de l'aide financière à certaines associations de sécurité de la province conformément à la *Loi sur les accidents du travail*. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Défenseurs du travailleur	<b>684 \$</b>	1 323 \$
Défenseurs de l'employeur	<b>314</b>	179
Tribunal d'appel des accidents au travail	<b>1 341</b>	1 607
	<b>2 339</b>	3 109
New Brunswick Construction Safety Association	<b>450</b>	450
Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick	<b>190</b>	190
Autres	<b>275</b>	250
	<b>915</b>	890
Total des obligations prévues par la loi	<b>3 254 \$</b>	3 999 \$
Total des obligations législatives réparties aux :		
Frais de services d'assurance	<b>2 786</b>	3 377
Charges administratives et autres charges (note 18)	<b>468</b>	622
	<b>3 254 \$</b>	3 999 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 18. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES DÉPENSES (REVENUS)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Montant attribué provenant des frais d'administration (note 16)	<b>27 972 \$</b>	21 111 \$
Montant attribué provenant des obligations prévues par la loi (note 17)	<b>468</b>	622
Charges afférentes aux rentes d'employeurs tenus personnellement responsables	<b>1 420</b>	(496)
Revenus provenant des frais d'administration (note 19)	<b>(15 028)</b>	(12 610)
	<b><u>14 832 \$</u></b>	<u>8 627 \$</u>

### 19. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

Les employeurs tenus personnellement responsables (principalement les organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) assument les coûts directs de leurs propres réclamations. Travail sécuritaire NB administre ces réclamations et impute à ces employeurs une part des frais d'administration, laquelle est comprise dans les frais d'administration et autres dépenses (revenus) figurant dans l'état consolidé des résultats.

Les engagements au titre des réclamations liés aux employeurs tenus personnellement responsables ne sont pas compris dans le compte des engagements de Travail sécuritaire NB. Puisque ces engagements seront assumés par ces employeurs lorsqu'ils seront acquittés au cours des années futures, ils n'ont aucune incidence sur l'actif net de Travail sécuritaire NB.

Pendant l'exercice, les revenus liés aux frais d'administration et les remboursements des coûts de réclamation suivants ont été perçus :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Revenu provenant des frais d'administration	<b>15 028 \$</b>	12 610 \$
Remboursement des frais engagés au titre des réclamations		
Invalidité à court terme	<b>25 815 \$</b>	24 127 \$
Invalidité à long terme	<b>13 873</b>	12 079
Prestations de survivant	<b>718</b>	683
Assistance médicale	<b>16 684</b>	14 269
	<b><u>57 090 \$</u></b>	<u>51 158 \$</u>



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 20. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

#### *Entités publiques*

Les présents états financiers consolidés contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels Travail sécuritaire NB peut être considéré comme étant apparenté. Les opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec des parties apparentées sont conclues au prix courant du marché selon les conditions normales du commerce.

#### *Rémunération des principaux dirigeants*

Les principaux dirigeants de Travail sécuritaire NB sont considérés des parties apparentées, et comprennent les membres du conseil d'administration et du comité de direction. Les tableaux qui suivent indiquent la rémunération totale des principaux dirigeants.

#### **Comité de direction**

Salaires et autres charges sociales à court terme

Avantages postérieurs à l'emploi

<b>2023</b>	2022
<b>1 624 \$</b>	1 631 \$
<b>182</b>	167
<b>1 806 \$</b>	1 798 \$

#### **Conseil d'administration**

Salaires et indemnités journalières

<b>2023</b>	2022
<b>145 \$</b>	121 \$

### 21. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Travail sécuritaire NB et ses employés cotisent à un régime de retraite à risques partagés interentreprises, administré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. Le régime offre des prestations aux employés du gouvernement provincial et de certaines sociétés de la Couronne calculées comme suit :

- service jusqu'au 31 décembre 2013 – le nombre d'années de service et la meilleure moyenne de cinq années successives de salaire;
- service après le 1<sup>er</sup> janvier 2014 – le nombre d'années de service et le salaire moyen de carrière.

Étant donné que de l'information suffisante n'est pas facilement accessible pour rendre compte de la participation de Travail sécuritaire NB au régime selon la méthode de comptabilisation de régime de retraite à prestations déterminées, les présents états financiers consolidés ont été établis selon les règles comptables utilisées pour les régimes de retraite à cotisations déterminées.

La charge de l'exercice courant pour ce régime de retraite équivaut à 4,9 millions de dollars (2022 – 4,5 millions de dollars).

### 22. PASSIFS ÉVENTUELS

À tout moment, Travail sécuritaire NB est partie à diverses réclamations et poursuites liées au cours normal de ses activités. Selon la direction, le résultat de ces réclamations et poursuites ainsi que leur effet sur les activités et la situation financière de Travail sécuritaire NB ne peuvent pas être déterminés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 23. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le gouvernement provincial a apporté des modifications à la *Loi sur les accidents du travail*, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Les principales modifications sont les suivantes : le 1<sup>er</sup> juillet 2024, le taux de remplacement du revenu servant à calculer les prestations d'invalidité à court terme et à long terme passera de 85 % à 90 % des gains nets. De plus, le salaire annuel maximum passera de 1,5 fois le salaire pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick (S.E.A.É.N.-B.) à 1,6 fois le S.E.A.É.N.-B. Ces modifications devraient donner lieu à un rajustement des engagements au titre des contrats d'assurance se chiffrant à 46,5 millions de dollars.

### 24. CAPITALISATION ET GESTION DU CAPITAL

Le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB est fondé sur des pratiques actuarielles reconnues pour les évaluations de continuité et reflète un taux d'actualisation fondé sur les politiques de capitalisation et de placement établies par le conseil d'administration. Dans le cadre d'une évaluation de continuité, les engagements au titre des réclamations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances, comme le reflète le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les engagements au titre des contrats d'assurance aux fins de la présentation des états financiers.

Le taux d'actualisation utilisé dans le cadre d'une évaluation de continuité reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif cible que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Une estimation d'un taux de rendement réel, fondée sur l'analyse de multiples scénarios possibles, est ensuite rajustée pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux d'actualisation sur une base de continuité. Il en résulte une hypothèse de taux d'actualisation sur une base de continuité de 6,08 % au 31 décembre 2023, laquelle demeure inchangée par rapport à l'évaluation précédente.

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation à long terme (pourcentage de l'actif sur le passif au titre des prestations sur une base de continuité) entre 115 % et 125 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif au titre des prestations sur une base de continuité atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Conformément à la politique de capitalisation, le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année donnée auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Lorsque le pourcentage de capitalisation est inférieur à 115 %, une surcharge est appliquée aux cotisations des employeurs afin de rétablir le pourcentage de capitalisation à 115 %. La surcharge est la différence entre les résultats financiers cumulatifs sur une base de continuité et le pourcentage de capitalisation de 115 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans. Lorsque le pourcentage de capitalisation dépasse 125 %, un crédit sera accordé aux employeurs. Le crédit est la différence entre les résultats financiers cumulatifs sur une base de continuité et le pourcentage de capitalisation de 125 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans.

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un pourcentage de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période raisonnable et prudente ne dépassant pas 15 ans.

Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2023 se chiffre à 156,1 % (2022 – 147,7 %).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 24. CAPITALISATION ET GESTION DU CAPITAL (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement des engagements au 31 décembre 2023 et des engagements sur une base de continuité de Travail sécuritaire NB, qui sont utilisés à des fins de capitalisation.

<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>Fondés sur les états financiers</b>	<b>Présentation<sup>1</sup></b>	<b>Évaluation<sup>2</sup></b>	<b>Sur une base de continuité</b>
Total de l'actif	2 078 281 \$	9 919 \$	– \$	2 088 200 \$
Total du passif	1 396 056	9 919	(91 174)	1 314 801
Actif net attribuable à				
Travail sécuritaire NB	646 620	–	91 174	737 794
Participations ne donnant pas le contrôle	35 605	–	–	35 605
<b>Pourcentage de capitalisation</b>	<b>Sans objet</b>			<b>156,1 %</b>

1. En raison des comptes débiteurs et des comptes créditeurs liés à l'assurance qui ont été reclassés aux engagements au titre des contrats d'assurance.

2. En raison de la méthode du taux d'actualisation à la valeur du marché exigée pour les engagements au titre des contrats d'assurance dans les états financiers, par rapport à l'approche à long terme utilisée pour les engagements sur une base de continuité. Comprend également les modifications législatives apportées après la date de clôture qui sont reflétées dans la méthode de capitalisation, mais non dans la méthode de IFRS 17, comme il est décrit plus en détail à la note 23.

### 25. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs et des informations à fournir ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pendant l'exercice courant.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 26. TRANSITION À IFRS 17

Le tableau suivant présente l'incidence de la transition de IFRS 4 à IFRS 17.

	31 décembre 2022 IFRS 4	Reclassement	Réévaluation	31 décembre 2022 IFRS 17
<b>ACTIF</b>				
Espèces et équivalents d'espèces	69 534 \$	– \$	– \$	69 534 \$
Créances et autres	19 132	(11 256)	–	7 876
Placements	1 853 056	–	–	1 853 056
Immobilisations	6 919	–	–	6 919
Total de l'actif	<u>1 948 641 \$</u>	<u>(11 256) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>1 937 385 \$</u>
<b>PASSIF</b>				
Comptes fournisseurs et frais courus	21 269 \$	(14 754) \$	– \$	6 515 \$
Engagements au titre des rentes d'employeurs tenus personnellement responsables	16 429	–	–	16 429
Engagements au titre des contrats d'assurance	<u>1 259 042</u>	<u>3 498</u>	<u>90 707</u>	<u>1 353 247</u>
Total du passif	<u>1 296 740</u>	<u>(11 256)</u>	<u>90 707</u>	<u>1 376 191</u>
<b>ACTIF NET</b>				
Actif net de Travail sécuritaire NB	618 128	–	(90 707)	527 421
Participations ne donnant pas le contrôle	<u>33 773</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>33 773</u>
Total de l'actif net	<u>651 901</u>	<u>–</u>	<u>(90 707)</u>	<u>561 194</u>
Total du passif et de l'actif net	<u>1 948 641 \$</u>	<u>(11 256) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>1 937 385 \$</u>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dollars)

### 26. TRANSITION À IFRS 17 (suite)

	31 décembre 2021 IFRS 4	Reclassement	Réévaluation	1 <sup>er</sup> janvier 2022 IFRS 17
<b>ACTIF</b>				
Espèces et équivalents d'espèces	70 191 \$	– \$	– \$	70 191 \$
Créances et autres	21 083	(13 621)	–	7 462
Placements	1 925 352	–	–	1 925 352
Immobilisations	7 564	–	–	7 564
Total de l'actif	2 024 190 \$	(13 621) \$	– \$	2 010 569 \$
<b>PASSIF</b>				
Comptes fournisseurs et frais cours	25 726 \$	(14 684) \$	– \$	11 042 \$
Engagements au titre des rentes d'employeurs tenus personnellement responsables	16 512	–	–	16 512
Engagements au titre des contrats d'assurance	1 305 658	1 063	389 161	1 695 882
Total du passif	1 347 896	(13 621)	389 161	1 723 436
<b>ACTIF NET</b>				
Actif net de Travail sécuritaire NB	639 859	–	(389 161)	250 698
Participations ne donnant pas le contrôle	36 435	–	–	36 435
Total de l'actif net	676 294	–	(389 161)	287 133
Total du passif et de l'actif net	2 024 190 \$	(13 621) \$	– \$	2 010 569 \$

